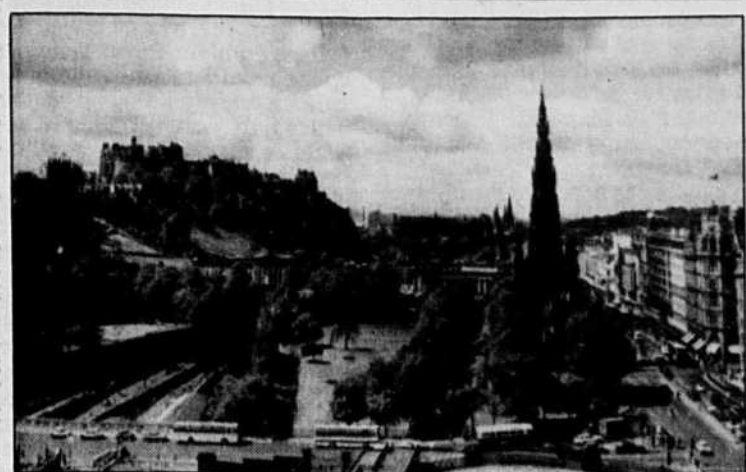


SOCIÉTÉ



L'idée d'indépendance recule en Écosse

En 1979, le Scottish Bill devait donner aux Écossais une marge de manoeuvre présentant toutes les allures de la souveraineté. Rien de nouveau puisque ce peuple fier revendique son indépendance par rapport au Royaume-Uni depuis qu'il existe ! Mais Londres décida de changer les règles du jeu au dernier moment. Et les Écossais attendent toujours. Pasquale Turbide trace l'histoire des revendications nationalistes écossaises qui ont décidé d'un p'tit air de famille.

Page 11

Les Jeunes libéraux rejettent l'entente

Une collision sera inévitable au congrès spécial de samedi

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES JEUNES libéraux rejettent « dans sa forme actuelle » l'entente constitutionnelle conclue à Ottawa le 22 août. Ils se prononcent également contre le projet de résolution qui sera soumis aux membres samedi.

Cette position de l'exécutif de la Commission Jeunesse du PLQ, qui comptera le tiers des délégués, rend inévitable une collision au congrès spécial de samedi.

Ce projet de résolution, rendu public mardi, invite les membres à accorder à cet accord un appui conditionnel aux textes juridiques, à sa ratification préalable par le reste du pays et à un vote majoritaire dans un référendum.

Les Jeunes libéraux proposeront un « amendement global » à ce texte qui exprimera l'insatisfaction du parti à l'égard de l'entente, en particulier au chapitre du partage des compétences, réitérera la primauté du rapport Allaire comme position du parti sur la Constitution, et demandera le respect intégral du processus prévu à la loi 150.

Cette entente « ne répond pas au programme du Parti libéral, le rapport Allaire, adopté par 3500 membres en mars 91, ni à plusieurs demandes historiques du Québec », a soutenu le président des Jeunes libéraux, M. Mario Dumont.

« À moins qu'elles ne soient améliorées par un mécanisme que Dieu pourrait imaginer, ajoute le jeune leader de 22 ans, elles ne pourront pas être endossées ».

La démarche dans laquelle le Québec s'était engagé était très significative, dit-il. Jamais dans son histoire le Québec ne s'était donné, avec le rapport Allaire et la loi 150, un processus aussi sérieux pour arriver à des résultats. Et probablement à court et moyen terme, jamais plus le Québec ne pourra créer

un tel consensus dans sa population », a-t-il ajouté.

En conséquence, « il y a peu de place pour les résultats mitigés, a-t-il affirmé. Un résultat mitigé comme conclusion à un tel processus ne peut être appuyé ni par la Commission Jeunesse, ni par le Parti libéral, ni par la population du Québec ».

La position intransigeante présentée hier par M. Dumont rend la collision inévitable au congrès libéral, samedi prochain, à Québec.

LE DEVOIR a appris en effet que des militants fédéralistes se préparaient hier à proposer des amendements au projet de résolution qui vont dans le sens exactement inverse.

Selon le député fédéraliste de Verdun, M. Henri-François Gauthier, des partisans voudraient que la résolution adoptée au congrès exprime en effet de manière plus explicite l'appui formel du parti à cette entente à laquelle souscrit M. Robert Bourassa.

Ces mêmes militants, dit M. Gauthier, voudraient que la résolution réaffirme l'appui des membres au chef.

« Alors que le premier ministre s'est déjà engagé au nom du Québec à la table constitutionnelle, dit le député, nous serions malvenus, ça poserait problème que le parti refuse ».

Voir page 4 : Jeunes libéraux

□ Les Allairistes se sentent à l'étroit au PLQ ;

□ Camille Laurin craint la mort de « sa » loi 101 ;

□ Un référendum n'est pas nécessaire, dit Claude Beauchamp ;

Page 2

Mulroney est prêt à tenir un référendum pancanadien

Chantal Hébert

envoyée spéciale

CHARLOTTETOWN — Si le premier ministre Brian Mulroney ne se heurte pas à des obstacles insurmontables à la table des provinces aujourd'hui, il convoquera le Parlement fédéral pour la mi-septembre en vue de déclencher un référendum pancanadien sur le projet de réforme constitutionnelle entériné à l'unanimité la semaine dernière.

Cette consultation populaire, la première au Canada depuis la crise

de la Conscription en 1942, serait en principe encadrée de A à Z par Ottawa. « Selon moi, la façon de le faire, c'est de poser la même question au même moment à tous les Canadiens », a stipulé hier Brian Mulroney au cours d'une conférence de presse qui a précédé de peu son départ pour la rencontre d'aujourd'hui avec les premiers ministres des provinces à Charlottetown.

Selon le calendrier envisagé actuellement par Ottawa, le vote aurait lieu à la fin octobre ou au début novembre, et, en cas de succès, serait suivi rapidement par la ratification

formelle du projet par toutes les assemblées législatives du pays.

Il serait « raisonnable » que l'Assemblée nationale soit le dernier parlement provincial à se prononcer, convient à ce sujet le premier ministre fédéral.

Dans son esprit, ce serait cependant l'affaire de quelques semaines seulement. Hier, Brian Mulroney calculait tout haut qu'il suffirait de trois semaines, au lendemain d'un référendum, pour faire ratifier le projet partout. Selon ce scénario, le débat canadien pourrait donc être clos d'ici la fin de 1992.

C'est au terme d'une brève rencontre avec son conseil des ministres que Brian Mulroney a commencé, au conditionnel mais avec force de détails, à accréder officiellement hier le scénario référendaire qu'évoquent depuis plusieurs jours en privé tous ses stratèges.

« C'est peut-être la solution qui s'impose », a-t-il convenu, en soulignant qu'un nombre grandissant de premiers ministres réclament un tel référendum » et que plusieurs pensent que : « c'est l'outil le plus apte à régler de façon démocratique et

Voir page 4 : Mulroney

PÉNIBLE RÉVEIL À LAFAYETTE



PHOTO AP

Après avoir ravagé les Bahamas et le sud de la Floride, où 18 personnes ont été tuées, le cyclone Andrew a atteint la Louisiane hier : 30 personnes ont été blessées et les dégâts sont spectaculaires, mais Andrew, qui a épargné la Nouvelle-Orléans, perdait de sa puissance au fur et à mesure de sa progression dans les marais et bayous du pays cajun. Ci-dessus, un citoyen de Lafayette, M. Ted Allis, constate les dommages à sa propriété soufflée par les vents.

Le monde adresse un ultimatum à la Serbie

Le Canada enverra 1200 soldats de plus dans l'ex-Yougoslavie

d'après Reuter et AFP

LONDRES — La communauté internationale a adressé hier un ultimatum à la Serbie en lui demandant de mettre un terme à la guerre qui fait rage en Bosnie si elle veut éviter de nouvelles sanctions et un isolement total. Aujourd'hui, l'ONU pourrait annoncer l'élargissement du mandat de sa force dans l'ex-Yougoslavie. En prévision de cela, le Ca-

nada a annoncé hier qu'il mettait à la disposition de l'ONU 1200 soldats supplémentaires.

Au premier jour de la conférence de Londres, les autorités de Belgrade se sont retrouvées au banc des accusés. La réunion, placée sous l'égide de la CEE et des Nations unies, vise à l'établissement d'un processus dans la durée pour mettre fin au conflit qui a éclaté il y a un an.

Elle doit aboutir à la mise en place

d'une commission basée à Genève et composée de six groupes de travail chargés de réfléchir à tous les aspects du conflit européen le plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale.

Comme s'y attendaient les habitants de la capitale bosnienne, le début des discussions à Londres a coïncidé avec un redoublement des violences à Sarajevo.

Le secrétaire général des Nations

unies, Boutros Boutros-Ghali, devrait annoncer à Londres l'extension de l'opération militaire destinée à protéger les convois humanitaires en Bosnie-Herzégovine, ont déclaré des diplomates de la Communauté européenne.

Des milliers de Casques bleus pourraient être envoyés en renfort, ont précisé ces diplomates.

La Force de protection des Nations

Voir page 4 : Ultimatum

Et si les Français rejetaient le traité de Maastricht ?

Cinq sondages récents montrent l'irrésistible poussée du NON

Sylviane Tramler

RIEN NE va plus dans la paisible mare où barbotaient les partisans français du traité de Maastricht. Jusqu'à tout récemment encore, ils baignaient dans la tranquille assurance que la ratification du traité ne serait qu'une formalité, dans ce pays qui plus qu'aucun autre avait voulu l'Union

européenne. Or un vent de fronde s'est levé, et l'impensable n'est plus exclu : et si les Français rejetaient le traité de Maastricht ?

À moins d'un mois du référendum sur le traité de Maastricht, des sondages inquiétants pour les partisans du OUI ont fait l'effet d'une douche froide en France et dans les autres pays signataires du traité.

« Un électrochoc ! », a reconnu Elisabeth Guigou, ministre française

des Affaires européennes, qui est probablement, pour avoir été la négociatrice du traité pour le compte de la France, une des personnes qui en connaissent le mieux les arcanes.

Cinq sondages récents montrent l'irrésistible poussée du NON dans l'opinion depuis le déclenchement de la campagne référendaire. Trois d'entre eux mettent le OUI et le NON coude à coude. Les deux

derniers, réalisés par les firmes BVA et IPSOS donnent une majorité de 51 % et de 52 % aux partisans du NON. En juin dernier, 70 % des personnes sondées se disaient en faveur du traité de Maastricht.

Les forces pro-Maastricht ont bien du mal à s'expliquer cette dégringolade. On la met sur le compte d'un contexte européen défavorable (la crise yougoslave), d'un manque de mobilisation

jusqu'ici des partisans du OUI et de la politisation de la campagne référendaire, qui tourne à la campagne anti-Mitterrand.

La possibilité d'une victoire du NON a plongé les partisans de Maastricht dans un profond désarroi. Lents à se mobiliser, ils ont laissé le terrain libre aux opposants. Depuis le 6 mai dernier, les anti-Maastricht se sont trouvés un formidable héraut en la personne de Philippe Séguin,

député RPR (gaulliste) qui a prononcé ce jour-là un discours fleuve à l'Assemblée nationale pour s'opposer à la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité. Ses pairs ne l'ont pas suivi, mais l'opinion publique a été ébranlée par ses arguments.

Face à l'orage, le président Mitterrand a battu le rappel de tous

Voir page 4 : Maastricht

CAHIER
SPÉCIAL

SALON ICOM 1992

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 4 septembre 1992

À l'occasion du Salon international des musées ICOM 1992, un événement organisé en parallèle à la XVIe Conférence générale du Conseil international des Musées, LE DEVOIR publiera un cahier spécial le 12 septembre prochain.

De format tabloïd, ce cahier présentera la liste des exposants à ce salon où on retrouvera les grands musées du monde et le programme d'animation du Salon. Il sera également question des grandes orientations de développement que prendront les musées au cours des prochaines années.

PARUTION
le 12 septembre
DANS
LE DEVOIR

Les Allairistes se sentent soudain à l'étroit au PLQ

Il était très difficile d'exprimer sa dissidence lors du caucus des députés

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES PARTISANS libéraux les plus fidèles au rapport Allaire, qui est pourtant le programme officiel du PLQ, se sentent un peu à l'étroit ces jours-ci dans leur propre parti.

Plusieurs militants libéraux pour qui l'entente conclue à Ottawa sur la Constitution est insuffisante, sentent en effet que l'expression de leurs dissidences n'est pas du tout bienvenue.

Les quelques personnes, dont les membres de la Commission Jeunesse, qui osent émettre des réserves au sujet de l'accord auquel a

souscrit le premier ministre Robert Bourassa « passent pour des trouble-fête qui pourraient être responsables d'un schisme au sein du parti », dit un militant.

Ce dernier requiert l'anonymat, prétextant que « ce n'est pas facile » pour lui ces jours-ci au sein du Parti libéral. « La pression est très forte », dit-il.

L'un des rares militants à s'être déclaré insatisfait de l'entente, M. Philippe Garceau, qui est membre de l'exécutif du parti, déplore pour sa part que « le débat de fond n'a pas lieu » à cause de ce climat de tension.

« Au lieu d'être un débat de fond sur la valeur de l'entente conclue à

Ottawa, le débat est devenu un débat de confiance au chef, dit-il. Ma constatation, c'est que les militants libéraux trouvent que l'accord ne répond pas à leurs demandes. Mais ils disent : M. Bourassa dit que c'est bon, alors faisons confiance au chef. »

M. Garceau estime que le premier ministre a placé dans une position difficile les militants fidèles au rapport Allaire en souscrivant à l'accord avant de les avoir consultés. « Si M. Bourassa avait dit aux autres premiers ministres qu'il acceptait de soumettre l'entente à ses partisans, c'aurait été une chose. Mais puisqu'il a déjà dit oui, nous on passe pour des dissidents »,

Le climat est extrêmement tendu au sein du parti. Un député, qui requiert lui aussi l'anonymat, relate qu'il était très difficile d'exprimer sa dissidence lors de la réunion du caucus des députés qui a eu lieu lundi à Québec. Au terme de cette réunion, les organisateurs libéraux ont laissé les caméras de télévision entrer dans la salle pour saisir des images d'une ovation unanime à M. Bourassa.

« Il y avait une sorte de dynamique positive, pas loin d'une sorte d'unanimité, qui circulait dans la salle, raconte ce député. Les députés qui croient encore au rapport Allaire se sentaient à l'étroit, dit-il. C'était difficile de faire entendre une note

discordante ».

Interrogé hier à ce sujet, le président des Jeunes libéraux, M. Mario Dumont, a eu cette réplique : « Les jeunes défendent le programme du parti; s'ils ont à se sentir isolés, à ce moment-ci, je ne suis pas convaincu que ce sont les jeunes qui ont un problème ».

Le père du programme constitutionnel du parti, Me Jean Allaire, est pour sa part la cible, depuis quelques jours, d'une campagne sournoise pour le discréditer. Dans certaines associations de comités, on dit de lui qu'il a tellement parlé de son rapport (Me Allaire a souvent été invité un peu partout au Canada pour en expliquer le sens) qu'il a fini par se convaincre lui-même que c'était la Bible.

Lundi, déjà, le ministre et principal organisateur libéral, M. Marc-Yvan Côté, rappelait qu'il « y a un chef, et il ne s'appelle pas Jean Allaire, il s'appelle Robert Bourassa ». Cette phrase est devenue un leitmotiv dans bon nombre d'associations de comités.

Me Allaire doit rendre publique aujourd'hui sa position. Il présentera un texte substantiel sur le fond de la question. Me Allaire a déjà déclaré que l'accord intervenu était très loin du programme libéral et ne comportait aucun nouveau pouvoir pour le Québec.

Le peuple a déjà voté, juge Claude Beauchamp

Tout référendum serait inutile

Pierre O'Neill

JUGEANT que les Canadiens et les Québécois ont été suffisamment consultés au cours des deux dernières années, les gens d'affaires fédéralistes estiment qu'il serait ni utile, ni nécessaire de soumettre la nouvelle entente constitutionnelle à la tenue d'un référendum.

Voyant dans la conclusion de cette entente un objet de « grande fierté » pour les Québécois, le président du Regroupement Économie et Constitution, M. Claude Beauchamp, considère que le gouvernement du Québec devrait s'en tenir au processus de ratification prévu par la Constitution canadienne et s'en remettre à l'Assemblée nationale.

« Les chefs politiques, M. Mulroney et M. Bourassa, ont été élus deux fois sur la base de ce programme électoral, celui de renouveler la Constitution canadienne. C'est fait. Ils ont le mandat et la légitimité pour procéder. Dans les circonstances, le référendum n'est pas indiqué. Tout ce qu'on va faire, c'est de revenir à la situation d'antan. On va diviser les Québécois entre eux », a fait valoir hier M. Beauchamp, « au nom de la communauté des affaires ».

Mis sur pied en début d'année pour défendre la vision fédéraliste du débat constitutionnel, Regroupement Économie et Constitution compte 1300 membres, tous du milieu des affaires, un mouvement temporaire qui se sabordera le jour de la ratification de l'entente par l'Assemblée nationale. C'est en présence d'une dizaine de membres du conseil de direction du Regroupement que l'ancien journaliste Claude Beauchamp a donné son interprétation de l'entente et son énumération des clauses favorables au Québec :

- la reconnaissance claire et nette de la société distincte du Québec, dans une clause qui servira à interpréter la totalité de la Constitution;
- un droit de veto sur tous les transferts de pouvoirs provinciaux, avec pleine compensation financière;
- un droit de veto sur la formule d'amendement à la Constitution;
- un droit de veto sur les changements aux institutions nationales que sont la Chambre des communes, le Sénat et la Cour suprême;
- un veto des sénateurs francophones sur les législations fédérales en matières linguistique et culturelle;
- un minimum de 25 % des sièges à la Chambre des communes, peu importe l'évolution démographique;
- un encadrement et des limitations au pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de juridiction provinciale;

- des paramètres clairs, répondant aux préoccupations du Québec, quant à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des populations autochtones; c'est le Québec qui a convaincu les autochtones et les autres gouvernements de la nécessité de ces balises;
- l'obtention du pouvoir exclusif en matière de formation professionnelle et de main-d'œuvre; l'inclusion dans la Constitution, pour la première fois, de façon claire, du pouvoir exclusif du Québec de légiférer en matière culturelle, et la possibilité d'entente constitutionnalisées dans des domaines aussi importants que le développement économique régional, les télécommunications et l'immigration;
- le maintien intégral des 16 pouvoirs provinciaux énumérés à l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Regroupement Économie et Constitution en conclut que l'accord intervenu le 22 août à Ottawa va dans le sens de la décentralisation historiquement souhaitée par le Québec. Pour ce milieu des affaires, il apparaît par ailleurs évident que toutes les parties sortent gagnantes de cette négociation : les autochtones avec la reconnaissance de leurs droits inhérents à l'autonomie gouvernementale; les plus petites provinces avec la réforme du Sénat; l'Ontario, avec le pacte social; le Québec, avec « toutes les garanties et les pouvoirs essentiels » à son développement et son épanouissement au sein de l'ensemble canadien; le Canada, comme pays qui peut maintenant s'attaquer, avec plus de sérénité, aux défis qui l'attendent à l'aube du XXI^e siècle.

Les grandes associations étudiantes font la paix pour un combat commun

Roland-Yves Carignan

LES DEUX grandes associations étudiantes du Québec font une trêve dans leur bataille éternelle et réussissent pour une rare fois à s'entendre afin d'opposer un « non » unanime à la plus récente entente constitutionnelle.

Des membres des deux associations, qui représentent ensemble plus de 200 000 jeunes dans les cégeps et universités, sont en effet sur place devant le Parlement de Québec, aux côtés des jeunes souverainistes, afin d'exiger du premier ministre Robert Bourassa qu'il respecte la loi 150 et qu'il tienne un référendum sur la souveraineté d'ici le 26 octobre.

L'Association nationale des étudiants et étudiants du Québec (ANEEQ) ainsi que le Mouvement des étudiantes et étudiants du Québec (MEEQ) ont délégué respectivement un membre de l'exécutif, Stéphanie Goulet, ainsi que les deux co-présidents, Frédéric Lapointe, à la tête de la fédération collégiale du MEEQ, et Serge Charlebois, aussi président de la fédération universitaire de cet organisme. Ces gens sont évidemment accompagnés de plusieurs autres membres.

« C'est à la demande du Rassemblement des jeunes souverainistes que nous nous sommes retrouvés à Québec », explique la déléguée aux affaires externes de l'ANEEQ, Stéphanie Lapointe. « Nous exigeons ensemble le respect de la loi 150, ce qui représente un minimum de démocratie auquel Robert Bourassa ne pourra s'attaquer sans en subir les conséquences ».

Elle s'empresse cependant d'ajouter qu'il s'agit là d'une trêve bien temporaire entre les deux associations. « Il y a toujours des divergences profondes au sujet de la vision du Québec souverain et par exemple des droits des autochtones et des femmes advenant l'indépendance », précise-t-elle.

Toutefois l'étudiante ajoute qu'un référendum pancanadien se-

rait un affront à la démocratie québécoise, et M. Bourassa, s'il y consent, trouvera la population étudiante du Québec sur son chemin ».

Elle parle même d'une action conjointe beaucoup plus étoffée en mettant que des discussions ont cours pour rassembler tous les groupes de jeunes, incluant les ailes jeunesse des partis politiques — tant les jeunes péquistes que les jeunes libéraux exigent un référendum sur la souveraineté. « Nous sommes 17 % de la population actuelle et c'est notre avenir qui se décide », rappelle-t-elle.

Les deux associations parlent en outre d'un travail d'information fort important à faire auprès d'une communauté étudiante lasse de ce long débat, un peu à l'image de l'ensemble de la population. M. Lapointe met ainsi en garde les indécis « contre la tentation d'une paix qui serait temporaire et payée trop cher », allant de cette façon à l'opposé du discours de bien des gens d'affaires québécois.

« Ce qu'on nous propose est si mauvais que cela devrait favoriser notre option : la souveraineté du Québec », annonce M. Lapointe. Le MEEQ déplore aussi que le gouvernement fédéral puisse conserver son pouvoir d'intervention en matière d'enseignement supérieur alors que ce domaine est de compétence purement provinciale selon la Constitution de 1867.

La présence du MEEQ parmi les campeurs, hier, n'est pas vraiment étonnante en soi puisque le Rassemblement des jeunes souverainistes est en quelque sorte son petit cousin. Les membres de l'un sont en effet une bonne partie des membres de l'autre.

Mais la participation de l'ANEEQ est plus surprenante; elle qui n'est pas membre du Rassemblement, qui a traditionnellement été plus militante mais aussi plus désorganisée que le MEF et dont les façons de faire sont à l'opposé. Une sorte de guerre froide opposait d'ailleurs les deux pendant un bon bout de temps.

Ridiculisé et caricaturé, Harcourt tient le coup

Scott White

de la Presse canadienne

VANCOUVER — Ridiculisé, cruellement caricaturé, traité de gaffeur et même d'idiot pour sa performance dans les négociations constitutionnelles, le premier ministre de Colombie-Britannique persiste néanmoins à dire que sa province ne sollicitera pas de changements majeurs à l'entente provisoire sur la Constitution, lorsque les premiers ministres se réuniront à Charlottetown.

Un torrent de critiques s'est abattu sur le premier ministre Mike Harcourt, venant autant de politiciens que d'universitaires, d'éditorialistes et d'autres observateurs de la scène politique qui estiment que la province n'a pas obtenu suffisamment de sièges à la Chambre des communes. Selon la formule proposée au terme des négociations de la semaine dernière, la Colombie-Britannique compterait 36 députés à l'intérieur d'une nouvelle Chambre des communes formée de 337 membres.

Les pages des journaux et les ondes des médias électroniques regorgent de statistiques visant à démontrer que les députés de la province ne seront plus que 11 % de la nouvelle Chambre des communes, alors que la population de la province compte maintenant pour 12 % de la population totale du pays et connaît

un taux de croissance supérieur à toutes les autres provinces.

M. Harcourt n'est pas revenu chez lui pour faire face aux critiques, puisqu'il est parti en vacances dans les provinces maritimes à l'issue de la réunion des premiers ministres à Ottawa, la semaine passée. Mais il a répondu à ses détracteurs par téléphone, sur les ondes de deux stations de radio, en déclarant qu'ils devraient attendre avant de critiquer, jusqu'à ce qu'ils puissent constater que l'entente répond pratiquement à toutes les exigences majeures des citoyens de Colombie-Britannique ».

Les critiques à l'endroit du premier ministre néo-démocrate en rapport avec le plus récent épisode des pourparlers constitutionnels sont les plus virulentes qui lui aient été adressées depuis son accession au pouvoir, l'automne dernier. « Il y avait de toute évidence une absence de solides capacités de négociation ou un manque de compréhension de ce qui était proposé », a notamment dit le leader par intérim du Crédit social, Jack Weisgerber. Un éditorialiste du *Vancouver Province*, M. Brian Kieran, a écrit que M. Harcourt « s'est enfui de la province pour se faire transplanter une épine dorsale ».

En dépit des attaques, M. Harcourt s'est dit assuré que l'entente sera approuvée lorsque les citoyens de la province pourront se prononcer, par voie de référendum.

Jean Dion

L'ANCIEN ministre Camille Laurin craint sérieusement que la loi 101 ne passe dans le hachoir de la nouvelle entente constitutionnelle et n'en ressorte extrêmement appauvrie, sinon carrément inopérante.

Partageant en tous points l'analyse serrée qu'a effectuée le professeur Léon Dion, le Dr Laurin se dit persuadé que « les dispositions de l'entente conduiront éventuellement à l'abolition dans les faits de la loi 101 et viendront consacrer de manière définitive la minorisation du Québec français ».

À cet égard, le père de la Charte de la langue française invite les Québécois « à monter sur les barricades pour combattre cet accord honteux qui dépoussière le Québec de ses instruments de développement linguistique et culturel et témoigne de l'agonie de la défense des intérêts de la province. » Il lance également un appel aux militants libéraux, qui se réuniront au cours du week-end pour prendre position sur l'entente, « à travailler pour le bien de la patrie et non pour celui du parti ».

M. Laurin tenait ces propos, hier, dans le cadre d'une conférence de presse convoquée par le Mouvement Québec français (MQF) à l'occasion du 15^e anniversaire de l'adoption de la loi 101 par l'Assemblée nationale. La loi avait en effet été ratifiée en plein été, le 26 août 1977, à la suite d'un long *filibuster* mené par l'opposition libérale.

Pour justifier sa position, M. Laurin a évoqué la nouvelle « clause Canada », qui fait état de huit caractéristiques fondamentales auxquelles auront recours les tribunaux pour in-

terpréter la Constitution. Deux éléments de cette clause, en apparence contradictoires, renvoient d'une part à l'obligation pour le gouvernement du Québec de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise et, d'autre part, à celle de veiller à l'épanouissement de sa minorité anglophone.

Or, pour l'ancien ministre, il est clair qu'en matière linguistique, le Québec risque gros dans ce processus.

« L'entente se trouve à placer la langue devant sept autres impératifs, qu'on laissera aux tribunaux le soin de hiérarchiser. Et si l'on tient compte de l'expérience du passé, on ne sait que trop bien dans quel sens cette hiérarchisation se fera », a-t-il lancé.

Pour le Dr Laurin, les inévitables recours en justice pour rendre caducs de larges pans de la loi 101 auront des effets dévastateurs sur le statut du français au Québec. « Au nom de l'épanouissement des minorités, l'entente contribuera à faire éteindre toutes les dispositions de la législation, qu'il s'agisse du français langue de travail, de l'obligation pour les enfants d'immigrants de fréquenter l'école française ou des dispositions concernant l'affichage.

« Le Québec sera désormais confiné au statut de réserve, d'où il ne pourra plus jamais s'échapper », a-t-il conclu.

De son côté, le porte-parole du MQF, Guy Bouthillier, a dit n'être en rien rassuré par les propos du ministre Gil Remillard, qui affirmait mardi que l'entente d'Ottawa offrirait à la loi 101 une protection « mur à mur ».

« La notion de société distincte est fort limitative. Sur le plan de la lan-

gue, elle définit un Québec bilingue, et non français, en plus d'être contredite par la notion de dualité linguistique. En outre, ce sera la Cour suprême, qui n'a jamais porté la loi 101 dans son coeur, qui aura le dernier mot quant à son interprétation. »

C'est avec des pouvoirs réels, poursuit-il, et non avec de simples déclarations, que l'on défend une langue. Or, dans la formule proposée, il n'y a rien pour la loi 101.

M. Bouthillier croit également que l'entente vient non seulement confirmer les pouvoirs d'Ottawa en matière linguistique, mais les renforce. « La loi C-72 — qui contient les notions de développement et d'épanouissement — va maintenant jouer à fond contre nous et contre la loi 101. Ainsi légitimée, elle va devenir une véritable Charte de la langue anglaise au Québec, laquelle ne tardera pas à surplomber notre Charte de la langue française. »

Les représentants du MQF (dont Fernand Daoust, de la FTQ, Sylvain Simard, du Mouvement national des Québécois, et Jean Dorion, de la SSJB-M) ont par ailleurs repoussé la thèse selon laquelle la lassitude affichée par la population à l'égard du dossier constitutionnel risquait d'émousser la combativité des troupes » dans la quête pour le maintien de la loi 101.

L'écœurement vis-à-vis de la Constitution ne se transpose pas au cas de la loi 101. Toutes les enquêtes démontrent qu'une grande majorité de Québécois y restent très attachés. Nous avons donc bon espoir qu'ils sauront transmettre au gouvernement leur opposition à ce que les choses changent dans ce domaine », ont-ils expliqué en substance.

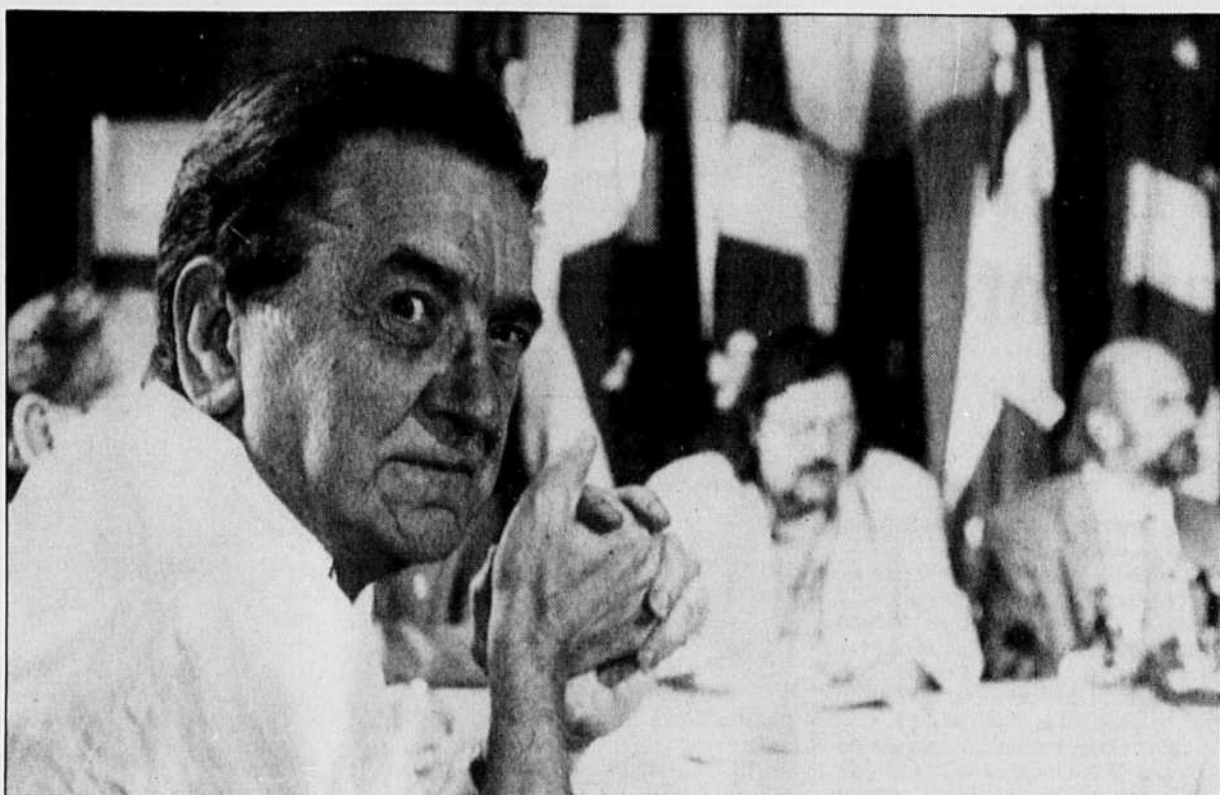


PHOTO CP

Selon Camille Laurin, la récente entente constitutionnelle aura des effets néfastes sur la loi 101 et pourrait même mener à son abolition.

Le père de la loi 101 voit son oeuvre passer au hachoir de la nouvelle clause Canada

Alliance Québec ne craint rien pour la loi 101

d'après la Presse canadienne

LE PRÉSIDENT d'Alliance Québec, Robert Keaton, s'en est pris hier au politicien Léon Dion et au Mouvement Québec français, qui soutiennent que la dernière entente constitutionnelle met en danger les fondements de la loi 101.

M. Keaton a qualifié ces déclarations récentes « d'emportement émotionnel visant à faire appel aux sentiments primitifs et à enflammer les passions ».

« À ce moment important de notre histoire, on pourrait espérer que des parties responsables s'engagent dans une discussion raisonnable et approfondie. Ces déclarations sont non fondées dans les faits et en droit », a déclaré M. Keaton.

Selon lui, le droit à l'éducation pour les minorités linguistiques est déjà clairement défini dans la section 23 de la Constitution et c'est faire preuve de malhonnêteté intellectuelle au plus haut point que de laisser ainsi entendre qu'une disposition interprétative comme la clause Canada puisse amender une règle constitutionnelle aussi substantielle.

CAHIER
SPÉCIAL

PROFESSIONS

Professions sans frontières

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: 11 septembre 1992

PARUTION
le 18 septembre
DANS
LE DEVOIR

Les nouveaux enjeux concurrentiels et la mondialisation influencent l'évolution des professions. Les exigences de la formation s'accroissent alors que les stratégies de développement des sociétés-conseil doivent s'ouvrir aux besoins plus globaux des clients. En même temps que les barrières traditionnelles tombent, le concept de la multidisciplinarité prend racine dans plusieurs professions dites libérales et l'éventail des services s'élargit. Tel sera le thème du cahier spécial sur les professions, qui sera publié dans l'édition du 18 septembre.

LE DEVOIR traitera également des enjeux proprement professionnels remis en cause par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles qui touchent entre autres:

- le Code des professions • le mandat de l'Office des professions • le rôle de l'inspection • les questions de déontologie • l'incorporation des sociétés de professionnels
- l'accréditation de nouvelles corporations.

Ces fils de platine qui évitent d'ouvrir le crâne

Paul Cauchon

PREMIÈRE au Québec : plutôt que de se voir ouvrir le crâne et se faire tripoter les deux hémisphères lors d'un anévrisme au cerveau, on peut maintenant bloquer cet anévrisme en insérant dans les artères un tout petit fil de platine.

C'est ce qui a été réalisé samedi dernier à l'hôpital Saint-Luc de Montréal sur Nicole St-Laurent, victime d'une rupture d'anévrisme. Le jeudi précédent elle s'est sentie faible en se levant le matin, avec une migraine « effrayante, quelque chose qu'on ne peut pas décrire tellement cela fait mal ». Expédiée d'urgence à Saint-Luc, Mme St-Laurent se voit proposer une intervention jamais tentée ici.

Cinq jours plus tard, Nicole St-Laurent, souriante, en forme et visiblement ravie, rencontrait la presse en compagnie de ses médecins, prête à retourner chez elle, alors que si elle avait connu la classique intervention chirurgicale au cerveau, elle serait probablement encore aux soins intensifs, une cicatrice à la tête.

L'équipe d'intervention, les docteurs Jean Raymond, Daniel Roy, Suzanne Fontaine et Georges L'Espérance, attendaient depuis juin pour procéder à l'expérience.

L'anévrisme est une petite poche de sang qui se forme le long d'une artère à cause d'une faiblesse de la paroi des artères qui nourrissent le cerveau. Environ 2 % de la population présente un anévrisme — qui n'éclate pas dans tous les cas, mais 25 000 personnes en sont quand même victimes chaque année en Amérique du Nord.

Impossible de prévenir ou de dépister la formation de l'anévrisme, qui n'a rien à voir avec le mode de vie ou l'âge. Seule hypothèse avancée (et acceptée par plusieurs tout en demeurant non prouvée scientifiquement) : une faiblesse de l'artère, d'origine congénitale.

Lorsque l'anévrisme produit une hémorragie, la mort est instantanée dans 20 % des cas. Chez 50 % des survivants, un autre accident cérébral,

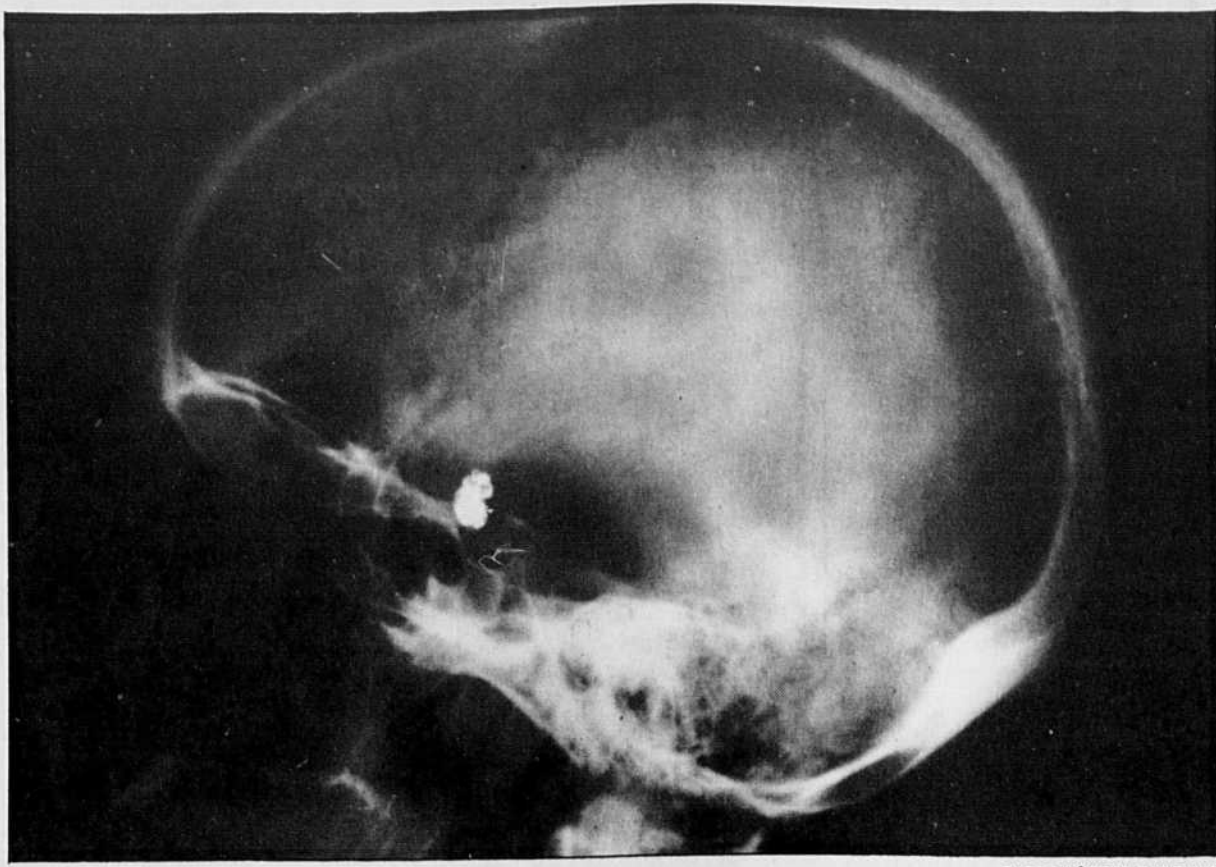


PHOTO HÔPITAL SAINT-LUC

Filaments de platine entassés dans l'anévrisme et visibles sur la radiographie du crâne.

fatal, peut survenir dans les mois qui suivent si l'on ne corrige pas les dégâts.

La méthode classique de correction consiste à ouvrir le crâne, rétracter le cerveau, disséquer les artères et mettre en place une mini-clip métallique sur le collet de la poche de sang pour l'exclure de la circulation sanguine et éliminer les risques de renaissance. Une technique lourde et délicate, quoique la grande majorité des patients sont considérés comme sauvés par la suite.

Il y a deux ans, on a développé en Californie une méthode permettant d'introduire dans l'artère fémorale (au niveau de l'aîne) un cathéter et, en remontant le « boulevard » des artères, de rejoindre l'anévrisme. On

introduit alors un tout petit fil de platine, très souple, qui s'enroule et s'entasse graduellement dans la poche pour finir par bloquer la paroi. Un petit courant électrique permet de détacher le fil et de boucher l'anévrisme.

L'intervention se déroule sous anesthésie locale. Samedi dernier, elle a duré sept heures et Mme St-Laurent est toujours demeurée consciente, discutant avec les médecins.

Environ 200 patients ont ainsi été traités depuis deux ans, dont six au Canada à l'hôpital de London, en Ontario. Saint-Luc est le premier hôpital québécois à tenter le coup. La méthode doit faire l'objet par le patient d'un consentement pour projet de recherche. L'hôpital Notre-Dame

est également prêt à offrir la même méthode et plusieurs médecins estiment qu'il s'agit d'une technique d'avenir, qui fait partie d'une approche globale d'intervention par voies artérielles plutôt que par chirurgie directe.

Cette méthode ne s'applique pas à tous les patients, tout dépendant de la localisation de l'anévrisme. Et les médecins demeurent prudents, attendant de voir les résultats à long terme pour déclarer la méthode sans problèmes. Le fil de platine est assez coûteux, mais la préparation d'une salle d'opération complète, le maintien d'un patient aux soins intensifs et sous observation plusieurs jours demeurent très coûteux aussi, alors l'un dans l'autre...

La sécurité sur le pont Champlain oppose Elkas à la solution du BAPE

Danny Vear

LES RÉSIDANTS de l'Île-des-Sœurs accusent le ministre des Transports, Sam Elkas, de vouloir imposer de force son projet d'aménagement d'une voie réservée aux autobus sur l'estacade du pont Champlain et, ce faisant, de torpiller un récent rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui rejetait ce projet.

« Si l'aménagement de l'estacade se concrétisait, environ 150 autobus utiliseraient nos rues lors des heures de pointe tous les jours. Ils vont les user. Ils vont détruire notre qualité de vie. Et, qui va nous dédommager ? », a lancé hier Doris Leduc-Isabelle, présidente de l'Association des propriétaires de l'Île-des-Sœurs, regroupement de quelque 350 « propriétaires » et propriétaires.

Avec son projet, le ministre des Transports aimerait que les autobus de la STRM empruntent, lors des heures de pointe du matin et du soir, l'estacade située au côté du pont Champlain plutôt que d'utiliser les actuelles voies réservées du pont Champlain, et ce, dans le but de régler des problèmes de sécurité des véhicules et des autobus à la suite d'un accident mortel en 1987.

Dans son rapport rendu public en juin, le BAPE a jugé que de simples réaménagements pourraient améliorer la sécurité des voies réservées sur le pont Champlain. Le BAPE a notamment recommandé que les automobilistes soient incités à utiliser le transport en commun.

Nullement découragé depuis que le rapport a été rendu public, le ministre Elkas poursuit son travail de persuasion.

En fait, il demeure favorable au

projet et est en désaccord avec les prétentions du BAPE et celles des résidents de l'Île, a affirmé son attaché de presse, Andréa Paine.

Le ministre a ainsi remis une lettre au ministre de l'Environnement — qui devra décider du sort du rapport du BAPE — lettre dans laquelle il explique l'importance de son projet.

C'est ce qui inquiète les résidents de l'Île-des-Sœurs.

Dans une lettre, transmise au ministre Elkas, datée du 3 août, les résidents de l'endroit soulignent qu'il est bien compréhensible que le ministre des Transports ait voulu apporter des solutions aux problèmes de la sécurité des voies réservées aux autobus sur le pont Champlain.

Toutefois, après le rejet de « sa » solution, « le ministre doit avoir le bon sens et le courage de repartir à zéro et d'étudier à fond toutes les solutions possibles », indique la lettre.

C'est le ministre de l'Environnement qui doit cependant décider du sort du rapport du BAPE et... des résidents de l'Île-des-Sœurs.

Au ministère de l'Environnement, l'évaluation de ce dossier « complexe » et « assez litigieux » se poursuit, a expliqué Sylvie Marier, porte-parole du ministre. Au cours de l'automne, le ministre Pierre Paradis devrait déposer ses recommandations au conseil des ministres qui, en dernier ressort, prendra la décision.

L'aménagement de l'estacade est important pour le développement de la Rive-Sud, a expliqué le maire de Brossard, Paul Leduc, fervent promoteur du projet du MTQ. « Personne ne tente un coup de force contre le BAPE, explique-t-il. Nous poursuivons simplement une démarche positive concernant un projet dont on parle depuis 15 ans ».

Les pensions alimentaires sont imposables

QUÉBEC (PC) — Une mère de famille qui réclamait de ne pas payer d'impôt sur la pension alimentaire que son ex-mari lui versait afin de subvenir aux besoins de ses deux enfants a vu sa requête rejetée hier par la Cour canadienne de l'impôt.

Dans un jugement de 22 pages, le juge Alban Garon a rejeté la demande de Susanne Thibodeau, de Trois-Rivières, en émettant l'avis que la loi de l'impôt, qui exige qu'une pension alimentaire soit incluse dans les revenus de la personne qui en bénéficie, « n'est pas discriminatoire ».

Le juge Garon a rejeté les prétentions de Mme Thibodeau qui soutenait que la pension alimentaire qu'elle recevait ne visait qu'à subvenir aux besoins de ses deux jeunes enfants et ne constituait pas un revenu pour elle.

« Dans la détermination du montant de la pension alimentaire versée pour subvenir aux besoins des enfants, le tribunal prend en compte l'incidence fiscale pour la personne qui reçoit la pension, écrit le juge Garon. Le parent qui reçoit cette pension ne subit pas de préjudice même s'il doit inclure cette pension dans son revenu ».

Le juge Garon estime que le système fiscal, qui permet à un parent de déduire de ses revenus le montant d'une pension alimentaire versée et qui force l'autre parent à inclure ce montant dans ses revenus, « n'a pas pour résultat de créer un préjudice ou un fardeau ».

Métro-Richelieu: d'ex-employés accusent Paul Gobeil d'anti-syndicalisme extrême

Roland-Yves Carignan

LES EX-EMPLOYÉS syndiqués de l'imprimerie Métro-Richelieu dénoncent de plus en plus vertement l'attitude patronale qu'ils ont qualifiée de « chantage » et pour la première fois de « violence économique », lors d'une autre journée de manifestations, hier.

Une trentaine de syndiqués, membres de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ont en effet scandé leurs slogans une fois de plus, cette fois-ci devant le siège social et l'imprimerie du nouveau sous-traitant de Métro-Richelieu. Les manifestations ont eu lieu au cours de l'après-midi, tout juste à la suite d'une conférence de presse donnée par le

vice-président de la centrale, Roger Valois.

À cette rencontre, M. Valois s'est attaqué à la publicité de l'employeur en annonçant que « Métro-Richelieu ne connaît pas son monde » et qu'il aurait intérêt « à se comporter en employeur civilisé ». Son discours écorchait tout particulièrement le vice-président du conseil d'administration de Métro-Richelieu, Paul Gobeil.

« Gobeil est un champion du démantèlement qui fait fausse route dans cette affaire. Son objectif est clair, il veut mater le monde et mettre le syndicat au pas. Cette attitude de la part de Métro-Richelieu fait preuve d'un antisyndicalisme rarement vu et d'une violence économique inacceptable, en particulier

dans le contexte actuel », rage M. Valois, haussant le ton à chaque phrase.

Il rappelle que la dernière offre patronale proposait de réduire de 13 à 7 le nombre d'emplois réguliers à l'imprimerie, en plus d'amputer drastiquement les salaires, et que cette offre a été rejetée à 70 %. Pour M. Valois, il est clair que Métro-Richelieu a fermé cette imprimerie, qu'il estime rentable, pour contourner la convention collective et se débarrasser du syndicat.

« La fin des activités d'imprimerie prend des allures d'illégalité et de chantage », estime M. Valois, qui avertit vertement que « le régime du bâton ne fonctionnera pas toujours ».

Les syndiqués ont manifesté pendant environ une demi-heure à chacun des deux endroits.

Moins de risques d'agression pour les gens âgés

OTTAWA (PC) — Les personnes âgées craignent plus que le reste de la population d'être victimes d'agressions ou d'actes criminels. Pourtant, elles courent moins de risques que leurs concitoyens d'être victimes de violence, affirme Statistique Canada.

Les gens de plus de 60 ans représentent 16 % de la population mais ne comptent que pour 3 % des victimes de crimes violents, affirme les auteurs d'une étude réalisée en consultant les archives de treize ser-

vices de police entre 1988 et 1991.

Les recherches précédentes ont permis d'établir que les personnes âgées sont beaucoup plus craintives, face à la criminalité, que les personnes des autres groupes d'âge.

Les gens âgés représentent toutefois 10 % des victimes de meurtres, ajoute l'agence, qui explique par ailleurs que ceux-ci sont plus susceptibles que les jeunes de succomber aux blessures subies lors d'une agression.

Environ les trois quarts des personnes âgées victimes d'un homicide ont été tuées à domicile. 14 % d'entre elles ont été assassinées par un de leurs enfants.

Les gens âgés, enfin, sont plus susceptibles que les jeunes d'être tués pour des raisons personnelles, notamment sous le coup de la colère ou par vengeance, et sont plus souvent victimes que les gens plus jeunes d'être assassinés au cours d'un vol.

Concordia avait prévenu la SQ à trois reprises

À AU MOINS trois reprises au cours des deux derniers mois, l'université Concordia avait prévenu la Sûreté du Québec (SQ) des dangers d'émettre un permis de port d'arme au professeur Valéry Fabrikant, formellement accusé d'être l'auteur de la fusillade de lundi dernier au campus Sir George Williams de Montréal qui a fait trois morts et deux blessés dont un repose toujours entre la vie et la mort.

Bien que la SQ ait arrêté à ce moment le processus pour l'émission de tout autre permis, l'organisme a tout de même émis entre temps un permis temporaire pour deux autres armes à feu à l'épouse de Fabrikant, Mme Maya Tayker, domiciliée à la même adresse.

À défaut d'une plainte formelle déposée par un citoyen, ni la SQ, ni le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) n'ont jugé bon de saisir les armes du couple Fabrikant, comme le permet la législation fédérale sur le contrôle des armes à feu lorsqu'on a des motifs raisonnables de croire qu'une personne menace sa sécurité personnelle ou celle d'autrui.

Enfin, au moment de la fusillade, le présumé tireur aurait utilisé un pistolet dont le permis était échu depuis six mois et deux autres armes dont le port légal était réservé à son épouse.

Voilà quatre nouvelles révélations qui se sont ajoutées hier au dossier de la fusillade de Concordia par la divulgation d'une série de documents par l'université et la SQ.

Ces documents indiquent que dès le 23 juin dernier, un avocat de Concordia, M. Bram Freedman, avait téléphoné au Service des permis pour

informer la SQ que Fabrikant avait déjà fait des menaces à d'autres individus, mais que ces derniers n'avaient jamais porté plainte. Le service a alors conseillé à ces personnes d'agir formellement. « Le Service des permis a (alors) arrêté le processus pour tout autre permis », soutenait hier un communiqué de la SQ.

Le 14 juillet dernier, le vice-recteur Charles L. Bertrand a ensuite écrit au Service des permis pour refuser de fournir une lettre de référence à Fabrikant. Rappelant que le professeur avait déposé quatre griefs contre l'université et deux plaintes déontologiques contre ses collègues, en plus de lancer des allégations de fraude, de dissimulation et de complot contre tous et chacun, le vice-recteur affirmait que « l'université a donc toutes les raisons de s'inquiéter de l'obtention par M. Fabrikant d'un permis de port d'arme ».

Concordia, qui appuie une législation plus contraignante, a adopté une réglementation sévère sur le contrôle des armes à feu sur le campus, ajoutait-il. « Il y aurait contradiction à signer une formule de référence recommandant l'obtention d'un permis de port d'arme à feu », écrivait le haut fonctionnaire dans la lettre divulguée hier par l'université.

Enfin, pas plus tard que le 3 août dernier, Me Susan Heap, de l'Association des professeurs de l'université Concordia, faisait part par écrit au Service des permis de ses inquiétudes et demandait à savoir si un permis avait bel et bien été accordé à Fabrikant. Onze jours plus tard, le Service disait prendre cette requête en délibéré en vertu de la Loi de l'accès à l'information. Le 24 août, survenait alors la fusillade.

Pourquoi, devant ces témoignages, ne pas avoir retiré l'arme à Fabrikant dans un but préventif ?

« Les demandes (de Fabrikant) furent traitées conformément aux dispositions du Code criminel en rapport avec les armes à feu », affirmait solennellement hier un communiqué de la SQ.

« La lettre ne parle pas de possibilités de violence; le téléphone ne fait pas état de plainte à la police, a expliqué au DEVOIR l'agent Luc Gaudouy. Les indications nous invitaient seulement à approfondir l'enquête et à voir s'il y avait lieu d'aller en interdiction devant les tribunaux ».

Pourquoi alors, dans ces conditions, avoir accordé le 13 août dernier à l'épouse de Fabrikant un permis pour porter un revolver Smith & Wesson de calibre .38 et un pistolet Bersa de 7.65 mm qui ont finalement servi à la commission du crime ?

La conjointe de Fabrikant a présenté une demande remplie en bonne et due forme « sous son nom de fille » et « à la même adresse », a confirmé l'agent de communications. « Mais sa demande devait être traitée distinctement », a-t-il soutenu, en soulignant qu'elle avait rempli toute les exigences, notamment celles d'appartenir à un club de tir et d'avoir suivi un cours d'initiation sportive aux armes de poing.

Les documents rendus publics hier révèlent en outre que le 3 octobre 1990, la SQ avait refusé une première fois à Fabrikant l'enregistrement d'une arme à autorisation restreinte, un pistolet Beretta de calibre .38. La SQ estimait que le requérant ne pouvait justifier la nécessité de protéger son domicile.

Ottawa enquête sur la fusillade

OTTAWA (PC) — La ministre fédérale de la Justice a demandé à ses hauts fonctionnaires d'étudier les circonstances entourant la fusillade survenue lundi à l'université Concordia en regard de la nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu, qui n'est toujours pas en vigueur.

Si des changements s'avèrent nécessaires, le ministre fédéral de la Justice apportera des ajustements à la loi et aux règlements, qui devraient entrer en vigueur dans quel que temps, a laissé entendre Mme Kim Campbell.

De plus, le Conseil consultatif national des armes à feu devra également se pencher sur tout le problème de la prévention et de la confidentialité des dossiers médicaux par rapport à l'application de la Charte des droits et libertés et de la loi sur la vie privée.

« J'ai demandé un rapport circonstancié de la fusillade et une analyse de la loi. Il faut savoir s'il s'agit d'une lacune de la loi ou d'une mauvaise application, deux choses tout à fait différentes », a déclaré la ministre Campbell à son entrée à la réunion du conseil des ministres.

mettre sa requête à une cour provinciale.

Selon le dernier bulletin de santé émis hier par l'Hôpital général de Montréal, le Dr M. Phivos Ziogas, l'un des deux survivants de la fusillade, reposait toujours dans un état critique aux soins intensifs.

L'université Concordia devrait bientôt faire connaître les détails d'un service funéraire en mémoire des trois autres victimes de la tuerie.

nesota, a qualifié les conclusions de l'étude d'intéressantes. Mais, a-t-elle remarqué, elle ne croyait pas qu'on lui avait démontré que les bébés faisaient réellement de l'arithmétique.

De toute façon, les nombres dont il était question dans cette nouvelle expérience n'ont jamais dépassé trois. Au cours d'une interview téléphonique, Mme Wynn a déclaré qu'une autre étude laissait entendre que l'aptitude à assimiler au-delà du nombre quatre était minime chez les enfants qui voient simplement des objets.

HONDA
Super Vente

5 jours seulement
• Pas besoin de négocier
Grosses, Grosses économies
sur tous les modèles '92 en stock



4 million \$
d'inventaire à écouler

Tous les prix affichés dans la salle de montre comprennent les taxes, le transport et la préparation

Le premier de nos modèles '93 est arrivé!

isigi
Mtl, 1110 rue Bligny
Tél: 879-1550
HONDA
Laval, 266 boul. Labelle
Tél: 625-1953
La formule gagnante: No 1 pour le prix, la sélection et le service

Les cadres scolaires plaident en faveur de l'«interdisciplinarité»

Caroline Montpetit

L'ASSOCIATION des cadres scolaires estime que le ministère de l'Éducation devrait favoriser l'enseignement de plusieurs matières simultanément au primaire pour permettre aux étudiants de s'intéresser à plusieurs matières à la fois. C'est ce que l'Association, qui regroupe 2300 cadres, a annoncé en conférence de presse hier matin. Selon le président de l'Association, M. Paul Labrecque, l'expérience a été menée dans une vingtaine de commissions scolaires de la province, et a été assez concluante pour que l'Association recommande au ministère d'inclure ce principe dans les programmes de formation des

maîtres. « Dans le cadre du défi très grand de la réussite scolaire, qui vise à monter à 80 % le nombre d'étudiants qui passent leur diplôme d'études secondaires, on vise à rendre les apprentissages plus motivants », a précisé M. Labrecque. D'ores et déjà on sait que les élèves ayant accumulé une année de retard au primaire sont passablement plus susceptibles que les autres de « décrocher » au secondaire. Le projet de l'Association touche autant le mode d'enseignement des matières que les évaluations. « Dans le cadre des programmes de français, on peut par exemple intégrer des notions de formation personnelle et sociale, comme on peut aussi faire du français dans des pro-

grammes de théâtre. Les mathématiques, par exemple, peuvent s'enseigner en intégrant des notions relevant de la vie de tous les jours ». Selon l'Association, il est urgent de développer des outils d'évaluation académique compatibles avec un enseignement décloisonné. L'Association estime également que cette nouvelle approche pédagogique ne peut être atteinte si elle ne repose pas sur le concours d'un personnel enseignant adéquatement éclairé. Par ailleurs, poursuit-elle, cette « interdisciplinarité » devra favoriser les matières « secondaires », actuellement négligées, sans toutefois compromettre l'enseignement des matières de base que sont le français et les mathématiques.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Mulroney

pide le dossier. » Ces termes feutrés, expliquent des conseillers, seraient motivés par le désir de ne pas bousculer les ministres et députés fédéraux à qui l'idée d'un référendum inspire des réticences, et de ne pas froisser des alliés potentiels et des premiers ministres provinciaux. Chose certaine cependant, Brian Mulroney n'a pas à s'inquiéter d'indisposer le chef de l'opposition officielle Jean Chrétien en se lançant rapidement sur la voie référendaire. Au terme d'un premier examen des accords de principe intervenus la semaine dernière, le chef libéral et son caucus leur donnent en effet la note de passage et réclament de plus belle un référendum pancanadien. Seul bémol libéral à la clé d'une opération référendaire, l'exigence de tenir compte de la volonté de chacune des régions du pays, à savoir les Maritimes, le Québec, l'Ontario et l'Ouest au moment de la compilation des résultats. Si une seule de ces régions n'appuyait pas majoritairement un projet de réforme constitutionnelle à l'issue d'une campagne référendaire, Jean Chrétien affirme que son parti ne s'y rallierait pas à la Chambre des communes. Des résultats « fragmentés » en provenance des diverses régions du Canada pourraient inciter son gouvernement à faire marche arrière sur un projet constitutionnel, convient de son côté le premier ministre fédéral sans préciser davantage. Exception faite de cette parenthèse, cependant, le chef libéral ne s'inquiète pas de voir ses adversaires conservateurs faire d'un référendum constitutionnel la première manche du prochain match électoral fédéral. « La minute où nous ne parlerons plus de Constitution et où il ne pourra plus s'envelopper dans ce problème, nous le déculotons sur l'économie », prédit plutôt Jean Chrétien au sujet des chances électorales subséquentes de Brian Mulroney. Mais avant d'en arriver là, tout indique que les discussions de Charlottetown pourraient se corser aujourd'hui lorsque les premiers ministres passeront en revue un premier texte politique relatif aux accords verbaux de la semaine dernière. À première vue, au moins deux sujets sont en mal de précisions : — Sur le front de la dualité linguistique, les textes anglais et français sont loin de concorder. En anglais, les gouvernements « s'engagent » à assurer l'épanouissement de leur minorité linguistique. En français, ils y sont simplement « attachés ». Entre l'engagement et l'attachement, à quoi Robert Bourassa a-t-il souscrit la semaine dernière ? Au premier, soutient-on à Ottawa où on rappelle que les accords intervenus portaient sur des textes exclusivement en anglais. Pour le moment, seul Brian Mulroney semble s'y retrouver. « Ces dispositions ne sont pas en conflit avec la capacité du Québec de protéger la loi 101, affirme-t-il. C'est clair comme de l'eau de roche. » — Sur le front du Sénat, des provinces veulent encore des précisions quant à la portée des pouvoirs de la

future Chambre haute. Québec entretemps pourrait vouloir s'informer de l'étanchéité des garanties obtenues relativement à l'efficacité du futur Sénat, et au mode de sélection des sénateurs. Dans ces deux cas, le chef libéral Jean Chrétien a en effet ouvert la porte hier à l'adoption de lois fédérales qui ne respecteraient pas les engagements pris par Ottawa avec Québec. « Les règles du Sénat seront contrôlées par le Parlement fédéral », souligne-t-il en effet en promettant de rendre la Chambre haute plus efficace et d'uniformiser le mode d'élections des sénateurs. Selon lui, le droit réclamé par Québec d'élire ces représentants au Sénat à l'Assemblée nationale plutôt qu'au vote universel fera long feu. « Ça ne pourra pas durer, prédit-il. Un sénateur nommé n'aura pas la même efficacité qu'un élu, parce qu'on va toujours penser qu'il est téléguilé. » Le chef libéral estime également pouvoir rendre le Sénat plus efficace, en prescrivant, par exemple, qu'un délai de six mois ou d'un an sépare la défaite d'un projet de loi au Sénat du moment où il pourrait être réadopté lors d'une session conjointe des deux Chambres. La dernière fois que les premiers ministres s'étaient donné rendez-vous pour quelques heures pour réviser le texte d'une entente constitutionnelle, soit en juin 1987 autour des accords du lac Meech, ils avaient fini par y passer la nuit. Il en ira différemment cette fois-ci, prédisent cependant les fonctionnaires, puisque pour l'essentiel, les accords entérinés la semaine dernière en présence de Robert Bourassa s'apparentent à ceux qu'avaient conclus ses collègues premiers ministres le 7 juillet dernier.

◆ Jeunes libéraux

d'entériner l'accord. Ça affaiblirait la position du Québec », dit-il. M. Gauthier souligne en outre que les Jeunes libéraux ne forment pas un groupe homogène et que plusieurs jeunes militants ne suivront pas le mot d'ordre de leur président au congrès. Il croit de plus que M. Dumont « se trompe » dans l'évaluation qu'il fait de l'entente. « Qu'est-ce qui était fondamental et que nous n'avons pas eu ? » dit-il. Pour M. Dumont, l'accord soulève des inquiétudes notamment aux chapitres de la réforme du Sénat, du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale et des effets de la clause de la dualité linguistique sur la loi 101. En outre, le chapitre sur le partage des pouvoirs est bien en deca des espérances, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation et les affaires sociales, trois sphères de compétences desquelles les libéraux voulaient voir se retirer Ottawa dès 1967, rappelle-t-il, citant le rapport Gérin-Lajoie. M. Dumont rejette du revers de la main les arguments qui lui sont servis par le premier ministre voulant que cet accord ne sonne pas la fin des transferts de pouvoirs en faveur du Québec. « On pourra parler de mécanismes qui pourront, dit-on, amener un jour ou l'autre ces rapatriements-là. En ce qui me concerne, la preuve reste totalement à faire », a-t-il déclaré. Le leader des Jeunes libéraux soutient en effet que l'évolution récente du fédéralisme canadien, surtout depuis 1982, ainsi que les commentaires récents des fonctionnaires fédéraux au sujet de l'accord du 22 août l'au-

torisent à être sceptique sur la capacité du régime à s'ouvrir à une plus grande décentralisation des pouvoirs. M. Dumont maintient que le Canada anglais a eu bien assez de 18 mois pour soumettre au Québec des offres valables. En conséquence, le programme libéral et la loi 150 doivent s'appliquer, dit-il. Les Jeunes libéraux souhaitent donc que l'entente soit soumise comme prévu à l'étude à la commission parlementaire créée à cette fin par la loi 150, dans la mesure bien sûr où les « offres » lient formellement le reste du Canada. Par la suite, il devrait y avoir un référendum, portant sur les offres si elles sont jugées acceptables, et sur la seconde option du rapport Allaire, soit une forme de souveraineté partagée, si elles ne le sont pas. Le référendum devrait avoir lieu « avant la fin de l'automne » selon le rapport Allaire. La loi 150 stipule que cette consultation populaire doit avoir lieu le 26 octobre. Si on a « des raisons sérieuses » pour le justifier, M. Dumont admet qu'il pourrait être reporté de quelques semaines. Les dates ne sont pas l'essentiel : « pour nous, dit-il, la question du contenu prend une importance magistrale ». La Commission Jeunesse cherchait encore hier soir des alliés au sein du parti à son projet d'amendement. Les membres devaient impérativement faire parvenir leurs projets d'amendement au plus tard hier soir à minuit pour qu'ils puissent être soumis aux membres. « Pour nous, ce qui va être important, c'est que les propositions qu'on va amener au congrès obtiennent l'assentiment des membres », a précisé M. Dumont.

◆ Ultimatum

tions unies en Yougoslavie est actuellement composée de 15 000 hommes. De source diplomatique européenne on soulignait aussi hier que les Douze sont opposés à une partition de la Bosnie en trois États — serbe, croate et musulman — mais favorables à une solution de type suisse. La Serbie a été clairement désignée comme l'agresseur dans le conflit en Bosnie. Le premier ministre britannique John Major, qui coprésidé la conférence avec Boutros Boutros-Ghali, a invité les Serbes à coopérer avec la communauté internationale. « Si nous n'obtenons pas de coopération, la pression augmentera inexorablement. Condamnation, isolement, les parties qui s'opposeraient à un accord doivent s'attendre à des sanctions plus dures, et dans leur application même. » « Pas d'échanges commerciaux, pas d'aide, pas de reconnaissance ou de rôle dans la communauté internationale. Un isolement économique, culturel, politique et diplomatique », a-t-il poursuivi. Pour le ministre allemand des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, les partisans de la Grande Serbie sont coupables du crime de génocide et les responsables des exactions commises au nom de la purification ethnique doivent être traduits devant un tribunal international, une idée soutenue par la France. Les Serbes sont actuellement à la croisée des chemins. « L'un mène à la paix et à la prospérité et l'autre à l'isolement et à l'appauvrissement », a-t-il dit. Le secrétaire d'État américain Lawrence Eagleburger a renchéri en dénonçant le « cancer au cœur de l'Europe » que constitue la volonté de création d'une Grande Serbie et a affirmé que la communauté internationale ne saurait le laisser se développer. Il a affirmé que l'avenir des Serbes serait « spectaculairement sombre » s'ils n'arrivaient pas à inverser le cours des choses arrêté par leurs dirigeants. Une première réponse est venue du premier ministre de la nouvelle Fédération yougoslave, qui regroupe la Serbie et le Monténégro. Milan Pantic a souhaité le déploiement de Casques bleus le long de la frontière entre la Serbie et la Bosnie, une idée qui a, selon des membres de la délégation yougoslave, reçu l'assentiment du président serbe Slobodan Milosevic. Le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, a pour sa part évoqué un possible contrôle international de l'espace aérien bosniaque et réclamé l'ouverture immédiate d'une antenne humanitaire dans chaque camp de détention. Tous les intervenants de la CEE ou des Nations unies ont souhaité un renforcement de l'embargo contre la Serbie. Lawrence Eagleburger a annoncé que la Roumanie avait accepté le déploiement sur son sol d'observateurs chargés de veiller à l'application des sanctions. Roland Du-



Entre Ottawa et Charlottetown

Le premier ministre Brian Mulroney a fait savoir hier qu'il était disposé à se laisser convaincre par ses homologues provinciaux de tenir un référendum sur l'accord de principe sur la Constitution conclu le week-end dernier en présence des chefs autochtones et des leaders des territoires. Si plébiscite il y a, il pourrait être annoncé à l'issue de la réunion des premiers ministres qui commence aujourd'hui à Charlottetown. Cidessus, le premier ministre et son proche conseiller, Hugh Segal, quelques instants avant la séance du conseil des ministres qui a eu lieu hier à Ottawa.

mas a souhaité qu'une surveillance accrue soit exercée sur le Danube. Le ministre bosniaque des Affaires étrangères, Haris Silajdzic, a fait part de sa déception après avoir écouté les principaux orateurs. Pour sa part, le Canada est prêt à mettre à la disposition des Nations unies 1200 hommes supplémentaires pour participer à l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine, a annoncé hier à Londres le ministre canadien des Affaires étrangères Barbara McDougall. Mme McDougall a ajouté que, si les combats ne cessent pas immédiatement, le Conseil de sécurité devra autoriser un renforcement de l'embargo sur les armes appliqué à l'encontre de tous les membres de l'ex-Yougoslavie en septembre 1991, ainsi qu'un durcissement des sanctions internationales imposées à la Serbie et au Monténégro. Ce renforcement, a-t-elle expliqué, devrait s'appliquer à la mer Adriatique, aux frontières terrestres, ainsi qu'au Danube, fleuve dont le statut est régi par deux conventions internationales et sur lequel la navigation est normalement libre. Mme McDougall a aussi annoncé qu'au titre de l'aide humanitaire, son pays allait accorder 15 millions \$ au Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés, ainsi que 5 millions \$ au Comité international de la Croix-Rouge pour l'aider dans son travail dans les camps de détention. Concernant les camps, le ministre a dénoncé « de la manière la plus forte » le refus des autorités serbes d'ouvrir les camps de Manjaca à l'inspection du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, Tadeusz Mazowiecki. Ce refus a été qualifié de « mépris flagrant pour la volonté de la communauté internationale, sans parler des traitements inhumains des personnes internées ». Enfin, le département d'État a confirmé hier la démission d'un de ses fonctionnaires spécialiste des Balkans, George Kenney, pour protester contre le traitement par les États-Unis de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. M. Kenney indiquait hier matin dans le *Washington Post* que la politique américaine avait échoué parce que « l'administration aux plus hauts niveaux au département d'État et à la Maison-Blanche ne veut pas vraiment être impliquée ». Un porte-parole du département, Joe Snyder, a indiqué dans la journée que la lettre de démission avait été reçue lundi et que M. Kenney demandait à ce qu'elle soit effective immédiatement. Dans le *Washington Post*, M. Kenney avait estimé que cette conférence était vouée à l'échec sans « de très fortes pressions, y compris des pressions militaires, contre la Serbie

pour faire cesser sa campagne de génocide en Bosnie ».

◆ Maastricht

ceux qui appuient le traité. « Il faut expliquer, expliquer, expliquer, pour convaincre, convaincre, convaincre ! », a-t-il martelé hier en réponse à des journalistes. Un comité national de soutien au OUI, comprenant 300 noms de personnalités, d'écrivains, de philosophes, et d'artistes, a été formé. Et l'équipe gouvernementale s'est mise en campagne sous la direction du très médiatique et populaire ministre de l'Éducation nationale et de la Culture Jack Lang. Cet été, la population s'est mobilisée elle aussi. Non pas encore en faveur d'un camp ou d'un autre, mais pour comprendre de quoi il retournait : le texte du traité de Maastricht, édité dans une collection de poche est un succès de librairie, et les ouvrages de vulgarisation sur le traité et ses conséquences s'arrachent. D'ici au scrutin, les quelque 33 millions de Français inscrits sur les listes électorales recevront chacun sa copie du traité, édité par le Journal Officiel et fourni gracieusement par le gouvernement français. La politisation de la campagne référendaire est encouragée par le camp du NON, qui a tout intérêt à tirer parti de l'impopularité du président Mitterrand pour transformer le référendum en vote de censure du gouvernement. Mais un NON des Français à Maastricht serait bien plus qu'un désaveu personnel pour le chef de l'État français. Il provoquerait un profond chambardement dans la construction européenne et monétaire et d'union politique prévu par Maastricht. Le cas du Danemark pouvait encore être tenu pour négligeable, ou susceptible d'accommodement. Mais si la France, depuis le début principal moteur de la construction européenne, rejette le traité de Maastricht, elle le condamne. Une renégociation d'un traité de cette complexité, et à douze interlocuteurs, comme le souhaite le camp du NON, pourrait très bien ne plus bénéficier de la formidable

ténacité et de la volonté politique qui avait permis d'arriver à un accord à Maastricht. Dans les autres pays de la CEE, on observe avec un vif intérêt le déroulement de la campagne référendaire en France. Le magazine britannique *The Economist* voit dans le référendum du 20 septembre prochain « l'événement le plus important sur la scène politique britannique depuis les dernières élections générales ». Une courte majorité de OUI satisfierait l'engagement pro-européen du premier ministre John Major, et permettrait une interprétation étroite du traité qui apaiserait les « eurosceptiques » de son parti. Néanmoins, les récents sondages d'opinion donnant une victoire au NON ont déclenché une poussée de fièvre sur les marchés des changes européens. Un rejet de Maastricht bloquerait la poursuite de l'Union économique et monétaire et minerait la confiance des investisseurs dans le système monétaire européen. Cette analyse, que partagent la plupart des chefs d'entreprises français, les a incités à se lancer eux-mêmes dans la campagne pour le OUI, aux côtés du président du Conseil du patronat français. Dans le camp du NON se retrouvent le Parti communiste français, le Front national (extrême-droite) et une partie de la droite classique appuyée de quelques socialistes « dissidents ». Les sondages montrent que la bataille se jouera au centre politique, là où se recrute la foule des indécis. Tant qu'elle n'était qu'une idée, l'Union européenne faisait l'unanimité en France. Quand sa mise en application s'est précisée, la population s'est alarmée : les technocrates de Bruxelles n'allaient-ils pas détenir tous les pouvoirs ? Au lieu d'abolir les inimitiés entre les peuples comme elle le promettait, l'intégration économique et politique n'allait-elle pas au contraire les exacerber ? L'Europe n'allait-elle pas forcer chacune de ses composantes à se plier à un modèle unique et à nier ses traditions ? Et plus prosaïquement, Bruxelles n'allait-elle pas se mettre à dicter aux Français la composition de leurs fromages, la teneur en alcool de leurs vins, et la méthode de fabrication de leurs foies gras ? Au cours d'un entretien récent avec le *Herald Tribune*, l'ancien premier ministre français Michel Rocard résumait le dilemme : « Ce qui n'était pas prévu, c'est que les peuples puissent refuser ce que proposent les gouvernements. » Entre les concepteurs de Maastricht et ceux qui sont censés le vivre, le fossé est grand à combler.

LE DEVOIR

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
numéro sans frais.....	1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....	(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30



Chez Magnani Inc.
RESTAURANT
Menu du jour à partir de 8,50\$ (1ère salle)
9245 Lajeunesse • Tél.: 387-5959

Le CN améliore son réseau en Amérique du Nord

d'après Canadian Press

CN AMÉRIQUE du Nord, Burlington Northern Railroad, Ferrocarriles Nacionales de Mexico et Proterra Burlington International ont signé un accord en vue d'unifier le réseau de transport ferroviaire nord-américain pour offrir à leurs clients un meilleur service de transport marchandises entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, les trois pays qui viennent de conclure le nouvel accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Cette collaboration permettra aux transporteurs ferroviaires d'accroître leurs débouchés mutuels dans un marché comptant plus de 360 millions d'habitants, selon un communiqué du CN. Un porte-parole au siège du CN à Montréal a précisé qu'il existe déjà des ententes entre chemins de fer américains et mexicains mais qu'il s'agit là de la première alliance impliquant des compagnies des trois pays. Elle pourrait mener à l'intégration de services tels que le dédouanement et à l'adoption de normes communes en matière d'équipements, de façon à tisser un réseau ferroviaire « sans couture ».

Burlington Northern Railroad, le plus long réseau ferroviaire d'Amérique du Nord, a son siège social à Fort Worth (Texas). Sa filiale Proterra Burlington International, basée à Mexico, est un service intégré de traversier ferroviaire.

Canary Wharf : les créanciers rejettent la liquidation

d'après Associated Press

LES CRÉANCIERS du complexe immobilier londonien Canary Wharf ont décidé hier de laisser les administrateurs judiciaires poursuivre leur recherche d'un sauveur capable de terminer le projet des frères Reichmann.

« En pratique, ils ont voté contre le scénario de la liquidation et nous ont demandé de continuer », a annoncé Stephen Adamson, l'un des administrateurs issus du cabinet comptable Ernst and Young.

Les créanciers ont été appelés à voter sur le sort de Canary Wharf 90 jours après qu'Ernst and Young se soit vu confier le contrôle du projet en raison des graves difficultés financières du promoteur d'origine, le groupe immobilier torontois Olympia and York.

En conférence de presse hier, les administrateurs ont indiqué qu'ils avaient discuté de l'avenir du complexe avec dix parties intéressées. Mais une seule, un groupe d'investisseurs de Wall Street incluant le président du conseil de CBS Inc, Laurence Tisch, et l'ex-vice-président du conseil de la maison de courtage Salomon Brothers, Lewis Ranieri, a semblé-t-il faire une proposition solide, dont le montant serait de l'ordre de 828 millions de dollars canadiens.

« C'est la plus avancée et nous l'accueillons favorablement », a dit M. Adamson. « C'est peut-être la solution, mais peut-être pas. » Les administrateurs d'Ernst and Young affirment qu'ils ont les financements nécessaires pour maintenir Canary Wharf en activité au moins jusqu'à la fin de l'année, mais ne sont pas certains de pouvoir terminer leur travail d'ici là.

Ils n'ont pas mentionné publiquement la valeur à laquelle ils estiment Canary Wharf, mais M. Adamson a indiqué qu'il s'attendait à recevoir des offres initiales de la part de « gens qui s'imaginent qu'ils peuvent acheter quelque chose à rabais ».

Les Japonais ont liquidé leurs avoirs en écu de peur d'un non français au traité de Maastricht

TOKYO (AFP) — La crainte de voir les Français, après les Danois, dire non au traité de Maastricht, a poussé ces dernières semaines les investisseurs japonais à vendre massivement leurs avoirs libellés en écus et à alléger leurs portefeuilles européens.

Une tendance qui, selon les professionnels à Tokyo, va se poursuivre après les derniers sondages français mettant partisans et adversaires de

Le CPQ s'oppose à la divulgation des salaires des dirigeants d'entreprises

Robert Dutrisac

LE CONSEIL du patronat du Québec (CPQ) s'oppose à la divulgation de la rémunération individuelle des dirigeants d'entreprises cotées à la Bourse comme c'est la pratique aux États-Unis.

« Cela découragerait les PME québécoises à aller à la Bourse », a prédit au cours d'un entretien, hier, le président du CPQ, M. Ghislain Dufour.

À l'heure actuelle, la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) requiert des entreprises cotées à la Bourse qu'elles dévoilent, dans leur prospectus, la rémunération globale de ses cinq dirigeants les plus haut gradés. Mais aucun d'entre eux n'est prié de divulguer sa rémunération personnelle.

Sans envisager de rendre public

chacun des salaires de ces cinq dirigeants, la CVMQ étudie toutefois la possibilité d'exiger des entreprises présentes à la Bourse qu'elles divulguent la rémunération du dirigeant qui gagne le tiers ou 40 % — la proportion exacte n'est arrêtée — de la rémunération globale des cinq dirigeants les mieux payés. Autre possibilité : la Commission pourrait exiger le dévoilement de la rémunération du président-directeur général et celle du dirigeant le mieux rémunéré.

De l'avis du CPQ, ces divulgations ne sont pas « un élément important » pour les actionnaires qui s'intéressent essentiellement à la performance et au potentiel de l'entreprise dans laquelle ils ont investi.

En outre, M. Dufour appréhende des problèmes avec les syndicats advenant de telles divulgations. « Dans les syndicats, on n'a pas cette vision

au Québec que les dirigeants d'entreprises, qui ont mis leur chemise pour bâtir leur affaire, peuvent être payés justement en retour », a-t-il fait remarquer.

Le CPQ soutient que la publication des rémunérations individuelles risque « de projeter dans la population une fausse image des dirigeants », arguant que les Québécois en général n'ont pas une formation économique suffisante pour « apprécier de manière rationnelle » les gras salaires et autres avantages consentis à la haute gomme du secteur privé.

M. Dufour souhaite que le Québec et le reste du Canada fassent bande à part en Amérique du Nord et n'imitent pas la pratique américaine. « Aux États-Unis, c'est très différent, ça fait partie des moeurs. Cela ne correspond pas à la réalité canadienne et québécoise », a-t-il estimé.

Le climat économique canadien n'effraie pas les investisseurs japonais

TOKYO (PC) — En dépit de la récession économique et des chambardements dont sont l'objet les prix des actions, les institutions financières japonaises continuent d'investir au Canada.

L'enquête annuelle qu'effectue l'ambassade canadienne à Tokyo démontre en effet que les investisseurs japonais détenaient au Canada, à la fin de mars dernier, des obligations, des bons du Trésor et des actions pour une valeur de 49 milliards \$, soit trois milliards \$ de plus qu'il y a un an.

L'enquête a été effectuée auprès de 85 compagnies d'assurances, banques, sociétés fiduciaires, institutions financières du gouvernement et firmes d'investissements du Japon. Le conseiller en finances Brian Smith, responsable de l'étude, a fait remarquer que les Japonais ont réduit certains investissements aux États-Unis, mais sont demeurés fidèles au Canada, notamment en raison des taux d'intérêt plus élevés et de la possibilité de gains dans le secteur des obligations.

« Dans l'ensemble, les Japonais sont demeurés vigoureux sur le mar-

ché canadien, et tout nous porte à croire qu'ils continueront de l'être », a dit M. Smith, ajoutant que les résultats de l'enquête discréditaient la thèse selon laquelle les Japonais « rapportent leur argent dans leur pays ».

L'étude démontre également que les institutions financières japonaises préfèrent les obligations à court terme et sont de plus en plus actives sur le marché.

Statistique Canada confirme par ailleurs que les investisseurs étrangers en général achètent encore des valeurs canadiennes : 5,01 milliards \$ en obligations, papiers commerciaux et actions au cours du mois de juin, soit le plus haut niveau depuis octobre 1991.

Les 82 entreprises japonaises qui ont participé à la fois aux enquêtes de l'ambassade canadienne de 1992 et de 1991 ont augmenté leur part d'obligations d'une moyenne de 10,5 % et de fonds d'investissement de 61,1 %. Mais leurs prêts au Canada ont diminué de 17 %.

Les institutions nipponnes détenaient environ 20 % de toutes les obligations des compagnies et du gouvernement canadiens, compara-

tivement à 24 % l'an dernier. La raison en est que, cette année, un plus grand nombre d'obligations canadiennes sont disponibles sur le marché que l'an dernier.

Le nombre d'actions canadiennes achetées par les Japonais a augmenté de 61 %, mais elles ne représentent qu'un pour cent de tous les investissements japonais au Canada.

Pour leur part, les obligations du gouvernement canadien sont demeurées populaires auprès des Japonais, qui ont acheté 43 % de toutes les obligations d'Ottawa vendues à des étrangers.

Parmi les étrangers, les Japonais détiennent 10,5 % des obligations provinciales, 5 % des obligations de sociétés de la couronne et 8,8 % des obligations des entreprises.

« Compte tenu des difficultés économiques que connaît le Japon, plusieurs craignaient que l'on assiste à un sérieux ralentissement, voire même à un retrait, des investissements japonais au Canada, a expliqué M. Smith. Mais cela ne s'est pas produit et le Canada demeure pour ces investisseurs un lieu de prédilection. »

Moscou et le FMI sur la même longueur d'onde

MOSCOU (Reuter) — Le Fonds monétaire international (FMI) semble satisfaire au programme de réformes économiques mis en place par la Russie et paraît écarter les risques d'un désaccord sur la politique monétaire.

Le directeur-adjoint du FMI, Richard Erb, en visite à Moscou, s'est déclaré impressionné par la confiance manifestée par le gouvernement et les autorités monétaires et la cohésion qui régnait entre eux.

« Je repars avec le sentiment que toutes les autorités se sentent très sûres de ce qu'elles font (...) J'ai eu l'impression qu'elles n'étaient absolument pas dépassées par les défis qu'elles doivent relever. »

« Je pense qu'il est clair pour la banque centrale et le gouvernement qu'il n'y a pas de retour en arrière possible, que c'est un processus en marche et qu'il doit se poursuivre », a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

La Russie a lancé en janvier dernier un vaste programme de réforme économique, fondé dans un premier temps sur la libération des prix et la promesse de privatisation des entreprises nationales.

Mais les économistes font remarquer que les réformes s'enlisent en raison des demandes de liquidités qui surgissent de toutes parts.

Les entreprises veulent des crédits supplémentaires pour régler leurs factures impayées et les salariés veulent que le gouvernement paye les salaires en retard.

Le directeur-adjoint du FMI s'est également montré satisfait de l'évolution de l'inflation. La hausse des prix a atteint 7 % en juillet, ce qui semble indiquer que le risque d'hyperinflation s'éloigne. « Les inquiétudes sur une explosion des prix étaient exagérées », a-t-il dit.

Il a ajouté qu'il avait recommandé aux autorités russes de ne pas trop s'appuyer sur le crédit et la politique budgétaire pour conduire la politique économique.

« Je n'ai rencontré aucun désaccord à ce sujet », a-t-il dit.

La Russie, qui a adhéré au FMI en début d'année, a déjà reçu 1 milliard \$ US d'aide du Fonds monétaire international.

Richard Erb a précisé que la transformation de ce prêt en crédit stand-by serait évoquée en septembre ou octobre lorsque le FMI aurait

examiné les progrès réalisés.

Des responsables russes ont d'ores et déjà estimé qu'ils parviendraient à satisfaire les exigences du Fonds : une inflation mensuelle à un chiffre d'ici la fin de 1992, un déficit budgétaire limité à 5 % du PIB au deuxième semestre.

À Tokyo, certains économistes ont estimé hier que les exigences du FMI envers Moscou étaient irréalistes et ne faisaient qu'ajouter à la confusion régnant en Russie.

La conclusion d'un accord de crédit stand-by avec le FMI ouvrirait la voie à un rééchelonnement de la dette russe, qui atteint 70 milliards \$ US.

Mais il n'est toutefois pas exclu qu'un rééchelonnement intervienne avant un accord avec le FMI. « C'est au Club de Paris de décider », a ajouté Richard Erb.

La Russie et les autres républiques de la CEI ont déjà obtenu des accords de rééchelonnement pour le principal de leur dette. Mais les arrières de paiement sur les intérêts s'accumulent et un rééchelonnement global devrait intervenir prochainement.

Carla Hills espère que l'ALENA aidera les négociations du GATT

Claude Turcotte

MME CARLA HILLS, représentante des États-Unis pour les questions commerciales, espère que la conclusion d'un accord de libre-échange en Amérique du Nord (ALENA) aura un effet bénéfique dans les pourparlers de l'Uruguay Round, mais ne pense pas qu'un vote négatif en France ou ailleurs en Europe des 12 sur le traité de Maastricht devrait avoir un impact sur les relations commerciales entre les États-Unis et les pays européens.

M. Hills a fait ces remarques hier matin depuis Washington dans le cadre d'une conférence de presse en circuit fermé avec des journalistes de Toronto, Ottawa, Montréal, Bruxelles, Paris et Cologne. L'ambasadrice a particulièrement insisté sur le fait qu'il faut absolument dégager un consensus dans le dossier agricole au GATT, sans quoi il serait, selon elle, très difficile, sinon impossible, d'obtenir des résultats satisfaisants dans l'ensemble des négociations multilatérales. Elle a en fait présenté un plaidoyer énergique en faveur d'une poursuite d'une libéralisation accrue du commerce international.

Elle a rassuré ses interlocuteurs européens, en déclarant que l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ne signifie en aucune façon l'érection d'une barrière économique nord-américaine. « Nous baissions les tarifs entre nos trois pays et il n'y a absolument aucun indice dans l'Accord que nous allons augmenter les barrières tarifaires pour les autres pays. Au contraire, nous allons les diminuer ».

Un intervenant européen a demandé si les articles sur les règles d'origine ne devaient pas être considérés comme des mesures protectionnistes. Mme Hills a expliqué que les négociations de l'ALENA ont permis de clarifier les règles d'origine, de manière à ce qu'elles soient plus faciles à appliquer et à comprendre, ce qui, a-t-elle prévenu, n'éliminera sans doute pas certaines difficultés d'interprétation de temps en temps. Elle a ajouté cependant en réponse à une question canadienne sur le texte que l'application de ces règles va favoriser les échanges commerciaux en Amérique du Nord et rendre en conséquence ce continent plus compétitif avec ses concurrents européens ou asiatiques, ce qui en fera par la suite un meilleur client lui-même pour des produits d'importation.

Mme Hills a mis beaucoup d'efforts à convaincre les Européens que l'Amérique ne veut pas construire un bloc protectionniste. Elle a même mentionné que dans l'hypothèse où il y aurait un échec des négociations de l'Uruguay Round, les États-Unis ne prendraient pas la voie du protectionnisme économique. Elle a tout de même souligné que l'atteinte des objectifs de ces pourparlers était « terriblement importante, particulièrement dans les pays où l'économie est au ralenti ». Dans son petit mot de présentation au début de la conférence de presse, elle avait dit que l'économie globale avait besoin d'un stimulant.

Le vote sur Maastricht

En ce qui concerne Maastricht et le rejet possible de ce traité en France, si l'on en croit le plus récent sondage, Mme Hills a d'abord rappelé qu'il s'agissait d'une décision interne à la France et qu'il ne lui appartenait pas d'intervenir. « Que l'union économique en Europe se fasse plus ou moins rapidement ne devrait pas avoir d'effet sur nos relations commerciales », a-t-elle prudemment ajouté. Elle a néanmoins



Carla Hills

montré ses couleurs dans des propos plus généraux : « Les États-Unis ont toujours applaudi aux mouvements vers la déréglementation en Europe, depuis le plan Marshall, en passant par l'Europe des six. Nous applaudissons encore à l'objectif d'un marché unique ».

Par ailleurs, on a fait remarquer à la représentante américaine pour les relations commerciales qu'un accord de libre-échange était une chose et que l'esprit du libre-échange en était une autre, comme on le constate au Québec notamment par les réactions protectionnistes d'intérêts américains sur le bois d'oeuvre, le porc, etc. À cela, Mme Hills a répondu que le gouvernement américain est totalement favorable au libre-échange, tout comme ses conseillers du secteur privé. Elle a reconnu toutefois qu'en période de ralentissement économique la voix des opposants se fait entendre avec plus de force. Enfin, elle a mis fin à ce chapitre en glissant que « le même genre de reproche est entendu aux États-Unis à propos des Européens ».

Mme Hills a complètement évité de tomber dans le piège du libre-échange et d'un éventuel Québec indépendant. Elle s'est repliée sur un commentaire gentil sur les bienfaits du libre-échange canado-américain. Elle a, à une autre question portant sur l'Amérique latine, confirmé que plusieurs autres pays ont manifesté leur intérêt pour une baisse des tarifs entre eux et les États-Unis, comme l'a fait le Mexique. Pour être admissibles, ces pays devront au préalable respecter deux conditions : présenter une macro-économie en bon état, par exemple bien contrôler leur taux d'inflation ; présenter de bonnes politiques commerciales dans les faits, pas seulement en paroles. Le Chili pourrait très bien être le premier de ces pays à être accepté. Il faudra « un an ou à peu près pour que tout soit finalisé ».

La libéralisation commerciale que préconise Mme Hills et le gouvernement américain n'a rien de gratuit et elle s'appuie en somme sur les mêmes arguments que ceux invoqués dans les autres pays industrialisés les bienfaits de l'exportation pour l'économie nationale.

Au Consultat américain à Montréal, on distribuait hier la déclaration du président Bush lors de la conclusion des négociations sur l'ALENA. Dans cette déclaration, le président rappelait que les États-Unis sont le premier pays exportateur au monde, loin devant l'Allemagne et le Japon. En 1992, plus de sept millions d'Américains travaillent à fabriquer des produits vendus partout dans le monde ; ces travailleurs ont un salaire moyen de 17 % supérieur à celui du travailleur moyen américain. Voilà qui montre bien la voie de l'avenir.

Sodarcan est sorti du rouge au deuxième trimestre

d'après la Presse canadienne

SODARCAN a annoncé hier, pour le deuxième trimestre, un bénéfice de 661 000 \$, soit 7 cents par action, comparativement à une perte de 293 000 \$, soit 4 cents par action, au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les revenus ont atteint, au cours du deuxième trimestre, 23 446 000 \$, au regard de 23 137 000 \$ durant la même période de l'an passé.

Pour le semestre, terminé le 30 juin 1992, la perte a été de 836 000 \$,

ou 11 cents par action, comparativement à une perte de 1997 000 \$, ou 24 cents par action, à la fin du premier semestre de 1991.

Les revenus, pour le semestre, ont atteint 44 248 000 \$, au regard de revenus de 43 347 000 \$ pour la même période de l'année précédente.

Sodarcan a confirmé qu'elle avait complété son retrait des activités de souscription de réassurance. Avec une base de capital propre de plus de 23,5 millions \$, elle se consacrera dorénavant à des activités fondamentales d'intermédiation d'assurance.

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU TRANSPORT EN COMMUN
AVIS PUBLIC
Veuillez prendre note que la prochaine assemblée publique du Conseil métropolitain de transport en commun initialement prévue le vendredi 28 août 1992 est reportée au vendredi 18 septembre 1992.
OBJET: Assemblée du Conseil métropolitain de transport en commun
Le vendredi 18 septembre 1992
DATE: 11h30
HEURE: Hôtel de Ville de Verdun
LIEU: Salle du Conseil
4555, avenue Verdun
2e étage
Verdun
Une période de questions est prévue pour le public au début de l'assemblée. Les personnes désirant poser des questions sont priées de s'enregistrer dans les 15 minutes précédant le début de l'assemblée.
Le 26 août 1992
Jacques Ménard, Secrétaire-trésorier

Wilson ira à Taiwan

OTTAWA (PC) — Le ministre du Commerce Michael Wilson deviendra le premier ministre canadien à se rendre à Taiwan en deux décennies. L'annonce de cette décision irrite déjà la Chine, dont l'ambassade a prévenu qu'elle protesterait contre tout séjour privé ou officiel d'un ministre canadien à Taiwan.

M. Wilson s'arrêtera à Taipei, capitale de Taiwan, dans le cadre d'une tournée asiatique de 10 jours qui doit le mener en Malaysia, au Vietnam et

en Thaïlande.

Il sera accompagné de gens d'affaires canadiens, afin de mousser une mission commerciale de la Chambre canadienne de commerce dans cette île au large de la côte de la Chine continentale.

Le Canada ne reconnaît pas officiellement le gouvernement nationaliste de Taiwan, qui se présente comme le gouvernement légitime de la Chine communiste.

Ces ventes ont commencé dès l'annonce du non danois en juin et se sont amplifiées fin juillet, précise M. Nalletamby qui vendait alors entre 50 et 100 millions d'écus dans la journée pour le compte de Japonais.

Pour les investisseurs nippons (banques, compagnies d'assurances...), si la France rejette le traité de Maastricht, c'en est fini des chances de voir l'écu devenir la monnaie unique européenne à la fin de la décennie.

Avant le rejet danois, les obligations en écus à dix ans étaient 5 points de base plus cher que les titres équivalents en francs français. En juillet, l'écart passait à 25 points pour

fers cet été de la Bourse de Tokyo.

« Les Japonais assuraient à la fin des années 80 environ 30 % du marché de l'écu qui était l'une des devises les plus importantes de leur portefeuille. Aujourd'hui, ils ont pratiquement liquidé en quelques semaines tous leurs avoirs », dit Stéphane Nalletamby, responsable des obligations internationales chez Paribas Capital Markets à Tokyo, l'un des établissements les plus actifs au Japon sur ce marché.

Mais la désaffection japonaise n'est pas concentrée sur l'Europe et les dernières adjudications trimestrielles des valeurs du Trésor américain ont montré l'actuelle prudence des Japonais, très concentrés sur leurs problèmes financiers domestiques.

Impressionnés par des données politiques européennes qui leurs échappent et encouragés par une parité de change favorable du yen cet été, ils ont pris leur profit sur des titres en écu qu'ils détenaient le plus souvent depuis trois ans environ et en quantité bien supérieure aux investisseurs américains.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Le FMLN change ses statuts

SAN SALVADOR (AFP) — Le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) a mis un point final cette semaine, à la rédaction de ses nouveaux statuts qui font du mouvement de guérilla salvadorien un parti politique « démocratique, pluraliste et révolutionnaire », a-t-on appris de sources du FMLN. Les statuts qui figurent dans un document de 25 pages seront ratifiés lors de la première assemblée générale du nouveau parti qui se tiendra le 1er septembre, selon la même source. La légalisation officielle du FMLN comme parti politique devrait suivre, au plus tard le 31 octobre, date de démobilisation de ses 8000 combattants. Un accord de paix entre le FMLN et le gouvernement avait été signé le 16 janvier dernier à Mexico, au bout de onze ans de guerre. Le 24 mai, le Front avait proclamé sa transformation en parti politique.

Kravtchouk va expulser les étrangers subversifs

KIEV (Reuter) — Ne supportant plus les critiques des représentants de la diaspora ukrainienne, le président Leonid Kravtchouk a décidé hier l'expulsion de tout étranger accusé de subversion contre les dirigeants de l'Ukraine. Cette mesure, rendue publique lors d'une rencontre avec des Ukrainiens du Canada et des États-Unis, semble être une réponse aux appels à la démission du gouvernement lancés lors des célébrations de l'indépendance de l'ex-république soviétique. « Nous sommes préoccupés par les attaques contre le gouvernement et le président dans de nombreux communiqués de représentants des Ukrainiens de l'étranger. Elles ne peuvent être considérées que comme une ingérence directe dans les affaires intérieures de l'Ukraine », a déclaré Leonid Kravtchouk, dont les propos ont été repris par l'agence Ukrinform. « J'ai ordonné au ministère des Affaires étrangères de préparer un communiqué déclarant persona non grata et expulsant tout ressortissant étranger se livrant à de telles attaques ». Il a estimé que des déclarations d'hostilité mettaient « de l'huile et le feu et déstabilisaient la situation ». Selon la radio ukrainienne, les mesures d'expulsions pourraient intervenir dans les 24 heures. Kravtchouk, un ancien apparatchik communiste, a quitté un rassemblement lundi après les appels d'Ukrainiens d'Allemagne en faveur de changements constitutionnels.

Un prêtre haïtien est enlevé

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Un prêtre haïtien, le père Valéry Rébecca, curé de la paroisse de Belle-Rivière près de la ville de Miragôane (100 km au sud-ouest de la capitale) a été enlevé lundi par trois civils armés, a annoncé hier à Port-au-Prince l'agence haïtienne de presse (AHP). Selon l'AHP, le prêtre, membre de la Fraternité des prêtres du sud, a été plusieurs fois interpellé au district militaire de Miragôane depuis le coup de force qui a renversé le président Jean Bertrand Aristide le 30 septembre dernier. Selon l'évêché des Cayes le prêtre a été conduit à la caserne de Miragôane où il est détenu depuis. On ignore encore les motifs de cette arrestation, effectuée sans mandat d'arrêt, selon l'AHP qui cite des sources proches de la paroisse de Belle-Rivière. Par ailleurs, onze des sources militaires, sept des onze personnes qui avaient été arrêtées après un affrontement entre des opposants armés qui avaient pris la fuite et les forces de l'ordre le 13 août dernier dans le sud du pays, à Morency près de la ville des Cayes ont été relâchées. Quatre personnes restent encore détenues, indique-t-on de même source.

Ozal se rend à Sirnak

ANKARA (AFP) — Le chef de l'État turc Turgut Ozal s'est rendu hier à Sirnak, dans le sud-est anatolien à majorité kurde, pour évaluer la situation après une attaque rebelle qui avait fait 26 morts le 18 août, à la veille d'une réunion du Conseil national de sécurité (CNS) et du gouvernement qui doit se tenir aujourd'hui à Diyarbakir. Au cours de cette réunion extraordinaire convoquée par M. Ozal, pourraient être décidées des mesures radicales afin de neutraliser le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), principal mouvement rebelle kurde de Turquie, et d'empêcher notamment ses actions à partir de l'Irak, selon les observateurs à Ankara. Le président Ozal pourrait proposer la création d'une zone tampon pour rendre impénétrable la frontière avec l'Irak où les rebelles ont des bases arrière, estime-t-on à Ankara. Cette zone tampon, souhaitée par les militaires, pourrait être instaurée dans le nord de l'Irak, mais avec un risque de complications internationales. Quelque 15 000 habitants de Sirnak, sur une population de 20 000 personnes, ont fui depuis lundi la ville, où l'attaque des rebelles avait fait 26 morts.

Les Alliés protégeront les chiites du sud de l'Irak

Le Conseil de sécurité donne raison au Koweït et redessine la frontière

WASHINGTON (Reuter) — Les États-Unis et leurs alliés ont décidé de créer à partir d'aujourd'hui dans le sud de l'Irak une zone interdite aux avions de Saddam Hussein, dans le but de protéger les opposants chiites réfugiés dans les marais. Le président George Bush a annoncé hier que l'aviation alliée entamerait des missions de surveillance au sud du 32e parallèle et que cette zone serait interdite à tout appareil irakien avion ou hélicoptère. Ces mesures resteront en vigueur jusqu'à ce que la coalition estime qu'elles ne sont plus nécessaires. Au même moment, les ambassadeurs américain, français, britannique et russe auprès de l'ONU ont informé leur homologue irakien, Abdoul Amir al Anbari, de la création de cette zone d'exclusion aérienne. Les appareils irakiens s'aventurant dans ce secteur seront abattus, a précisé l'ambassadeur britannique, Sir David Hannay. Une zone interdite aux avions irakiens existe déjà au Kurdistan irakien, au nord du 36e parallèle, depuis l'année dernière. Elle aussi avait été créée pour dissuader Bagdad de poursuivre sa répression contre les opposants. Cette nouvelle mission sera assurée essentiellement par les appareils des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France. Des chasseurs de l'US Air Force

sont déjà stationnés dans la région et le porte-avions américain Independence, avec 70 avions à bord, fait route vers le nord du Golfe. La Grande-Bretagne compte envoyer aujourd'hui six avions de combat Tornado, qui seront basés à Dhahran, sur la côte nord-est de l'Arabie saoudite. La France pour sa part n'a pas encore fixé de date pour l'envoi des dix appareils, vraisemblablement des Mirage 2000 qu'elle a promis de dépêcher dans la région. La Russie s'est associée à la démarche des trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité de l'ONU mais Moscou ne prendra part à aucune opération sur le terrain. Contrairement à la zone interdite du Kurdistan, instaurée en accord avec Bagdad après la défaite de l'armée irakienne occupant le Koweït, les alliés ont créé la nouvelle zone d'exclusion au nom de la résolution 688 adoptée le 5 avril 1991 par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui exigeait de Bagdad qu'il cesse sa répression contre les civils. Cette résolution n'avait pas été votée en invoquant le chapitre VII de la charte de l'ONU, qui permet l'usage de la force. Interrogé sur ce point, Sir David Hannay a expliqué que les alliés s'étaient sentis obligés malgré tout d'imposer cette zone interdite à cause de l'urgence de la situation.

Le gouvernement de Bagdad a fait savoir qu'il ne tolérerait pas ce qu'il considère comme une atteinte à sa souveraineté et une tentative de diviser l'Irak. Cette dernière crainte est partagée par plusieurs pays de la région, ce qui a entraîné un retard dans l'annonce des alliés. George Bush a de nouveau cherché à les rassurer en déclarant hier : « Nous voulons le respect par l'Irak (des sanctions de l'ONU), pas sa partition. Les États-Unis continuent d'être favorables à l'unité territoriale de l'Irak et n'ont aucune intention malveillante à l'égard de son peuple ». Les États-Unis et leurs alliés « sont prêts à envisager des mesures supplémentaires si Saddam continue de violer telle ou telle résolution » de l'ONU, a encore dit le président américain. Selon le Pentagone, l'Irak aurait retiré tous ses avions et certains de ses hélicoptères du sud du pays. Mais dans le même temps, selon des groupes d'opposition irakiens en exil, des unités terrestres auraient été envoyées en renfort dans le sud. Les autorités irakiennes ont dit être prêtes à relever le défi lancé par les Occidentaux. L'Irak a en outre fait savoir à l'ONU qu'il chasserait tous les gardes onusiens actuellement sur son territoire en cas d'at-

taque. Par ailleurs, le Conseil de sécurité des Nations unies a approuvé hier les décisions prises par une commission de l'ONU sur la délimitation de la frontière entre l'Irak et le Koweït. Elles ont été approuvées par 14 voix et une abstention, celle de l'Équateur. La commission a estimé que six puits de pétrole exploités par l'Irak sur le gisement de Roumeila, que se partagent les deux pays, se trouvaient de fait du côté koweïtien de la frontière. Elle a jugé de même qu'une partie de la base navale d'Umm Qasr appartenait au Koweït bien que l'ensemble de la ville du même nom et le port civil, beaucoup plus grand, restent entre les mains irakiennes. La résolution du Conseil de sécurité réitère l'inviolabilité de la frontière koweïtienne affirmée dans la résolution de cessez-le-feu d'avril 1991 qui demandait aux deux pays de respecter la frontière de 1963 et de constituer une commission pour la délimiter. Le Conseil de sécurité rappelle que, pour garantir cette frontière, il s'est engagé à « prendre toute mesure appropriée ». L'Équateur s'est abstenu parce qu'il est lui-même opposé au Pérou par un différend territorial qu'il souhaite régler bilatéralement et non par l'intermédiaire de l'ONU.

La résolution du Conseil de sécurité souligne que la commission n'a pas redistribué des territoires entre le Koweït et l'Irak mais qu'elle a mené à bien la tâche technique de procéder pour la première fois à l'abornement de la frontière. Le Conseil de sécurité a également salué l'intention du secrétaire général Boutros Boutros-Ghali de réaligner de part et d'autre de la frontière la zone démilitarisée sous surveillance de l'ONU afin de la faire correspondre avec la frontière nouvellement démarquée. Ceci impliquera la suppression de plusieurs postes de police irakiens situés du côté irakien ou à une distance de moins de 1000 mètres. La commission, composée d'experts indépendants d'Indonésie, de Suède et de Nouvelle-Zélande, et d'un Irakien ainsi que d'un Koweïtien, doit encore délimiter les eaux des deux pays. La démarcation de la frontière terrestre avec des bornes permanentes doit être terminée fin 1992. Dans une longue lettre, l'Iral avait, en mai, remis en cause le travail de la commission et ses conclusions. Le Conseil de sécurité a riposté en juin en accusant l'Irak de sembler remettre en question son adhésion à la résolution de cessez-le-feu dans la guerre du Golfe et de relancer ses revendications sur le Koweït.

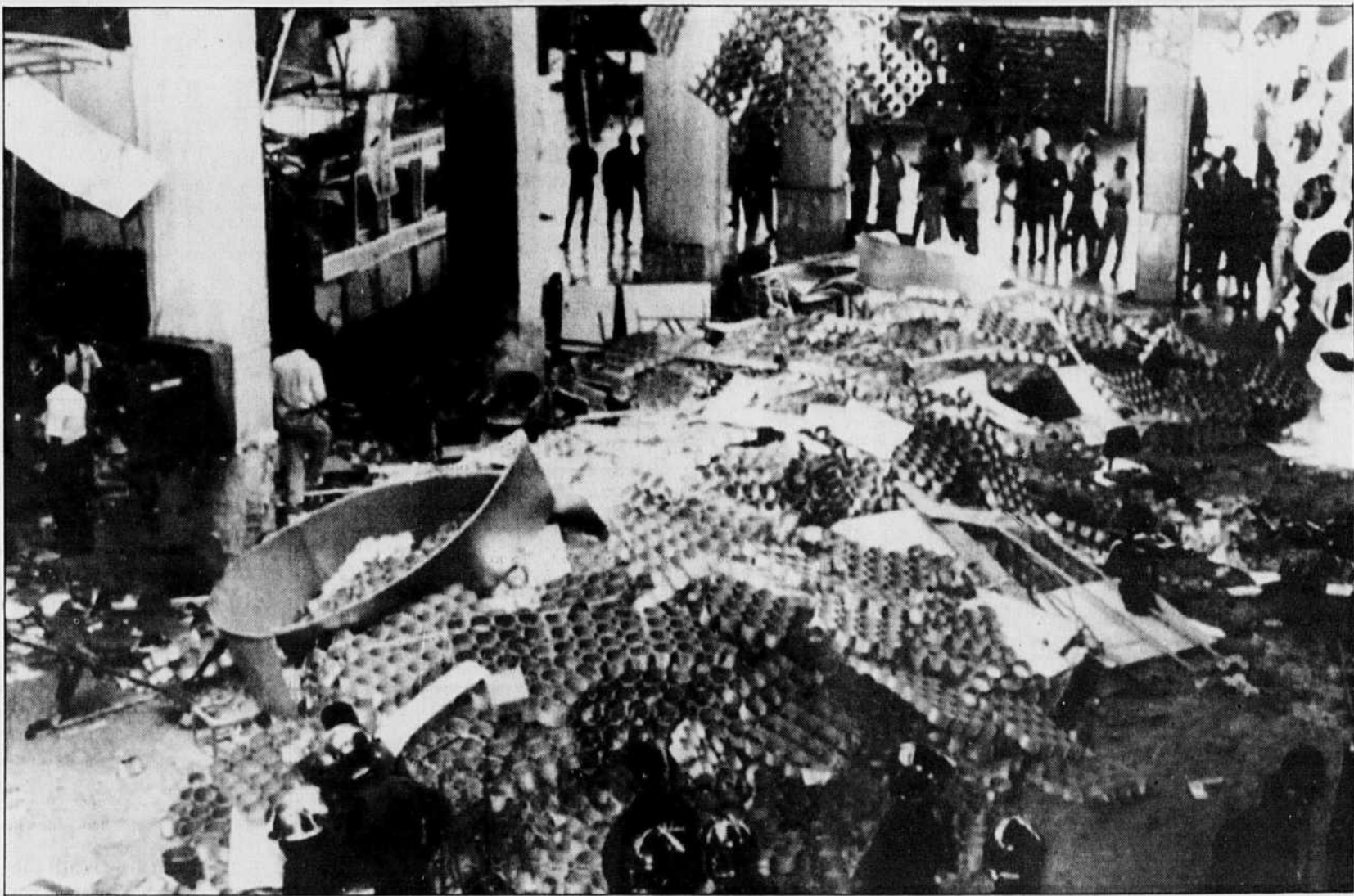


PHOTO AP

Des pompiers ont ramassé hier les dégâts causés par l'explosion d'une bombe au comptoir d'Air France à l'aéroport d'Alger.

Un attentat fait 9 morts à l'aéroport d'Alger

ALGER (Reuter) — Une bombe de forte puissance a dévasté hier le terminal international de l'aéroport d'Alger, faisant, selon un bilan officiel, neuf morts et plus d'une centaine de blessés. Le premier ministre algérien Abdessalam Belaid, qui s'est rendu sur place, a déclaré que la moitié des blessés avaient pu quitter l'hôpital après avoir reçu les soins nécessaires par leur état. D'autres, apprend-on à l'hôpital d'El Harrach, le plus proche de l'aéroport, sont dans un état grave. On ne dispose pour le moment d'aucune information quant à la nationalité des victimes. Le terminal était comble au moment de l'explosion, peu avant 11h00 locales, d'une bombe placée, selon des témoins, non loin des comptoirs d'enregistrement d'Air Algérie, d'Air France et d'Alitalia. À ce moment, des départs pour Paris, Marseille,

Nice et Rome étaient programmés. La déflagration a soufflé la façade vitrée du bâtiment et provoqué l'effondrement partiel de son faux plafond. L'attentat « a suscité une panique indescriptible parmi les passagers et l'aéroport s'est rapidement vidé », rapporte l'agence de presse algérienne APS. « La déflagration a été terrible. Il s'en est suivi un mouvement de panique. On entendait hurler les victimes », a confirmé un passager français arrivé dans l'après-midi à Paris. Une bombe, de fabrication artisanale semble-t-il, a par ailleurs explosé au siège de la compagnie Air France, dans le centre d'Alger, à peu près en même temps que l'attentat de l'aéroport. Mais les bureaux de la compagnie française, au rez-de-chaussée du grand immeuble Mauritanian, avaient pu être évacués à la

suite d'un appel anonyme quelques minutes avant l'explosion. On ne déplore que des dégâts matériels. Le bureau de la compagnie suisse à Alger a également été évacué à la suite d'une alerte à la bombe, rapporte l'APS. À la radio d'Alger, le ministre de l'Intérieur Mohamed Hardi a mis en cause les intégristes dans cet attentat, non revendiqué pour le moment, en affirmant ne pas s'étonner d'une telle action « car elle émane des terroristes ». « Jamais, au grand jamais, nous ne tolérerons qu'il y ait une quelconque discussion avec ces terroristes qui sont simplement des criminels et qui ne méritent que le châtiment le plus exemplaire », a-t-il ajouté. Les extrémistes musulmans, dont le principal mouvement, le Front islamique de Salut (FIS), a été interdit au début de l'année, sont soupçonnés du meurtre d'une centaine de

membres des forces de sécurité depuis six mois. Dans le même temps des dizaines d'attentats ont été commis à travers le pays avec des bombes de fabrication artisanale. Le Haut comité d'État (HCE-présidence collégiale), et le gouvernement de M. Belaid ont condamné hier l'attentat de l'aéroport d'Alger. En outre plusieurs partis politiques ont condamné l'attentat. Le bureau politique du FLN estime que cet attentat « relève de la violence aveugle et constitue une escalade dangereuse dans le cycle de la violence qui vise, cette fois, à causer plus de pertes en vies humaines ». Le FFS tout en condamnant « cet acte de terrorisme politique des plus sauvages » considère également que « des mesures d'assainissement politique s'imposent plus que jamais afin de mettre fin définitivement au phénomène de la violence politique ».

Collor accusé de corruption

BRASILIA (Reuter) — Une commission du Congrès brésilien a approuvé hier à une forte majorité un rapport accusant le président Fernando Collor de Mello d'avoir profité de corruption, ce qui ouvre la voie à une procédure de destitution et à d'éventuelles poursuites. Aux termes de la constitution brésilienne de 1988, le rapport doit maintenant être transmis au procureur général en vue d'éventuelles poursuites contre les accusés. Il n'est pas nécessaire que le document soit soumis au vote de l'ensemble du Congrès. Le rapport a été adopté par 16 voix contre cinq grâce au ralliement de dernière minutes de plusieurs partisans du gouvernement. Des centaines de jeunes gens manifestaient devant le Congrès en réclamant la démission du président. À l'intérieur du bâtiment, quelques élus pro-gouvernementaux ont tenté sans succès de faire adopter un autre rapport affirmant l'innocence du président. Le gouvernement brésilien a déjà pris ses distances avec le président. Réuni mardi soir en conseil extraordinaire, il s'est engagé à ne pas démissionner jusqu'au règlement de la crise politique actuelle. Dans le document, rendu public par le ministre de la Justice Celso Borja, « les ministres et secrétaires d'État affirment leur détermination à continuer d'assumer leurs fonctions pour le peuple brésilien ». Les signataires se disent persuadés que « le souhait de tous les Brésiliens est que le problème politique (...) soit résolu au sein d'instances constitutionnelles appropriées sans mettre en danger les intérêts supérieurs et les besoins actuels de la nation brésilienne ». En attendant, ajoutent-ils, les ministres considèrent que leur devoir est de poursuivre leurs tâches sereinement pour garantir au pays la stabilité, la paix et la continuité. Le ministre de la Justice s'est empressé de souligner que cette déclaration ne devait pas être interprétée comme un geste de soutien au président.

Partition de la Tchécoslovaquie

BRNO (Reuter) — La République tchèque cessera d'exister le 1er janvier de l'an prochain, a annoncé hier le premier ministre slovaque Vladimir Meciar. Il a fait cette déclaration à des journalistes lors d'une pause dans ses négociations avec son homologue tchèque Vaclav Klaus sur l'avenir des relations entre les deux régions de la République. « Il n'y a aucune chance de maintenir l'état actuel des choses », a-t-il dit. « Je pense que cela va déboucher sur la recherche et l'établissement de nouvelles relations futures qui pourraient être meilleures que celles de maintenant ». Il s'agit de la cinquième série de discussions entre Vaclav Klaus et Vladimir Meciar, vainqueurs des élections législatives de juin dans leurs régions respectives. Vaclav Klaus a déclaré que les deux parties étaient convenues d'un calendrier en vue de la partition et avaient décidé de préparer des lois pour assurer la transition pacifique vers deux États indépendants. Les deux parties ont accepté de coopérer au Parlement pour faire adopter les lois nécessaires au gouvernement fédéral pour mettre en oeuvre une partition pacifique.

Les Palestiniens critiquent le projet d'autonomie

WASHINGTON (AFP) — Les Palestiniens ne cachent pas hier leur déception au lendemain de la présentation par Israël d'un projet d'autonomie des territoires occupés, mais évitaient soigneusement de le rejeter. Les Syriens, de leur côté, continuaient hier à se déclarer satisfaits du sérieux de leurs interlocuteurs et de leur « nouveau ton », mais exigeaient qu'ils présentent des propositions concrètes en vue d'un retrait des territoires occupés. Selon un responsable de la délégation palestinienne aux négociations bilatérales de paix, qui ont repris lundi à Washington, ce projet propose une autonomie très limitée en Cisjordanie et Gaza, le pouvoir effectif restant entre les mains de l'État hébreu. « Le projet israélien n'est qu'une version développée et retouchée de celui qui avait été présenté par les Israéliens en mars dernier », a souligné à l'AFP ce délégué qui a requis

l'anonymat. Ce plan, immédiatement rejeté à l'époque par les Palestiniens, proposait de négocier un transfert de responsabilités dans des domaines non-politiques, comme la justice, l'agriculture, l'éducation, les impôts, la santé et le tourisme. À la différence des propositions de mars, le nouveau document israélien, en 33 pages, porte sur l'élection d'un conseil administratif. Il traite en détail de la composition et des pouvoirs dont il devrait disposer dans une période intérimaire de cinq ans avant que soit tranché le statut définitif des territoires occupés, selon un porte-parole israélien. Le chef de la délégation israélienne aux négociations bilatérales, M. Eliakim Rubinstein, a estimé que « la désignation d'un conseil législatif préjugerait du statut définitif des territoires », mais a souligné qu'un conseil administratif pourrait décréter des ordonnances sur tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniens.

Les Palestiniens, pour leur part, réclament l'élection d'une assemblée législative, qui choisirait à son tour un conseil exécutif de vingt membres, ouvrant la voie à l'établissement d'un État palestinien. « La première lecture du document israélien n'est pas encourageante, mais nous ne voulons pas le rejeter dès maintenant pour éviter de nous retrouver sur la banc des accusés », a indiqué à l'AFP un autre délégué palestinien qui a participé à une réunion avec les Israéliens. De plus, selon lui, « le projet israélien ne mentionne pas la colonisation des territoires qui se poursuit à un rythme soutenu, l'occupation de Jérusalem, ou le territoire sur lequel l'autonomie serait exercée ». Israéliens et Palestiniens se sont retrouvés hier après-midi au département d'État pour examiner la mise au point d'un ordre du jour, en attendant une première réponse palestinienne aux propositions israéliennes, qui pourraient intervenir avant la fin

de la semaine, selon un responsable palestinien. Par ailleurs, dans le nord de la Cisjordanie occupée, trois Palestiniens et un capitaine des gardes-frontières israéliens ont été tués hier lors d'un accrochage de six heures. De source militaire israélienne, on précise que sur la base d'informations recueillies par les services de sécurité israéliens, une unité spéciale des gardes-frontières était intervenue contre une maison où se cachaient deux membres des services de sécurité des Panthères noires, groupe de choc du Fatah (principe composante de l'OLP). Les deux Palestiniens, armés de deux fusils d'assaut M-16, dont un équipé d'un lance-grenade, ont tué le chef de l'unité israélienne. Après six heures de siège, une unité spéciale anti-terroriste a tué les deux Palestiniens, alors qu'une femme trouvait la mort et ses deux enfants étaient blessés durant les échanges de tirs, a-t-on ajouté de même source.

AVIS PUBLICS

VENTES
EN
JUSTICEConditions et
renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

**La Chambre
des huissiers
du Québec**

AVIS est par les présentes donné que les garanties constituées aux termes de l'acte de fiducie intervenu entre Alimentation Diane Dionne Inc. et le Trust Général du Canada et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond sous le numéro 317686 sont devenues exécutives.

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que l'acte de transport général de créances daté du 26 juin 1992 par lequel AGROPUR, Coopérative agro-alimentaire a vendu, cédé et transporté tous ses comptes à recevoir, présents et futurs, à Bilopage Inc., à titre absolu, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 20 août 1992 sous le numéro 4534925.

Le 25 août 1992
Bilopage Inc.

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 1571 du Code Civil du Bas Canada que l'acte de transport général de créances daté du 1er août 1992 par lequel Data Courier Service Ltd./Data Service du Courrier Liée a vendu, cédé et transporté tous ses comptes à recevoir, présents et futurs, à ANC Management Corporation, à titre absolu, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 10 août 1992 sous le numéro 4532239.

Le 25 août 1992
ANC Management Corporation.

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL (L.R.Q., c. C-10)

AVIS
CHRISTINE HUGUETTE BEUSLE
Avis est donné que Christine Hugnette Beusle, femme de maison, domiciliée au 8951, 8th Avenue, St-Michel, Québec, adresse au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de "Christina Cuscuna".
Signé à Montréal, ce 21ème jour d'août 1992.
Me Anne-France Goldwater
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-204772-928
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT
MAURICE BREAULT
Partie demanderesse
vs
MADELEINE VERREAULT
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MADELEINE VERREAULT, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MADELEINE VERREAULT.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 21 août 1992.
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,

Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

AVIS DE DEMANDE DE
DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie Société Elico Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Lise Caron, président-directrice.
Saint-Lambert, le 25 août 1992.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 29 juillet 1992 par lequel l'Etude Economique Conseil (EEC Canada) Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 3 août 1992 sous le numéro 4530432. Le 4 août 1992
La Banque de Montréal.

SOYEZ AVISÉS que le requérant Grzegorz Marian Baranski, domicilié et résident au 4895 Hôpital de Ville, appartement 32, à Montréal, district judiciaire de Montréal, adresse au Ministère de la Justice, une requête pour changement de nom par certificat afin qu'il soit autorisé à porter dorénavant le nom de: Gregory Marian Baranski.
Greenfield Park, ce 24 août 1992
LAMARRE LAPORTE & DARVEAU
Procureurs du requérant

Me Jocelyne Deslats
Avocate
235 boul. Taschereau
Bureau 202
Greenfield Park (Québec)
J4V 2H3.

BANQUE LAURENTIENNE DU
CANADA

AVIS D'INTENTION
AVIS est par les présentes donné que la Banque Laurentienne du Canada a l'intention de demander au ministre des Finances la délivrance de lettres patentes pour la constitution d'une société de prêt fédérale sous la dénomination sociale Laurentian Bank Savings and Mortgage Corporation, en anglais, et Société d'Épargne et d'Hypothèque Banque Laurentienne, en français, ou sous toute autre dénomination approuvée par les autorités compétentes.
Toute personne désirant faire opposition au projet de constitution peut s'adresser par écrit avant le 6 octobre 1992 au surintendant des institutions financières, 255, rue Albert, Ottawa (Ontario), K1A 0H2.
Montréal, le 7 août 1992.

La secrétaire
LOUIS BERNARD

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-205999-927
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT
UNDEEN FORBES SOLOMON
Partie demanderesse
vs
BRENDA PATRICIA BRITTON
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à BRENDA PATRICIA BRITTON, de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, Qc, 10 est, rue St-Antoine, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de BRENDA PATRICIA BRITTON.
Lieu: Montréal
Date: 07 août 1992
GILBERT CHAPADOS,
Protonotaire adjoint.

FONDATION CANADIENNE
DE RECHERCHE "FRIC" INC.

AVIS est par les présentes donné que la FONDATION CANADIENNE DE RECHERCHE "FRIC" INC. demandera au Ministère de la Consommation et des Corporations la permission de se dissoudre.
DATE à Montréal, Québec, ce 24e jour d'août 1992.

BLAKELY, GASCON
(Les procureurs de la Corporation).

AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON DE
CHARTÉ

2738-0542 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes donné que 2738-0542 QUÉBEC INC., ayant son bureau-chef dans la cité et district de Montréal, s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, à compter de la date qu'il lui plaira de déterminer.
DATE à Montréal, ce 21e jour d'août 1992.

STEIN & STEIN
Procureurs de la Requirante
1, Place Ville Marie
Bureau 2310
Montréal, Québec
H3B 3M5

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-04-000932-921
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT

ÉLIZABETH S. GOBEILLE
PROTONOTAIRE ADJOINT
JUDY BARKLEY
Partie demanderesse
vs
MARIO LATOUR
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MARIO LATOUR, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 boul. Jacques-Cartier Est à Longueuil, salle RC 31, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de l'action en déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de MARIO LATOUR.
Lieu: Longueuil
Date: 20 août 1992

ÉLIZABETH S. GOBEILLE,
Protonotaire adjoint.
MES LÉGER & ASSOCIÉS, Avocats
235, boul. Taschereau
Bureau 208
Greenfield Park, Qc
J4V 2H3. Tél: 465-8473

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-205999-927
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT
UNDEEN FORBES SOLOMON
Partie demanderesse
vs
BRENDA PATRICIA BRITTON
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à BRENDA PATRICIA BRITTON, de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, Qc, 10 est, rue St-Antoine, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de BRENDA PATRICIA BRITTON.
Lieu: Montréal
Date: 07 août 1992
GILBERT CHAPADOS,
Protonotaire adjoint.

LA RÉGIE DU LOGEMENT

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ROBERT MACLURE, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, dist. district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie de l'inscription en APPEL DE LA DÉCISION DE LA RÉGIE DU LOGEMENT a été remise au greffe à l'intention de ROBERT MACLURE.
Lieu: Montréal
Date: 26 août 1992
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-02-002246-928
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT

MAURICE JR. TOURANGEAU
PROTONOTAIRE ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
vs
RACK, ALEXANDER (JR)
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ALEXANDER (JR) RACK et CAROLYN RACK de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Longueuil, au 1111 est, boul. Jacques-Cartier, Longueuil, Qc, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de ALEXANDER (JR) RACK et CAROLYN RACK.
Lieu: Longueuil
Date: 24 août 1992
MAURICE JR. TOURANGEAU
Protonotaire adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-009683-929
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT
NORMAND LEBLANC ET LISE GAGNÉ
Partie demanderesse
vs
LUC JOY
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LUC JOY, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, Qc, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la requête en radiation d'enregistrement d'un privilège d'entrepreneur affidavit et avis, avis de dépôt du rapport d'un témoin expert art. 402.1 C.P.C., et nouvel avis de présentation a été remise au greffe à l'intention de LUC JOY.
Lieu: Montréal, Québec
Date: 20 août 1992
MICHEL MARTIN,
Protonotaire adjoint.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-04-000850-925
COUR SUPÉRIEURE
CATHERINE POIRIER
Partie demanderesse
vs
STÉPHANE TREMBLAY
Partie défenderesse

LE PROTONOTAIRE DE LA VILLE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE LONGUEUIL
et
LE RÉGISTRATEUR DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, STÉPHANE TREMBLAY, d'adresse inconnue, est, par les présentes, requis de comparaitre, dans un délai de 30 jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie de la demande en déchéance d'autorité parentale a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, district de Longueuil, à son intention.
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Lieu: Longueuil, Québec
Date: 20 août 1992

ÉLIZABETH S. GOBEILLE,
Protonotaire adjoint de la Cour Supérieure.

Me Michèle Fournier
70, rue de la Barre
Bureau 116
Longueuil, Québec
Tél: (514) 646-7021
PROCLUREUR DE LA DEMANDERESSE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-11-003892-920
Q: 118972
COUR SUPÉRIEURE
"EN FAILLITE"
DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE:
JEANS TRANSIT INC.

20 Place du Moulin
St-Raphaël
de l'île Bizard, Qué.
H9E 1N2
AYANT FAIT AFFAIRES SOUS LE NOM ET RAISON SOCIALE DE:
"CAPSULE" AUX ADRESSES SUIVANTES:
50 rue Dufferin,
Valleyfield, J6S 4W4
21 rue Nicholson,
Valleyfield, J6T 4M5
450 Poliquin, #99,
Sorel, J3P 5N3
887-AVIS AUX CRÉANCIERS

DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes donné que JEANS TRANSIT INC. a fait une cession le 20 août 1992, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 septembre 1992, à 14:00 heures au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Farnoux, 200 boul. René-Lévesque Ouest, Basileire 00, Tour Ouest, Chambre 07, Salle #1 ou #2, Montréal, Québec, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mains avant l'assemblée les preuves de réclamations et au besoin, les procurations.

Les réclamations à l'encontre de l'actif doivent être produites au syndic avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi, le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit sans égard à ces réclamations.
Délai de Valleyfield, ce 21 août 1992.

J.P. CHATIGNY & ASS. INC.,
Bureau de:
J.P. CHATIGNY & ASSOCIÉS INC.,
348 Chemin Larocque
Valleyfield, Québec J6T 4C3
Tél: (514) 373-5698 ou 1-800-363-5330.

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est donné aux RÉSIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT qu'à sa séance générale tenue le 17 août 1992, le conseil municipal a adopté une résolution ordonnant la soussignée, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre le bien immobilier ci-dessous décrit pour défaut de paiement de taxes dues à Ville Mont-Royal, ainsi que les intérêts et frais encourus ou qui pourront être encourus. En conséquence, ladite propriété sera vendue aux enchères publiques à l'hôtel de ville de Ville Mont-Royal, 90, avenue Roosevelt, le jeudi 22 octobre 1992 à 10 h, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant ladite vente.

1. MATRICULE: 9342-10-7524
NOM — PROPRIÉTAIRE: M. Brendan Madigan
ADRESSE — PROPRIÉTÉ: 62, avenue Highfield, Ville Mont-Royal
DESCRIPTION: Lot n° 623-1098 et 623-pt.1097: « composed of Subdivision Ten hundred and ninety-eight of Lot six hundred and twenty-three (623-1098) on the Official Plan and Book of Reference of the Parish of St. Laurent and the North-east part of Subdivision Ten hundred and ninety-seven of said Lot six hundred and twenty-three (623-N.E. Pt. 1097) measuring Six feet in width by seven tenths of a foot in depth and being bounded in front to the North-west by Highfield Avenue, in rear to the South-east by a Lane known as Subdivision Ten hundred and eighty-eight of the said Lot, on one side to the North-east by Subdivision Ten hundred and ninety-eight of the said Lot and on the other side to the South-west by the remainder of the said Subdivision Ten hundred and ninety-seven and the said Subdivision Ten hundred and ninety-eight of the said Lot Six hundred and twenty-three (623-1098) measuring Fifty feet in width by the said depth. »

La propriété vendue, y compris le(s) bâtiment(s) qui y est(sont) érigé(s), est sujette à toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant les affecter. En plus, la propriété est vendue sous réserve du droit de retrait d'un an. Le prix d'adjudication de cette propriété sera payable immédiatement, soit comptant soit par chèque visé.

Donné sous mon seing à Ville Mont-Royal le 27 août 1992.

La greffière,
C. Josée Katz, o.m.s./CMC

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est donné aux RÉSIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT qu'à sa séance générale tenue le 17 août 1992, le conseil municipal a adopté une résolution ordonnant la soussignée, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre le bien immobilier ci-dessous décrit pour défaut de paiement de taxes dues à Ville Mont-Royal, ainsi que les intérêts et frais encourus ou qui pourront être encourus. En conséquence, ladite propriété sera vendue aux enchères publiques à l'hôtel de ville de Ville Mont-Royal, 90, avenue Roosevelt, le jeudi 22 octobre 1992 à 10 h, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant ladite vente.

1. MATRICULE: 9342-10-7524
NOM — PROPRIÉTAIRE: M. Brendan Madigan
ADRESSE — PROPRIÉTÉ: 62, avenue Highfield, Ville Mont-Royal
DESCRIPTION: Lot n° 623-1098 et 623-pt.1097: « composed of Subdivision Ten hundred and ninety-eight of Lot six hundred and twenty-three (623-1098) on the Official Plan and Book of Reference of the Parish of St. Laurent and the North-east part of Subdivision Ten hundred and ninety-seven of said Lot six hundred and twenty-three (623-N.E. Pt. 1097) measuring Six feet in width by seven tenths of a foot in depth and being bounded in front to the North-west by Highfield Avenue, in rear to the South-east by a Lane known as Subdivision Ten hundred and eighty-eight of the said Lot, on one side to the North-east by Subdivision Ten hundred and ninety-eight of the said Lot and on the other side to the South-west by the remainder of the said Subdivision Ten hundred and ninety-seven and the said Subdivision Ten hundred and ninety-eight of the said Lot Six hundred and twenty-three (623-1098) measuring Fifty feet in width by the said depth. »

La propriété vendue, y compris le(s) bâtiment(s) qui y est(sont) érigé(s), est sujette à toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant les affecter. En plus, la propriété est vendue sous réserve du droit de retrait d'un an. Le prix d'adjudication de cette propriété sera payable immédiatement, soit comptant soit par chèque visé.

Donné sous mon seing à Ville Mont-Royal le 27 août 1992.

La greffière,
C. Josée Katz, o.m.s./CMC

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux CONTRIBUABLES DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT que le rôle de perception des comptes d'eau pour la période du 31 mai 1991 au 31 mai 1992 a été déposé le 20 août 1992 au bureau de la trésorerie de la Ville, Hôtel de Ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec. Les comptes d'eau exigibles le 28 septembre 1992 seront expédiés le 28 août 1992.

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration et conformément à l'article 481 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), soyez avisé qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Donné à Ville Mont-Royal le 24 août 1992.

La trésorière,
Danielle Coupal, CA

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux CONTRIBUABLES DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT que le rôle de perception des comptes d'eau pour la période du 31 mai 1991 au 31 mai 1992 a été déposé le 20 août 1992 au bureau de la trésorerie de la Ville, Hôtel de Ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec. Les comptes d'eau exigibles le 28 septembre 1992 seront expédiés le 28 août 1992.

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration et conformément à l'article 481 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), soyez avisé qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Donné à Ville Mont-Royal le 24 août 1992.

La trésorière,
Danielle Coupal, CA

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux CONTRIBUABLES DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT que le rôle de perception des comptes d'eau pour la période du 31 mai 1991 au 31 mai 1992 a été déposé le 20 août 1992 au bureau de la trésorerie de la Ville, Hôtel de Ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec. Les comptes d'eau exigibles le 28 septembre 1992 seront expédiés le 28 août 1992.

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration et conformément à l'article 481 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), soyez avisé qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Donné à Ville Mont-Royal le 24 août 1992.

La trésorière,
Danielle Coupal, CA

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux CONTRIBUABLES DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT que le rôle de perception des comptes d'eau pour la période du 31 mai 1991 au 31 mai 1992 a été déposé le 20 août 1992 au bureau de la trésorerie de la Ville, Hôtel de Ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, Québec. Les comptes d'eau exigibles le 28 septembre 1992 seront expédiés le 28 août 1992.

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration et conformément à l'article 481 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), soyez avisé qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Donné à Ville Mont-Royal le 24 août 1992.

La trésorière,
Danielle Coupal, CA

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 1 (1986)
APPEL D'OFFRES N° 1UA-430-2-01
INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE COMMANDE ET D'APPAREILLAGE TÉLÉPHONIQUE

Date et heure limites de réception des soumissions: Le mardi 20 octobre 1992 à 15 h 30, heure de Montréal

Garantie de soumission: 400 000 \$
Prix du document: 250 \$ toutes taxes incluses.

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
SERVICE CONTRATS
19e étage
500, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 879-6700.

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

Société d'énergie de la Baie James

Direction Approvisionnement, 19e étage
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1Z9

VENTE DE SURPLUS

APPEL D'OFFRES N° 92-003
TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES
CHANTIER LG 4

VENTE DE DEUX (2) BÂTIMENTS
(CAFÉTÉRIA ET CINÉMA)

FERMETURE:
Le 24 septembre 1992 à 15 h 30

PRIX DU DOCUMENT: GRATUIT
GARANTIE DE SOUMISSION: 10%

VISITE:
Les 16 et 17 septembre 1992
POUR INFORMATIONS:
(514) 879-6700

DATE LIMITE POUR LES RÉSERVATIONS:
Le 4 septembre 1992 à 12 h 00

Richard Toupin
Chef de service — Achats

VILLE MONT-ROYAL
AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est donné aux RÉSIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et À QUI DE DROIT qu'à sa séance générale tenue le 17 août 1992, le conseil municipal a adopté une résolution ordonnant la soussignée, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre le bien immobilier ci-dessous décrit pour défaut de paiement de taxes dues à Ville Mont-Royal, ainsi que les intérêts et frais encourus ou qui pourront être encourus. En conséquence, ladite propriété sera vendue aux enchères publiques à l'hôtel de ville de Ville Mont-Royal, 90, avenue Roosevelt, le jeudi 22 octobre 1992 à 1

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Deux ministres maronites démissionnent au Liban

BEYROUTH (AFP) — La crise politique déclenchée par le début des législatives s'est accélérée hier au Liban, avec la démission coup sur coup de deux ministres maronites, parmi lesquels le chef de la diplomatie Farès Boueiz qui a affirmé que le scrutin vise à provoquer des dissensions entre Libanais.

MM. Boueiz et Georges Saadé, chef du parti Kataib (phalanges) et ministre des Postes et Télécommunications, entendent ainsi protester contre la poursuite d'élections frappées de discrédit, et dont ils avaient demandé, le premier un report de trois semaines, le second le report sine die.

« Dès le début, j'avais souligné que ces élections constituaient un projet de dissensions entre Libanais, a déclaré M. Boueiz. Lorsque j'ai constaté que cette coupe amère était inévitable, j'ai tenté l'impossible,

avec mes collègues et amis, pour au moins améliorer les conditions des consultations. J'ai la conscience tranquille ».

Cette double démission, qui vient s'ajouter à celle présentée dimanche par le président du Parlement Hussein Husseini (musulman chiite), pour cause de fraudes, intervient à quatre jours de la deuxième phase des élections.

Le gouvernement a fait savoir hier qu'il maintenait le calendrier initial et, sauf coup de théâtre, les deux dernières phases des élections doivent se tenir dimanche à Beyrouth et dans le Mont Liban, et le 6 septembre dans le sud.

Gendre du président Elias Hraoui, le chef de la diplomatie libanaise occupait ses fonctions depuis février 1990, successivement dans les cabinets de Omar Karamé puis de Rachid Solh. De source bien informée,

on indique que le gouvernement devrait demander à M. Boueiz d'expédier les affaires courantes de son ministère, à un moment où les négociations bilatérales de paix avec Israël se déroulent à Washington.

La démission des deux ministres, et surtout celle de M. Boueiz, qui avait entrepris de reconstruire la diplomatie libanaise, affaiblit encore plus un gouvernement devenu la cible de critiques de plus en plus virulentes pour son allégeance à la Syrie et son incapacité à juguler la crise économique.

Le gouvernement comptait 24 membres, dont cinq maronites. L'un d'eux, le ministre d'État Samir Geagea, chef de l'ex-milice des Forces libanaises (FL), a refusé de siéger. Les deux autres sont moins représentatifs.

Hier soir, lors d'une conférence de presse, le général Sami Khatib, mi-

nistre de l'Intérieur et à ce titre maître-d'œuvre des élections, a reconnu que cette double démission créait un déséquilibre et que celle de M. Boueiz survenait à un moment inopportun qui « affaiblissait la position libanaise ».

Il a souhaité que M. Boueiz « revienne sur sa décision de démissionner, même s'il devait retirer sa candidature, afin de pouvoir suivre de près les négociations qui se déroulent à Washington ».

Le général Khatib a également estimé qu'une annulation du scrutin, voire un report, « aurait eu des conséquences sur la continuité de l'État » libanais.

Le départ de MM. Boueiz et Saadé apparaît de nature à radicaliser davantage les positions politiques, avec à terme le risque de faire voler en éclats le processus de réconciliation né de l'accord interlibanais de paix

de Taef (1989).

Pour sa part, le patriarche maronite au Liban, Mgr Nasrallah Sfeir, a exprimé la crainte hier que le nouveau parlement illégitime issu des élections en cours « remette en cause l'identité libanaise ».

« Si on continue sur cette lancée, ces élections seront illégales et illégitimes, tout ce qui sera fait par ce Parlement sera entaché comme le Parlement lui-même », a déclaré à l'AFP le chef de la communauté chrétienne la plus influente et la plus nombreuse du Liban.

« Je crains fort que des voix ne s'élèvent dans le nouveau Parlement pour réclamer le changement de l'identité du Liban et de son régime, a ajouté Mgr Sfeir, qui appréhende que le nouveau Parlement débouche sur une modification de ce qui fait la spécificité de ce pays ».

Le patriarche maronite n'a pas été plus explicite, mais le camp chrétien appréhende en général la transformation du Liban en un État musulman, à l'instar de la plupart des pays arabes, ou une fédération avec la Syrie.

Mgr Sfeir a estimé qu'un report de quelques semaines du scrutin, demandé notamment par l'ancien chef de la diplomatie Farès Boueiz, serait inutile. « Pour qu'il y ait de bonnes élections fiables, il faut beaucoup plus de temps afin de les préparer », a-t-il estimé.

Mgr Sfeir a prôné dans l'avenir la résistance passive. « Il s'agit, a-t-il précisé, d'une attitude de réserve à l'égard de tout ce qui sera fait, telle était déjà ma position à l'égard du traité (de fraternité, de coopération et de coordination) conclu avec la Syrie », en mai 1991.

3500 militaires de l'ONU pour la Somalie

NEW YORK (AFP) — Le secrétaire général des Nations unies entend faire face à la complexe situation d'insécurité et aux besoins humanitaires de la Somalie en déployant dans ce pays un dispositif comprenant 3500 hommes armés.

Le Conseil de sécurité doit examiner prochainement les recommandations de M. Boutros Boutros-Ghali, qui n'a pas encore établi le coût prévisionnel de l'opération.

« La Somalie pose un problème particulièrement épineux pour l'ONU, qui doit trouver le moyen de répondre aux besoins énormes et urgents d'une population en proie à un désespoir croissant devant les ravages de la faim, l'absence d'administration nationale, la destruction presque totale de l'infrastructure de base et les conditions d'insécurité extrême », souligne-t-il dans un rapport au conseil publié hier.

Il propose un programme global d'action pour distribuer sous escorte une aide humanitaire massive, consolider le cessez-le-feu et favoriser la réconciliation nationale. Selon les dernières estimations, « qui risquent d'être en dessous de la réalité », 4,5 millions de Somaliens ont besoin d'une aide alimentaire et d'autres formes d'assistance et « les décès et les cas de famine sont extrêmement répandus, en particulier dans le centre et le sud ».

Les effectifs demandés par le secrétaire général pour l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM) comprennent l'unité des 500 hommes fournie par le Pakistan, déjà approuvée par le Conseil de sécurité et attendue à Mogadiscio début septembre. Du personnel civil devrait également travailler dans le cadre de cette opération, mais aucune indication sur le nombre de personnes nécessaires n'est fournie par le rapport.

Quatre quartiers généraux de zone de l'ONUSOM devraient être mis en place dès que possible, puis dotés chacun d'une unité de sécurité de 750 hommes. La première serait stationnée à Bossaso, dans le nord-est, et, comme le contingent qui sera déployé à Mogadiscio, assurerait la sécurité dans le port et escorterait les convois humanitaires jusqu'aux centres de distribution, dont elle assurerait également la protection.

Déployée dans le sud-ouest du pays, la deuxième unité sera placée à Mandera, à quelque 470 km au nord-ouest de la capitale, du côté kenyan de la frontière, sous réserve de l'assentiment du gouvernement de Nairobi. Cette unité aurait pour tâche d'escorter les convois humanitaires du Kenya à la zone préventive en cours d'installation du côté somalien dans la région de Gedo. Deux autres unités de sécurité devraient être déployées à Berbera, dans le nord-ouest, et à Kisimayo, dans le sud-est.

« L'accord des intéressés n'a pas encore été obtenu », souligne le secrétaire général, qui précise qu'il a chargé son représentant spécial, M. Mohamed Sahnoun, « d'accorder la plus haute priorité à ce point ».

M. Sahnoun a également été chargé d'examiner les conditions d'un éventuel déploiement d'observateurs militaires chargés de surveiller les cessez-le-feu dans plusieurs régions en dehors de Mogadiscio, où 50 hommes se trouvent déjà sur place à cet effet.

Le secrétaire général déconseille pour le moment le déploiement d'observateurs militaires le long du secteur méridional de la frontière entre le Kenya et la Somalie. Il estime que la priorité immédiate est de « briser le cercle vicieux de l'insécurité et de la faim : l'absence de sécurité empêche l'arrivée des vivres, tandis que la disette contribue sensiblement à accroître la violence et l'insécurité ».

Le secrétaire général qualifie de très encourageantes les offres immédiates de pont aérien humanitaire faites par l'Allemagne, le Canada, les États-Unis et la France.



Manifestation pro-communiste à Moscou

Plusieurs dizaines de Moscovites pro-communistes ont manifesté hier pour souligner le premier anniversaire de l'interdiction du Parti communiste. Une manifestante tenait une affiche représentant Mikhaïl Gorbatchev en tenue nazie.

Des Sud-Africains réclament une enquête sur le rôle des unités spéciales

JOHANNESBURG (AFP) — Les appels se multiplient en Afrique du Sud pour que soient clarifiées les accusations, publiées à longueur de colonnes ces dernières semaines par la presse sud-africaine, sur le rôle joué qu'aurait joué certaines unités spéciales de l'armée et de la police à l'égard de militants anti-apartheid.

La reconnaissance, mardi par l'armée, qu'un de ses agents secrets avait été démis de ses fonctions pour avoir agi à Londres selon ses propres plans et la publication, le même jour, de déclarations d'un ancien officier de l'armée sud-africaine sur l'existence d'une troisième force chargée des « basses besognes » contre le Congrès national africain (ANC) sont venues accroître la pression sur l'appareil d'État, objet déjà de tous les soupçons.

« Frederick de Klerk, dites ce que vous savez, une fois pour toutes », proclame le *Sowetan* — le quotidien lu par les Noirs de la région de Johannesburg — dans son éditorial d'hier.

« Troisième force, la lumière, maintenant », écrit de son côté *The Star*, qui ajoute : « Nous ne pouvons plus faire confiance à l'État pour qu'il enquête sur lui-même. Seule une structure indépendante — telle la commission sur la violence présidée par le juge Richard Goldstone — est à même d'effectuer une telle en-

quête, avec l'aide d'experts internationaux, estime le quotidien.

Le Parti démocrate (libéral) a pour sa part appelé à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur toutes les activités clandestines de l'armée et de la police, soulignant que les accusations dont elles sont l'objet, « même si elles ne sont pas entièrement vraies, sapent la confiance dans les forces de l'ordre ».

Dans son récent rapport à l'ONU, le secrétaire général des Nations unies Boutros Boutros-Ghali avait recommandé que la commission Goldstone enquête sur l'armée et la police sud-africaines, de même d'ailleurs que sur les branches militaires des mouvements anti-apartheid, tel MK (Umkhonto We Sizwe), branche armée de l'ANC.

Le gouvernement a fait savoir qu'il était prêt à étudier avec le juge Goldstone le principe d'une telle enquête.

C'est l'affaire Goniwe — du nom du militant anti-apartheid assassiné en 1985 avec trois autres Noirs — qui a mis le feu aux poudres avec la publication, en mai, d'un document semblant mettre en cause l'actuel chef des services de renseignements militaires, le général Christoffel van der Westhuizen. Depuis, la presse sud-africaine a publié force témoignages sur les activités supposées de certaines unités spéciales.

Les dernières accusations mardi d'un colonel Gert Hugo, affirmant que des membres des forces de l'ordre seraient derrière certaines violences et que les militaires auraient eu dans leurs tiroirs, en 1990, un plan visant à prévenir toute prise de pouvoir par l'ANC, ont pour la première fois suscité une réplique publique du chef de l'armée.

« Ces déclarations ne visent qu'à discréditer l'armée », a déclaré le général Andries Kat Liebenberg, en indiquant au passage que Gert Hugo, présenté par la presse comme un ancien colonel, n'avait jamais été que commandant.

Concernant le plan évoqué par Gert Hugo, il a ajouté : « Étant donné les incertitudes de l'époque, il était naturel et normal que l'armée prévoie un plan pour appuyer la police en cas de recrudescence des violences ».

Pour ce qui est de l'agent secret démis de ses fonctions, l'armée s'est en revanche gardée de dire en quoi consistaient les accusations pesant contre lui. Selon la presse, cet agent, Leon Flores, aurait tenté d'assassiner à Londres, en avril, un ancien policier, Dirk Coetzee.

Rallié à l'ANC et ayant lui aussi accusé les forces de l'ordre de sales coups, l'ancien policier est aujourd'hui réfugié en Grande-Bretagne.

La démocratie allemande est en danger, dit le SPD

ROSTOCK (Reuter) — La démocratie est en péril en Allemagne, a déclaré hier le Parti social démocrate (SPD, opposition) après une quatrième nuit consécutive de violences xénophobes à Rostock, dans l'ex-RDA.

Soixante-cinq policiers ont été blessés et 58 personnes ont été arrêtées lors des derniers affrontements, entre 700 émeutiers et un millier de policiers, qui ont fait usage de canons à eau et de gaz lacrymogènes.

Selon un porte-parole de la police, même les policiers anti-émeutes les plus endurcis, venus de Hambourg et du Schleswig-Holstein, où ils ont souvent affronté des anarchistes, ont été surpris par la brutalité des jeunes néo-nazis à Rostock.

Des extrémistes sont venus de toute l'Allemagne et les affrontements devraient se poursuivre, a ajouté le porte-parole. « La ville est devenue un centre de ralliement pour l'extrême-droite de tout le pays », a-t-il dit à Reuter.

Depuis samedi, les jeunes gens concentrent leurs attaques sur un foyer d'étrangers, qui a été évacué lundi par les 200 tziganes roumains qui y étaient installés.

Les bandes de néo-nazis ont attaqué les policiers et ont détruit des voitures. Alors qu'un millier de badauds avaient applaudi les émeutiers ce week-end lorsqu'ils avaient lancé l'assaut contre le foyer, les habitants sont restés chez eux lors des derniers affrontements.

Plus de 250 personnes ont été arrêtées. La plupart ont été relâchées. Le Parquet a dit que douze d'entre elles demeuraient en garde à vue et seraient inculpées.

« C'était terrible, comme une guerre civile, a déclaré une femme visiblement choquée en découvrant sa voiture incendiée. Nous avons éteint toutes les lumières et nous

avions peur de regarder par la fenêtre. C'était indescriptible ».

Le numéro deux du SPD, Wolfgang Thierse, Allemand de l'Est respecté par tous les partis politiques à Bonn, s'est inquiété du fait que des gens ordinaires aient apporté leur soutien aux attaques des extrémistes.

« Cette forme d'agression et de xénophobie pourrait changer notre pays et mettre en danger la démocratie par le biais d'une plus grande acceptation de l'inhumanité », a-t-il dit.

Il a estimé que les autorités avaient commis une erreur en logeant les réfugiés dans une banlieue grise de Rostock, ville portuaire de 250 000 habitants avec un taux de chômage de 17 %, l'un des plus élevés de l'ex-RDA.

Il a conseillé d'envoyer moins de demandeurs d'asile dans la partie orientale de l'Allemagne, pour laisser le temps aux habitants de s'habituer à vivre avec des étrangers.

Il s'est emporté contre la police de Rostock, qui s'est retirée lundi pendant plus d'une heure des abords du foyer, permettant aux émeutiers d'incendier le bâtiment. Plusieurs dizaines de réfugiés et une équipe de la télévision allemande ont échappé de peu à la mort.

« La police doit faire son devoir et protéger les faibles contre les crimes et les agressions », a-t-il dit.

Beaucoup d'habitants continuaient hier de justifier les attaques contre les tziganes roumains, qu'ils accusent d'avoir défilé et uriné en public, molesté des femmes et des enfants, mendié avec agressivité et volé des produits dans des magasins du quartier.

« Il fallait faire quelque chose. Ces gens étaient si sales, ils puaien, c'était répugnant », a déclaré une femme à la radio.

Les Abkhazes lancent une nouvelle attaque

MOSCOU (AFP) — La garde nationale abkhaze a lancé une nouvelle attaque mardi soir sur la ville de Gagra (nord de l'Abkhazie), faisant des dizaines de morts côté géorgien, a annoncé hier l'agence Interfax citant les autorités locales géorgiennes.

Les Abkhazes ont encerclé les quelques centaines de gardes géorgiens appuyés de policiers basés dans cette ville, qui sont tombés à court de munition, selon la même source.

L'état-major géorgien a entrepris hier de ravitailler ses troupes par la mer en envoyant des vedettes de Soukhoumi, la capitale abkhaze, vers Gagra, ville côtière sur la mer Noire. Les Abkhazes, qui ont organisé une résistance armée dans le nord du pays contre les forces géorgiennes, ont déjà lancé une attaque sur Gagra dans la nuit de lundi à mardi, faisant une cinquantaine de morts.

Face à l'aggravation de la situation, la Russie a décidé, en accord avec Tbilissi, de renforcer les contrôles à ses frontières pour éviter le passage de groupes armés en provenance du Caucase, a annoncé hier le service de presse de la présidence russe cité par ITAR-TASS.

La Confédération des peuples montagnards du Caucase, association qui milite pour l'auto-détermination des ethnies locales, pilotée par le président tchéchène Djokhar Doudaev, a appelé la semaine dernière à la lutte armée et au terrorisme contre les « forces d'occupation géorgiennes ». Depuis, Tbilissi affirme qu'environ un millier de volontaires ont afflué du Caucase pour soutenir la résistance des Abkhazes.

Selon Interfax, ces détachements de volontaires ont participé mardi soir à l'attaque contre Gagra. Le ministère russe de la Justice a déclaré mardi la Confédération « anticonstitutionnelle » et annoncé que toutes les mesures seraient prises pour le respect de la constitution sur le territoire russe.

Hier, le président russe Boris Eltsine a renouvelé son appel pour l'ouverture de négociations entre la direction géorgienne et les nationalistes abkhazes.

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 8-0-B-1-C

La maîtrise des inventions

Pour informations
publicitaires
contactez:

**JOHANNE
GUIBEAU**

**1-800 363-0305
(514) 842-9645**

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?
Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Rapid Fire* 7 h 05, 9 h 10
II: *Stay Tuned* 8 h 45 — 3 *Ninjas* 7 h III: *Single White Female* 7 h, 9 h 15 IV: *Raising Cain* 7 h 10 — *Death Becomes Her* 3 h

BERRI I: (849-3456) — *Jeune femme cherche colocataire* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 II: *L'esprit de Cain* 1 h 40, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Contre-attaque* 1 h 50, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40 IV: *Restez à l'écoute* 1 h 55, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45 V: *La mort vous va si bien* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE I: (849-3456) —

BROSSARD I: (849-3456) — *Ligue en jupons* 7 h — *Orange mécanique* 9 h 30 II: *Contre-attaque* 7 h, 9 h 10 III: *Restez à l'écoute* 7 h 30, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 1: (849-3456) — *Christopher Colomb* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 II: *Single White Female* 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40 III: *Contre-attaque* 1 h 50, 3 h 50, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50 IV: *Restez à l'écoute* 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 9 h 55 V: *La mort vous va si bien* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CENTRE EATON 1: Mtl — *Unforgiven* 12 h 15, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 II: *Christopher Colomb* 12 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Restez à l'écoute* 1 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 55, 9 h 55 IV: *Stay Tuned* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 V: *La mort vous va si bien* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA QUÉBEC

CINÉMA LIDO: — *Jeune femme cherche colocataire* 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 15 — *Restez à l'écoute* 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 15 — *La mort vous va si bien* 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 15 — *Single White Female* 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 15 — *Contre-attaque* 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 15 — *L'esprit de Cain* 13 h, 15 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 15

LE CLAP: (650-CLAP) — *Le secret de Tara* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 15 — *Orange mécanique* 13 h 45, 16 h 30, 19 h 05, 21 h 40

GALERIES CAPITALE 1: (628-2455) — *Le monde cool* 4 h 30, 7 h, 9 h 15 — *Pinocchio* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30, 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30, 12 h 30 — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 6 h 45, 8 h 45, 10 h 45, 12 h 45 — *Indochine* 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15, 10 h 15, 12 h 15 — *Rock'n Nonne* 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 6 h 50, 8 h 50, 10 h 50, 12 h 50

PLACE CHAREST: (529-9745) — *Jeune femme*

L'indomptable 3 h 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 15

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Single White Female* 5 h 7 h, 9 h 15 2: *Playboys* 5 h, 7 h 10, 9 h 20 3: *Rapid Fire* 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA FESTIVAL: 35 Milton (849-7277) —

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *The Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30

CINÉMA LANGELE 1: *Obsession fatale* 9 h 10 — *La mort vous va si bien* 7 h 10 2: *Une ligue en jupons* 7 h — *Unité spéciale* 9 h 30 3: *Restez à l'écoute* 7 h 05, 9 h 4: *L'esprit de Cain* 7 h 15, 9 h 15 5: *Contre-attaque* 7 h, 9 h 6: *Jeune femme cherche colocataire* 7 h 05, 9 h 15

CINÉMA OMÉGA 1: — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — 2: *Le retour de Batman* 1 h, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 3: *Rock'n Nonne* 1 h, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 4: *Pinocchio* 1 h, 3 h, 5 h — *Diggstown* 7 h 10, 9 h 20

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) —

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7284) — *Méditerranée* 2 h 15 — *Alien 3* 4 h 15 — *Raise the Red Lantern* 7 h — *Barton Fink* 9 h 45

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Ca-

nada (849-3456) — *Raising Cain* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 10 2: *A League of their Own* 1 h 35, 4 h 10, 7 h, 9 h 30 3: *Death Becomes Her* 2 h, 4 h 25, 7 h, 9 h 15 4: *Rapid Fire* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 20 5: *Single White Female* 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40 6: *Unforgiven* 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40 7: *Butty Vampire Slayer* 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *L'âge d'or* 18 h 35 — *Le chat dans le sac* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) —

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Unité spéciale* 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 2: *Orange mécanique* 3 h 25, 5 h 10 — *Une ligue en jupons* 6 h 45 III: *The Player* 3 h 30, 7 h 05, 9 h 20 IV: *Obsession fatale* 3 h 20, 7 h 05, 9 h 20 V: *Death Becomes Her* 3 h 30, 7 h, 9 h 15 VI: *Basic Instinct* 3 h 30, 7 h, 9 h 15 VII: *Playboys* 3 h 25, 7 h 10, 9 h 25 VIII: *Léolo* 3 h 40, 7 h 10, 9 h 30 IX: *Christopher Colomb* 3 h 40, 7 h 10, 9 h 30

COMPLEXE DES JARDINS I: (849-3456) — *Festival des films du monde III: Festival des films du monde IV: Festival des films du monde*

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) — *La conquête de l'Amérique* 18 h (du 27 au 31 août)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA- PHIQUE: (848-3878) —

DAUPHIN I: (849-3456) — *Christopher Colomb* 7 h, 9 h 30 11: *Orange mécanique* 8 h 30

CINÉMA DÉCARIE I: (849-3456) — *Rapid Fire* 7 h 30, 9 h 30 II: *Death Becomes Her* 7 h — *Raising Cain* 9 h 25

DORVAL I: (631-8586) — *Christopher Colum-*

bus 6 h 30, 9 h II: *Stay Tuned* 6 h 30, 8 h 30 11: *Diggstown* 9 h 40 — *Clockwork Orange* 7 h IV: 3 *Ninjas* 6 h 10, 8 h 10

DU PARC I: (844-9470) — *Stay Tuned* 7 h 15, 9 h 25 2: *Whispers in the Dark* 7 h 20, 9 h 30 3: *Unforgiven* 6 h 45, 9 h 15

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Diggstown* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 2: *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h, 3 h — *Indochine* 6 h, 9 h

FAMOUS PLAYERS POINTE-CLAIRE 1: — *Sister Act* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 15 2: *Pinocchio* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 15 3: *Ninjas* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25 — 4: *Unforgiven* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 10, 9 h 5: *Whispers in the Dark* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 — 6: *Honey I Blew Up the Kid* 12 h 15, 4 h 30 — *Stranger Among Us* 6 h 40, 9 h 10 — 7: *Diggstown* 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25 8: *Stay Tuned* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 55, 9 h 10

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *Death Becomes Her* 1 h 30, 3 h 45, 7 h, 9 h 15 2: *Death Becomes Her* 2 h 30, 5 h 05, 9 h 45 3: *Raising Cain* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30 4: *A League of their Own* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Stay Tuned* 7 h, 9 h 2: *Christopher Columbus* 6 h 30, 9 h 10 3: *Ninjas* 7 h — *Whispers in the Dark* 9 h 10

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — *Antarctica* version française: 10 h 30, 11 h 30, 13 h 20, 14 h 15, 15 h 10, 16 h 05, 17 h, 19 h 30, 20 h 30, version anglaise: 12 h 15, 25 h 18 h 30 — *The Rolling Stones* 21 h 30 (jusqu'à 13 sept. tous les jours)

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Clockwork Orange* 12

h 50, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 20

LAVAL: (688-7776) — 1: *Christopher Columbus* 1 h 20, 4 h, 6 h 40, 9 h 20 2: *Stay Tuned* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10 3: *Clockwork Orange* 9 h 20 — *Le monde cool* 12 h 10, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 50 4: *Unforgiven* 12 h 50, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 50 5: *Whispers in the Dark* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 10 6: *Diggstown* 12 h 40, 2 h 50, 4 h 50 — 7: *A Stranger Among Us* 7 h 15, 9 h 30 — 8: *Rock'n Nonne* 12 h 40, 3 h 50, 7 h 25, 9 h 40 9: *Pinocchio* 2 h, 4 h — *Indochine* 6 h, 9 h, 9 h 10 10: *Unforgiven* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 10 11: *Boomerang* 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 20 12: *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 30 13: 3 *Ninjas* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 10

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Jeune femme cherche colocataire* 7 h 10, 9 h 20 2: *Restez à l'écoute* 7 h, 9 h

LOEW'S I: (861-7437) — *Whispers in the Dark* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35 II: *Sister Act* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 III: *Diggstown* 12 h 45, 3 h 55, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45 IV: *Batman Returns* 12 h, 3 h, 6 h, 9 h V: *Stranger Among Us* 12 h 25, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 35

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *L'Innocent* 19 h 15 — *Baisers volés* 21 h 30 — Salle 2: *Profession: Reporter* 19 h — *Les amants du Pont-Neuf* 21 h 15

OUTREMONT: (278-FILM) —

PALACE 1: — *Christopher Columbus* 1 h, 3 h, 40, 6 h 30, 9 h 15 II: *Pinocchio* 12 h 10, 2 h 10, 4 h 10 — *Unforgiven* 6 h 10, 9 h 10 III: 3 *Ninjas* 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15 — *Parlot Games* 6 h 30, 9 h 10 IV: *Snake Eater* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 40, 6 h 40, 8 h 40 V: *Lethal Weapon* 3 h 7 h, 9 h 30 — *Honey I Blew Up the Kid* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40 VI: *Stay Tuned* 12 h 40, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

PARADIS I: (354-3110) — *Basic Instinct* 6 h 45 — *Horizons lointains* 6 h 55 — *L'homme d'En-cino* 7 h — *Alien 3* 9 h — *Maitresse de maison* 9 h 15 — *Fraction de seconde* 9 h 30

PARISIEN I: (866-3856) — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10 — *Love Dream* 12 h 30 II: *Toto le héros* 12 h 50, 3 h 50, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25 III: *Rock'n Nonne* 12 h 40, 3 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20 IV: *Docteur Petiot* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 V: *Indochine* 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15 VII: *Indochine* 1 h, 4 h 30, 8 h

PLACE ALEXIS NIHON I: (849-3456) — *Rapid Fire* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 II: *Single White Female* 1 h 45, 4 h 40, 7 h, 9 h 15 III: *Butty Vampire Slayer* 2 h, 4 h 15, 7 h, 9 h

PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — *Jeune femme cherche colocataire* 7 h, 9 h 15 2: *La mort vous va si bien* 7 h 15, 9 h 20

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — 1: *Raising Cain* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 30 2: *A League of their Own* 1 h 40, 4 h 15, 7 h, 9 h 25 3: *Mo'Nasty* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 20 4: *Death Becomes Her* 1 h 40, 4 h 10, 7 h 10, 9 h 20 5: *Rapid Fire* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20 6: *Single White Female* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 30 7: *Howards End* 2 h, 5 h, 8 h

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *Basic Instinct* 7 h — *Prospero's Books* 9 h 30

VERSAILLES I: (353-7880) — *Stay Tuned* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h II: *Single White Female* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40 III: *Pinocchio* 1 h, 3 h, 5 h — *Le monde cool* 7 h, 9 h 30 IV: *Chérie j'ai gonflé le bébé* 12 h 40, 2 h 45, 4 h 45 — *Unforgiven* 7 h, 9 h 30 V: *Rock'n Nonne* 12 h, 9 h — 3 *Ninjas* 12 h, 3 h, 5 h VI: *Diggstown* 12 h 30, 3 h 50, 7 h 30, 9 h 40

SUR SCÈNE

BAR G SHARP: 4062a, boul. St-Laurent, Montréal — Ray Bonville, les 27 août et 3 sept.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Lotus, trio rock, le 27 août à 22h30.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h, à 24h, mer. au ven. 17h30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h30 — Billy Georgette, pianiste/choriste, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h30 — Le trio de Bernard Prieau, les dim. de 18h30 à 24h.

BOÎTE À CHANSONS LES DEUX PIER- ROTS: 104 est St-Paul, Montréal — Le groupe Red et Dany Pouliot, du 27 au 30 août à 20h.

LA BUTTE ST-JACQUES: 50 rue St-Jacques, Vieux-Montréal (748-7288) — «Toujours l'amour» revue théâtrale dans une m. en s. de Robert Maltais, jusqu'à 5 sept., les jeu. ven. sam. à 21h.

CLUB PATRICE: 4171 St-Denis, Montréal (844-4481) — Jean Claude Kamen (basse) reçoit un pianiste tous les soirs à 22h. (sauf dim.)

IMAGES DU FUTUR: Vieux-Port, Montréal (849-1612) — Exposition internationale, Art Nouvelles Technologies et Communication, ouvert tous les jours, du 15 mai au 20 sept. 92, de 10h à 22h, dim. jusqu'à 21h.

LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — Hervé Brousseau, du 25 au 29 août.

LE CIRQUE: 2112 St-Denis, Montréal (987-7658) — Snack'n Jazz tous les lun. et mar. à 21h. avec C. Papasoff et L. Soulier.

LION D'OR: 1676 est Ontario, Montréal (522-1245) — Stephen Faulkner en spectacle, les 2-3-4-5 sept.

MAISON TRESTLER: Chemin de la Commune, Dorion — Richard Raymond, pianiste, oeuvres de Mozart, Debussy, Chopin et Liszt, le 27 août à 20h.

PLACE DU 350e: Place Berri angle Berri/St-Catherine, Montréal — Jeu. 27 août: Mlle et moi présente Le Choeur Découvert, Grande scène, 12h30; Montréal en action offrira une démonstration de boxe, sur la place, 13h30; Maxime Dubois, Café-terrasse, Petite scène, 17h; Festival Country-Western, Grande scène, 22h, avec le spectacle de Régis Gagné; Ciné-piéton présente «L'Homme à tout faire», Grande scène, 21h30.

RESTO-BAR DES GOUVERNEURS: 458 Place Jacques-Cartier, Montréal (861-0188) — John McGale en spectacle, les mer. à 21h — L'Ensemble de Dave Turner, les jeu. à 20h30, les ven. et sam. à 21h30.

THÉÂTRE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux Montréal (845-7306) — «Opéra fou» spectacle de marionnettes, conception et m. en s. Vladimir Ageev, sam. et dim. à 15h.

BÂTEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: autoroute 20, sortie 112, St-Marc-sur-Richelieu (544-2226, 544-2271) — «Mal de mère» de Chantal Cadeau, m. en s. Robert Lepage, à compter du 12 juin, mar. au ven. à 21h, sam. 18h, et 21h.

CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON: 414 boul. Baron Louis-Enguette, Ste-Madeleine (514-228-2513) — «Les amuse-gueules» du 25 juin au 6 sept., mar. au jeu. et sam. à 20h, ven. 21h30, dim. à 19h30.

MANOIR LA LORRAINE: 450 Béthanie, Lachute (514-562-5256, Mtl 476-1302) — Les délices de Madame Foucart du 23 juin au 29 août, mar. au sam. à 20h30.

STUDIO-THÉÂTRE DA SILVA: 1155 Morel, Ste-Sophie (514-431-2373) — «Les grands chéms» adaptation de Denis Chouinard du roman de Jean Giono, m. en s. Jean-Guy Sabourin, du 7 août au 5 sept., les ven. et sam. à 20h20 — Spectacle de marionnettes pour enfants «Il était une fois» du 28 juin au 30 août, les dim. à 16h.

THÉÂTRE DE LA BUTTE: 2554 Monty, Val-David (819-322-3474) — «La Virée des Pirates», du 26 juin au 5 sept. — «Bouffe et frisson», du 26 juin au 5 sept.

THÉÂTRE DES CASCADES: Autoroute 40 ouest jusqu'à Vaudreuil, route 540 direction Toronto, sortie Dorion, route 338 direction Pointe-des-Cascades (514-455-8855) — «Com Flakes» de Jack Sharkey, m. en s. Denise Filiatrault, du 5 juin au 29 août, mar. au ven. à 20h30, sam. à 19h, et 22h.

THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645 chemin du Chenal-du-Moine, Ste-Anne-de-Sorel (743-8446, Mtl 393-9022) — «Sous-sol à louer» de Anthony Marriott et Bob Grant, traduction et adaptation Robert Lavoie, m. en s. André Montmorcency, à compter du 12 juin, sem. 20h30, sam. 21h.

THÉÂTRE DE LA CHEVRENIÈRE: route 263, St-Fortunat (819-344-5550) — «Je n'aime que toi» de

Renée Taylor et Joseph Bologna, du 24 juin au 29 août.

THÉÂTRE DES ÉRABLES: 870 Montée Laurin, St-Eustache (473-3357) — «J'irai d'être vedette» du 19 juin au 30 août, mer. jeu. 20h30, ven. sam. à 21h.

THÉÂTRE D'ÉTÉ LES FEMMES COLLIN: 248 rang des Continuations, St-Esprit (514-839-6105, 589-4552) — «Ti-Cul Lavoie journaliste» de Bertrand B. Leblanc, m. en s. Yvon Leroux, du 12 juin au 29 août, mer. au sam. à 20h30.

THÉÂTRE D'ÉTÉ ST-OURS: 2555 rang du Rousseau, St-Ours (1-785-2732) — Le Théâtre Optique présente «C'est-à-dire, l'opéra!» de Julie Poulin et Catherine Jabbert, m. en s. Michel Valls, du 19 juin au 6 sept., ven. sam. dim. à 20h30.

THÉÂTRE LA GRANGE DES SOEURS DE MARIEVILLE: sortie 37, autoroute des Cantons de l'Est, Marieville (460-2161, Mtl 447-6026) — «Du sang bleu dans les veines» de Georges Dor, m. en s. Sébastien Séver, du 2 juin au 31 août, mar. au ven. à 20h30, sam. 19h, et 22h.

THÉÂTRE LA BROME: 267 Knowlton Road, Knowlton (243-0361) — «7 Stories» de Morris Parnich, m. en s. Paulina B. Abarca, du 12 au 29 août, mar. au sam. à 20h30, matinales les mar. et jeu. à 14h.

THÉÂTRE DU MANOIR DU LAC DELAGE: 40 ave du Lac, Lac Delage (848-1818) — «Flagrant délit» de Jack Sharkey et Leo W. Sears, m. en s. Jacques Lessard, du 12 juin

L'indépendance en Écosse: un petit air de famille

Pasquale Turbide

Collaboration spéciale

ÉDIMBOURG, 6 h 15 du matin. De loin, on croit avoir affaire à une de ces bandes d'itinérants qui se réchauffent autour d'un feu de poubelle. En s'approchant de la roulotte jaune joutant les faibles flammes, on remarque rapidement les drapeaux, les affiches et une grande pancarte où on a dessiné le chiffre 140, en grosses lettres noires.

Les quelques hommes et femmes réunis autour des braises ne sont pas des itinérants, mais des militants, avec une cause à défendre. Depuis près de cinq mois, ils se relaient, 24 heures par jour, pour veiller sur l'ardeur de la flamme nationaliste écossaise.

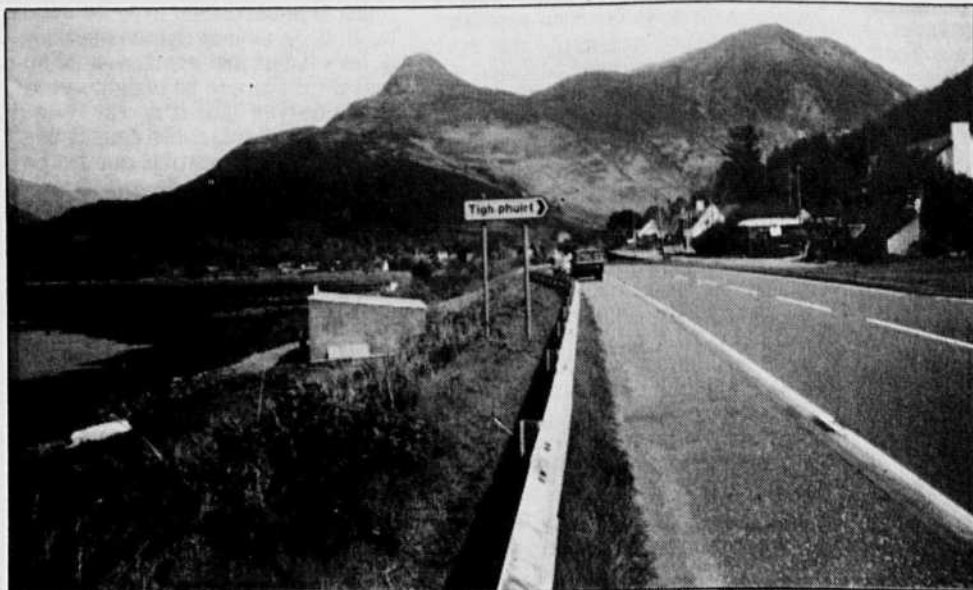
Depuis 140 jours, c'est-à-dire depuis la réélection surprise des conservateurs de John Major, les patriotes écossais ont la rage au cœur.

Le soir du 9 avril 1992, les nationalistes de l'Écosse toute entière se sont faits passer un sapin. Les *tories*, férocelement opposés au nationalisme écossais, se sont accrochés au pouvoir en faisant élire 336 députés, contre 271 pour les travaillistes de Neil Kinnock, réputés plus sympathiques à la cause. Le Scottish National Party, seul véritable parti indépendantiste écossais, a vu fondre sa représentation au Parlement de Londres. Deux des cinq sièges qu'il occupait à Westminster lui ont été ravis, alors qu'on s'attendait à ce qu'il augmente sensiblement son nombre de députés. Ce fut, littéralement, la débâcle.

Pourant, le 9 avril aurait dû être un jour de gloire pour les autonomistes écossais. Avec l'élection anticipée et souhaitée d'un gouvernement travailliste, tous les espoirs étaient permis. Après 13 années de régime Thatcher, le Scottish National Party encourageait officiellement les électeurs à voter travailliste. Les troupes de Neil Kinnock avaient promis de réfléchir à la formation éventuelle d'un Parlement écossais.

Et c'est donc avec l'impression de s'être fait avoir que des militants indépendantistes se sont dirigés vers le Scottish Office, le soir de la réélection de John Major. Le choix de l'endroit ne s'est pas fait au hasard; c'est à partir du Scottish Office que sont mises en vigueur les politiques de Westminster. Sur Regent Road, en face de l'austère bâtiment, des centaines de sympathisants à la cause écossaise se sont jurés de ne plus faire confiance qu'à eux-mêmes. C'est à ce moment qu'est né Democracy for Scotland, un mouvement dont les membres se consacrent tous à la vigile implantée ce soir-là. À ce jour, le regroupement a recueilli 10 000 signatures pour appuyer sa demande de référendum sur la souveraineté. Mike Ferrigan, un des leaders de l'organisation, déclare aujourd'hui: « Personne n'était capable d'attendre un autre cinq ans avant de faire quelque chose; il fallait s'organiser au plus vite ». C'est peut-être à ce moment précis, le 9 avril 1992, qu'a eu lieu la renaissance du mouvement indépendantiste écossais.

L'Écosse fait partie du Royaume-Uni depuis près de 300 ans. Avant l'acte d'union de 1707, les Écossais se



Les photos sont de Pasquale Turbide et David Kimmel.



En haut à gauche, un panneau routier en langue gaélique près de Glencoe sur la côte ouest. À droite la roulotte des protestataires nationalistes à Edimbourg et, en bas, un homme d'affaires en costume traditionnel sur Regent street en plein cœur de la capitale écossaise.

sont battus pendant 400 ans pour maintenir leur indépendance et ils ont continué à le faire jusqu'au milieu du 18^{ème} siècle. Le désir d'autonomie des Écossais est essentiellement basé sur un sentiment de différence, toujours présent chez la population, malgré 300 ans de cohabitation. Demandez à n'importe quel citoyen s'il se considère d'abord britannique ou écossais et neuf fois sur 10, il vous répondra: « *Scottish, oi course!* », sur le ton de l'évidence. Personne ne craint les contradictions: Ellen Price, une ménagère d'Aberdeen farouchement pro-britannique, déclare avec fierté qu'elle sera toujours écossaise d'abord: « Ça ne peut pas s'expliquer, c'est dans le cœur... » dit-elle.

Le caractère distinct des Écossais dépasse la sentimentalité et repose sur des réalités bien concrètes. Les différences culturelles avec la Grande-Bretagne vont bien au-delà de l'accent, du tartan et de la cornemuse. On parle anglais en Écosse bien sûr, mais un anglais différent et parfois difficilement compréhensible pour le touriste. Les *scots*, un dialecte rendu célèbre par les poèmes de Robert Burns et Hugh MacDiarmid, a souvent droit de cité à l'extérieur des grandes villes... Dans les Highlands, les panneaux de signalisation arborent fréquemment des indications en anglais et en gaélique. La terre d'Écosse honore ses propres héros, comme Bonnie Prince Charlie, qui combattit l'envahisseur britannique jusqu'à son dernier souffle. Les joueurs de l'équipe nationale de soccer sont vénéralisés au même titre que tous ceux des autres pays européens. Les Écossais possèdent

également leur propre système légal, instauré bien avant la conquête britannique et qu'ils ont pu conserver depuis.

Mais, là comme ailleurs, l'ardeur nationaliste n'est pas ressentie partout de la même façon. Tout le monde s'entend pour reconnaître les caractéristiques écossaises, mais lorsque vient le temps de passer aux choses sérieuses et de discuter d'indépendance, de souveraineté ou simplement d'une plus grande autonomie, cherchez le consensus. La grande majorité des jeunes gens que côtoie Alan Patterson, un étudiant d'Edimbourg, sont en faveur de l'indépendance de l'Écosse, mais, « plus les gens vieillissent, plus ils pensent à leur portefeuille, et moins l'indépendance leur sourit. C'est comme ça que ça fonctionne par ici ».

Le support pour l'indépendance écossaise fut pour le moins volatil au cours des 20 dernières années. Le légendaire pragmatisme financier des Écossais n'y est probablement pas étranger, soutient Peter Jones, éditeur politique au quotidien *The Scotsman*: « Les gens ne sont pas fous. Ils reçoivent de Londres 25 % plus de crédits pour l'éducation et les affaires sociales que la moyenne des autres régions du Royaume-Uni. Et ils en sont bien heureux. Sauf que lorsque vient le temps de contester la *poll tax*, ils retrouvent bien vite leur spécificité écossaise ».

Les conservateurs ont profité des dernières élections pour s'assurer que les 4 millions d'électeurs écossais ne laissent pas leur sentimentalité l'emporter sur le bien-être du portefeuille: « Pendant la campagne électorale, les *tories* ont tout essayé

pour faire croire à la population que son niveau de vie subirait une chute dramatique si l'Écosse devenait indépendante », allègue Kevin Pringle, porte-parole du Scottish National Party à Edimbourg.

Ces tactiques n'ont rien de neuf. Elles réussissent cependant à remuer une bonne partie de la population. Jean Smith est aubergiste dans la petite ville d'Inverness, au nord du pays. Elle se considère d'abord Écossaise et c'est pourquoi elle n'a jamais voté conservateur; mais elle est convaincue que l'indépendance conduirait sa patrie à sa perte: « Économiquement, on ne pourrait jamais s'en sortir tout seuls, il nous faut la Grande-Bretagne ».

S'il est vrai que l'Écosse a déjà connu son lot de misère, particulièrement durant les dures années de l'avant-guerre, mais tel n'est plus le cas aujourd'hui. Le niveau de vie des Écossais se compare certainement à celui du reste de la Grande-Bretagne et le pétrole de la mer du Nord a contribué à un extraordinaire boom d'industrialisation, au cours des années 70. À 10,7 %, le taux de chômage écossais est à peine plus élevé que celui de l'Angleterre et se compare avantageusement à celui du Québec, par exemple. La santé de l'économie est de première importance pour les Écossais et les partis politiques en sont conscients. Le SNP a dû réévaluer sensiblement son discours de gauche et brandit maintenant un programme où les coûts de la souveraineté sont évalués à la livre sterling près.

Les constantes mutations de l'opinion sur la question de la souveraineté s'expliquent également par le

dépît des Écossais envers le processus politique. Eux aussi ont vécu les tensions d'un référendum, tensions qui ont laissé un goût amer dans la bouche de plus d'un citoyen. En mars 1979, 52 % des Écossais avait voté oui à un projet de loi leur proposant une assemblée, élue au suffrage direct et dotée de pouvoirs importants. Mais Westminster modifia les règles au dernier moment. Le oui devait remporter les suffrages de plus de la moitié de la population écossaise au grand complet. Tous ceux qui sont restés à la maison ce jour-là ont donc contribué à venir gonfler les résultats du non. Et le Scottish Bill tomba dans l'oubli.

Les Écossais n'ont toujours pas de Parlement et ne peuvent que subir les décisions qui leur sont imposées par Londres. Les accusations de favoritisme envers les autres régions du Royaume-Uni sont monnaie courante. Plus d'un camionneur se plaint de l'état lamentable des routes dès qu'il doit rouler sur des routes écossaises. Un documentaire télévisé diffusé l'année dernière démontrait que l'Écosse recevait substantiellement moins que sa part de crédits gouvernementaux dans les domaines du transport, des travaux publics et des arts. On y mettait au grand jour l'absurde centralisation des décisions: par exemple, 856 des 1036 fonctionnaires du ministère de l'Énergie travaillent à Londres alors qu'on n'en retrouve que 23 à Aberdeen, la capitale écossaise et surtout européenne du pétrole.

C'est d'ailleurs sur le latent sentiment d'injustice ressenti par beaucoup de contribuables que les stratèges nationalistes tablent pour mo-

tiver la population à reconsidérer le statu quo.

Si les Écossais se décidaient à envisager un remue-ménage constitutionnel, plusieurs options s'offrent à eux. L'indépendance pure et simple, la souveraineté à l'intérieur de l'union européenne et la « dévolution »; une nouvelle répartition des pouvoirs incluant entre autres un parlement écossais. Les stratèges de toutes les instances indépendantistes en Écosse se chamaillent déjà sur le libellé d'une éventuelle question référendaire: les Québécois ne sont pas seuls à éprouver des problèmes avec la formulation des questions...

Un référendum est cependant hors de question, du moins pour le moment. Pour être valide, un référendum doit être organisé par un gouvernement légitime. Et avec les conservateurs au pouvoir, les chances sont plutôt minces. Le SNP aurait l'intention de forcer la main du gouvernement Major en organisant au cours des prochains mois une série de petits référendums locaux, dans le but de créer un momentum favorable à la souveraineté.

Pour le moment, l'opinion des Écossais qui désirent un changement semble pencher vers la dévolution de pouvoirs, comme si on avait décidé de laisser une dernière chance aux Britanniques. Un sondage réalisé par le quotidien *The Scotsman*, juste avant les élections d'avril dernier, révèle que l'idée de dévolution sied à près de 42 % de la population, alors que 31 % privilégie l'idée d'indépendance. Pour Mike Ferrigan, de Democracy for Scotland, toutes ces subtilités n'ont plus vraiment d'importance: « 75 % de la population écossaise a voté contre les conservateurs. Ce qui veut dire que les trois quarts de la population désirent un changement, quel qu'il soit. C'est aussi simple que cela ».

Mike Ferrigan et tous les indépendantistes espèrent que la cuisante défaite électorale aura peut-être été la piqure d'abeille qui réussira à réveiller les Écossais. En toute conscience, cependant, l'éventualité d'un référendum est bien invraisemblable. John Major, même s'il n'a pas la réputation d'intransigeance têtue de Margaret Thatcher, n'aurait vraiment rien à gagner dans la tenue d'un référendum en Écosse. « Le gouvernement organiserait un référendum seulement s'il sait qu'il va le gagner. Si jamais il se décidait, il proposerait probablement plus de pouvoirs administratifs aux Écossais, mais jamais de pouvoirs législatifs », explique Peter Jones.

Le 2 août dernier, un sondage révélait que deux fois plus d'Écossais se sentaient préoccupés par la question du chômage que par la situation constitutionnelle. En temps de crise, l'opinion a tendance à plus se préoccuper des difficultés immédiates et moins du sexe des anges et des autres problèmes constitutionnels...

Mais les nationalistes sont encore loin d'avoir dit leur dernier mot. Ils planifient déjà leur stratégie pour le sommet européen qui aura lieu à Edimbourg, au mois de décembre. Ce sera pour eux l'occasion de tourner les feux de la rampe internationaux vers leur cause. En attendant l'hiver, après 140 jours, les flammes de la vigile d'Edimbourg continuent d'éclairer Regent Road et de nourrir l'espoir de ceux qui la veillent.

La « p'tite vie » des Montréalistes

André Surprenant

Bons mots et bévues, harque fantôme, sentinelles rêveuses ou tourneuses, pour finir par « le saint exemple » de Parmanda.

TOUTS CEUX QUI se sont tapé le plaisir de feuilleter au hasard les quelque deux mille pages des *Relations des Jésuites* savent qu'il traîne là-dedans des centaines de bonnes blagues qui ont un petit parfum d'époque tout à fait irrésistible et dépayçant.

Il y a d'abord les splendides confusions d'une période de premiers contacts entre deux cultures, où décidément chacun s'étonne beaucoup de ce que peut bien fabriquer l'autre. Il y a aussi des choses plus bouleversantes, comme les ravissants mots d'enfant du petit Olivier Lejeune, le premier noir de Nouvelle-France, amené comme esclave lors de la prise de Québec par les frères Kirke en 1627.

On sait par Marie Morin, qui écrit à partir de 1697, tenant son information directement de Jeanne Mance, que Ville-Marie ne fut pas en reste et que, lorsque la situation sur le terrain était désespérée, le trio Mance-Bourgeois-Maisonnette n'avait pas de meilleur moyen de s'en sortir que de se refaire un moral en se payant une nuit de bidonnades.

Bravades

LA VERVE de cette génération n'avait peut-être pas toujours la truculence on ne peut plus explicite de celle qui l'a immédiatement précédée — c'est même de cette façon-là que certains jeunes pouvaient énerver leurs parents à l'époque, en étant indécorablement plus « bonnes manières » qu'eux — mais rien

La petite histoire de Ville-Marie

qui ne l'empêchait de rire: de ses bons coups, de ses bons mots, comme de ses bévues d'ailleurs.

Dans les chansons, il y avait déjà belle lurette que l'érotisme pouvait s'énoncer en termes de rossignols, de petits boisés et de claires fontaines, sans que personne n'ait eu besoin de se faire faire un dessin. Évidemment, Scarron était plus direct avec son « Revenez, mes fesses perdues, revenez pour me donner un cul ». Le cardinal de Retz aussi, dont les *Mémoires* nous instruisent on ne peut plus « nuement » d'une société qui, toute « stylée » qu'elle soit, s'en donne à cœur joie d'affirmer son droit à la liberté de propos et d'action.

On peut même se demander si ce n'est pas l'ensemble de cette génération, l'élément religieux y compris, qui avait le goût de la bravade, qu'elle soit physique ou verbale. C'est ainsi que *L'Histoire de Montréal*, écrite en 1670 par le sulpicien Dollier de Casson, nous a conservé, à côté des prouesses militaires et des signes de l'intervention spectaculaire de la volonté divine dans la fondation de Ville-Marie, son sujet numéro un, quelques-unes des astuces et plusieurs des saillies mordantes qui ont permis aux premiers habitants de garder le cap sur la vision de Le Royer.

On se souvient, en particulier, de la réplique à Montmagny, relative aux arbres et aux Iroquois: remise dans le contexte, elle n'a rien de pincé, elle signifie très clairement

« non, c'est non », mais il va de soi qu'on se soit amusé après coup d'avoir échappé si bellement à une tentative de faire avorter la « folle entreprise ».

La résistance avait d'ailleurs dû commencer en France même. On connaît le « bateau » monté par Maisonnette pour vaincre les réticences paternelles à son projet de vie. Marguerite Bourgeois avait rusé pour éviter que sa ferveur religieuse ne se contamine de bondeuserie. Jeanne Mance, de son côté, avait échappé à la séance de larmes appréhendant de la part de ses parents, en choisissant La Rochelle comme point d'embarquement plutôt que le port de Dieppe, décidément trop proche, où ils auraient risqué d'assister à son départ.

Pas de doute que tout cela n'ait été l'occasion de bons rires rétrospectifs. Dans le cas de Jeanne Mance, le souvenir de ses transports secrets d'argent à Paris a pu l'amuser davantage: les porteurs la trouvaient immanquablement engraissée à chacun de ses retours de chez la très riche Madame de Bullion.

Souvenirs de guerre

DE CE QUI amusait les premiers habitants de Montréal, il nous reste aussi d'autres miettes. Entre autres, on se bidonna des étonnantes cache-cache occasionnées par la guerre iroquoise.

Dès 1644, par exemple, il y eut ce mauvais pas où se fourvoya un attaquant indien qui s'installa en embuscade dans un arbre, libre pendant le « break » du dîner, mais qui, au retour des défricheurs, se révéla être précisément celui sous lequel se positionnait le corps de garde français. L'homme fut forcé de retenir sa respiration jusqu'au coucher du soleil. Les Français, de leur côté, dont la tâche était de localiser ce genre d'as-

saillant, en avaient un perché au-dessus de leur tête, dont ils ne s'aperçurent jamais.

L'humour franchit ici les frontières de la guerre, puisque l'histoire amusa les Iroquois avant de faire le tour des Français. Dix ans plus tard, un colon, ancêtre du radar, fit sans doute rire les deux camps à son tour. Posté en sentinelle sur une grosse souche circulaire, il crut avoir découvert l'astuce du siècle en balayant du regard l'horizon par la méthode de la rotation lente. Un costaud d'iroquois n'eut pourtant qu'à profiter de ses angles morts pour s'approcher de lui, se le passer sur les épaules et disparaître avec, « de même qu'un voleur emporterait un mouton ».

La plus splendide bévue dont se soient souvenues les premiers habitants concerne la barque de Québec qui venait à intervalles réguliers approvisionner Ville-Marie. Au printemps de 1653, alors que les Montréalistes s'étaient repliés dans le fort depuis une bonne année et demie, et qu'ils avaient pratiquement ajourné *sine die* le projet de Le Royer, les soldats de la barque arrivèrent en vue du fort par une journée d'épaisse brume, ayant reçu la consigne claire de ne débarquer que sur des signes de vie sans équivoque des habitants du fort. Ces derniers malheureusement ne virent que se profiler une ombre sur le fleuve et la discussion s'anima entre ceux qui croyaient que c'était la barque et les sceptiques.

De fait, la discussion dura tant, que lorsque la brume se leva, la barque avait cru bon de déguerpir avec les vivres et les nouvelles. Ceux qui l'avaient bien vue se convainquirent qu'ils avaient assisté à un prodige du genre bateau-fantôme et n'en démordirent qu'à la tentative suivante de la barque, qui fut, elle, plus fructueuse.

Côté vaillance, on se « récréa » énormément du « saint exemple » de



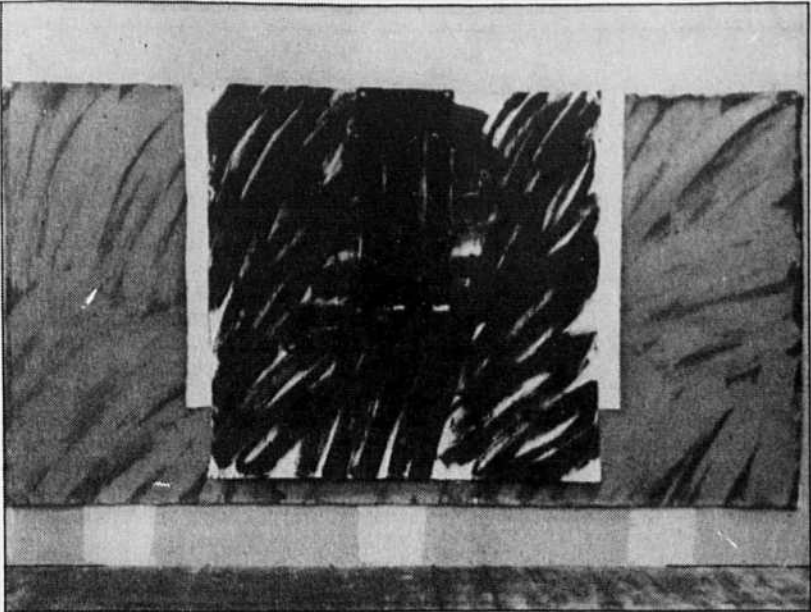
vertu féminine donné par Martine Primot qui, tailladée par quatre coups de haches d'un iroquois, échappa au scalp en agrippant furieusement les couilles de son assaillant. Elle finit tout de même par s'évanouir et lorsqu'un Montréaliste arriva à la rescousse l'embrassa de

joie, trop heureux de la retrouver encore en vie, elle lui détacha une solide claque au visage, qu'elle expliqua en disant: « Par Manda, j'ai cru qu'il voulait me baiser ».

L'épisode lui valut de s'appeler Parmanda pour le restant de ses jours.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

ARTS VISUELS/chronique



Un atelier carrefour

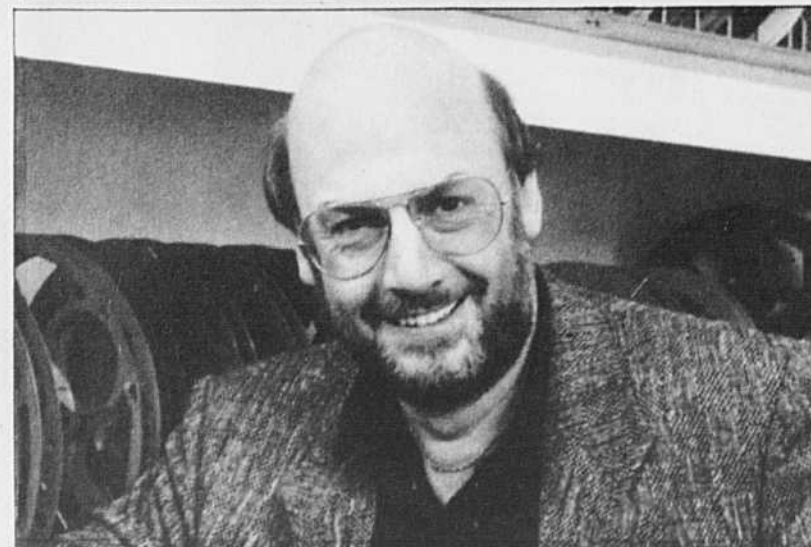
Jean Dumont

SANS TOMBER dans la nostalgie romantique d'une fraternité oubliée, il faut bien reconnaître que nous manquons souvent aujourd'hui ces lieux chers aux années 70 — galeries, restaurants ou bistros — où les artistes de tout poils avaient la possibilité de venir oublier un instant la solitude à la fois nécessaire et dangereuse de l'atelier. Chacun avait la liberté d'y rester soi-même mais, au-delà des excès, des discussions enflammées et des jeux multiples de la représentation narcissique, n'en flottaient pas moins dans l'air un minimum de consensus, une inquiétude des autres qui faisaient de chaque individu un des éléments d'une société. On n'y discutait pas sérieusement l'art de chacun, mais on y parlait de tout ce qui le rendait possible, le sous-tendait et lui donnait un sens. La communauté apparente des préoccupations les paraît d'une aura de légitimité. Époque révolue. Faut-il pleurer, faut-il en rire ?...

1982 voyait naître, sur une ancienne ferme laitière, au cœur d'une large vallée du nord de l'État de New York, à deux heures de l'immense métropole, le « Triangle Artist's Workshop », un lieu où les artistes professionnels invités pouvaient travailler côte-à-côte et intensifier la qualité de leurs rencontres et des idées qu'ils échangeaient. Depuis dix ans, le projet a vu passer des artistes de tous les pays. Ceux-ci ont pu bénéficier non seulement des échanges dynamiques avec leurs pairs, mais aussi des contacts avec des artistes et des critiques de réputation internationale venant visiter les ateliers, Anthony Caro, Michael Fried, Ken Johnson, Karen Wilkin ou William Agee, pour n'en citer que quelques-uns.

Dans une telle ambiance, chacun remet en question sa production personnelle, la confirme ou la critique. De nouvelles idées jaillissent, des problèmes se résolvent qui auraient pris des mois à évoluer dans la solitude de l'atelier. C'est après une telle expérience, qu'il y a quelques années, Michèle Drouin a abandonné la rigueur plasticienne pour la souplesse chaleureuse de sa production actuelle. Ceux qui connaissent l'oeuvre antérieure de Graham Cantieni pourront juger de l'influence qu'a eu sur sa production sa participation au « Triangle Artist's Workshop » au printemps de cette année. Il expose en effet, en collaboration avec la Galerie Palardy, les 28, 29 et 30 août, à l'Édifice Nordelec, dans les locaux adjacents à son atelier, la série « Mashomack », réalisée pendant la durée de ce « workshop ». Toiles sans cadres, superposition de fragments de pure peinture, bi-dimensionnalité naissant de l'instinct plus que du calcul, le rêve au coin de chaque toile, une voie nouvelle en prise avec la cohérence de l'ancienne... 1751, rue Richardson, suite 4400. Informations: (514) 735-0709 ou 844-4464.

NOS CHOIX TÉLÉ



Dès ce soir René Homier-Roy revient parler du FFM avec Chantal Jolis sur les ondes de Radio-Canada à 17 h et en reprise à 23 h 10.

Double vue

Tout comme les dernières chaleurs, la fin de l'été ramène inévitablement le Festival des films du monde et le duo Jolis/Homier-Roy qui s'affrontent quotidiennement sur les films qu'ils ont vus.
Radio-Canada 17 h et 23 h 10

☆☆☆

Le shérif est en prison

Pour ceux qui haïssent profondément les westerns, une parodie si-

gnée Mel Brooks (*Blazing Saddles*, son premier gros succès).
Quatre Saisons 20 h

☆☆☆

Passéport

Un documentaire sur un sujet terrible et controversé : les efforts européens pour mettre fin à la pratique de l'excision du clitoris dans certaines régions d'Afrique.
Radio-Canada 21 h

— Paul Cauchon

Sylvain Cormier

HARRY CONNICK JR. est le chanteur-pianiste le plus cool de la planète, me disais-je en claquant des doigts au rythme easy-swing de la célèbre ritournelle de Frank Sinatra, l'incomparable *All Of Me*, rappel du brillant spectacle qu'il a présenté avec les 17 musiciens du Harry Connick Jr. Orchestra mardi soir à la salle Wilfrid-Pelletier de la PdA.

Cool comme le Sheik dans *Baby It's You*. Le Sheik ? *Baby It's You*, l'un des premiers films de John Sayles, sorti en 1983, raconte l'histoire d'un Italo-américain désargenté du New Jersey qui, en 1965, en pleine Beatlemania, ne jure que par Sinatra, dont il rêve de suivre les traces, et se fait appeler le Sheik parce que ça en impose. Il s'amourache d'une jeune W.A.S.P. qui aime les Supremes et qui le regarde d'un drôle d'air quand il vante les mérites du *Chairman Of The Board*. Sinatra, lui dit-elle, c'est la musique de ses parents. « Tes parents ont du goût », réplique le Sheik, impérial. Leur idylle ne durera pas, mais l'adolescente finira par voir le Sheik pour ce qu'il est : absolument cool, comme Sinatra, même à l'orée du psychédéisme. Et ils danseront un dernier slow sur le

Strangers In The Night du grand Frank, intemporel.

De la même façon, Harry Connick Jr., a priori, est suspect. Comment peut-on être né en 1968, après *Sgt Pepper*, et chanter Sinatra, Johnny Mercer, Cole Porter et les autres monuments de la chanson populaire américaine pré-rock'n'rollienne avec conviction ? Comment justifier ses propres compositions quand elles se fondent parfaitement au moule d'une époque qu'il ne peut pas avoir connue ? Comment ne pas subodorer dans le succès aussi phénoménal que soudain de Connick Jr. — un Oscar, deux Grammys, des salles comblées partout, et cinq compacts qui ont fait le saut des classements jazz au *Hot 100* pop-rock du *Billboard*, le tout en moins de cinq ans — un effet de mode qu'il aurait eu le flair de pressentir, surtout quand une Natalie Cole, s'appropriant sans gêne le répertoire *Unforgettable* de son père, est apparue aussi vite dans son sillage ?

En spectacle, c'est clair. Connick Jr. est absolument sincère. Pas d'ironie, pas l'ombre d'un pastiche, pas même un soupçon de nostalgie. Il adhère totalement à la musique qu'il aime, et il n'y a pas un seul instant où l'on se demande s'il n'ajoute pas un

peu de sauce pour avoir l'air aussi cool que le Sinatra ravageur de la première époque, celui qui *swoonait* les *bobby soxers* jusqu'à l'évanouissement au Paramount en 1942. C'est inné. La gueule, le corps, le charme, le swing. Rien ne semble outré ou parodié, ni le *bandstand* avec les initiales H. C. Jr. devant chaque musicien, ni les « ladies and gentlemen, Mont-real is the place to be tonight » et les « how do you like it so far ? » qui sembleraient si factices dans la bouche d'un autre, pas plus que les petites démonstrations de *soft-shoes* et le numéro de *jungle rhythms* à même le bois du piano à queue. Tout lui est naturel.

Jamais il n'invite l'auditoire à se rappeler de l'ère glorieuse des *big bands*, jamais il ne racole le souvenir. Ici et là, dans ses présentations, des références souvent fort drôles à Milli Vanilli, LL Cool J et Axl Rose rappellent aux spectateurs d'un Wilfrid-Pelletier bondé que la soirée se déroule bien en 1992, dans un monde où prospèrent le rap et le *heavy metal*. Conscient de la distance, au-delà du caractère essentiellement *entertaining* de sa prestation, il semble investi d'une mission : faire connaître les auteurs et les compositeurs qu'il interprète à ses plus jeunes fans. Ses

petits laïus informatifs sur Porter et Mercer s'adressaient d'abord à eux.

Enfant de la Nouvelle-Orléans, une ville où les genres musicaux ne se succèdent pas mais coexistent et se fécondent les uns les autres, pianiste surdoué, il est tombé dans la marmite jazz étant petit, et ça paraît, le brio du musicien demeurant toujours évident malgré la voix suave et les modulations subtiles du *crooner*. S'il envoie *It Had To Be You* comme un Sinatra, c'est en Fats Waller qu'il attaque les ivroires dans *St-Louis Blues*. Avec une aisance stupéfiante, il vogue de boogie en ragtime, de blues en gospel, de dixieland en ballades populaires. D'une main souple et sûre qui commande le respect, il dirige son formidable orchestre, un trio jazz augmenté d'une section de 14 cuivres impeccablement amplifiés qui vous arrachent la toiture comme un ouragan, présentant si souvent les solistes et les duettistes qu'ils nous deviennent familiers — le trompettiste Leroy Jones s'est d'ailleurs mérité une ovation à lui tout seul. Les musiciens, à vrai dire, semblent aussi ravis que les spectateurs d'être en compagnie du sympathique Harry. Cool et pertinent, Harry Connick Jr. a bien mérité du vieux Frank.

EN BREF...

Le Canal Famille en pleine forme

Le Canal Famille fait peau neuve avec une série-santé, *Gymtonik*, un jeu pour développer le sens de l'observation, *Dessinoscope*, et une émission littéraire pour les jeunes, *Librofolie*. Ces trois nouvelles émissions s'ajoutent à une programmation souvent méconnue mais originale dans laquelle se glisse, entre les dessins animés importés d'un peu partout dans le monde, plusieurs produits attrayants et attachants. Les petits retourneront avec plaisir *Bibi et Geneviève* et *Télé-Pirate*, dans un nouveau décor, avec des nouveaux personnages. Le Canal Famille s'adresse aux 3 à 14 ans mais, comme les autres réseaux qui s'intéressent à la jeunesse, ils ont beaucoup de difficulté à garder les jeunes une fois qu'ils ont franchi la barre des 12 ans.

La nature du Conseil des arts

La fusion du Conseil des arts du Canada et du Conseil de recherche en sciences humaines, annoncée l'année dernière, ne pourra être réalisée avant que le Parlement fédéral n'adopte un projet de loi à cet effet. Le projet devait être déposé en juillet mais ne l'a pas. Jusqu'à présent, un seul poste est fusionné et c'est celui de la présidence. Mme Paule Leduc cumule en effet la direction des deux organismes. Jusqu'à l'adoption de la loi, elle dirigera deux conseils d'administration et deux groupes d'employés, l'un formé de fonctionnaires l'autre d'employés à contrat car, afin de mieux garder leur distance vis-à-vis du gouvernement, les employés du Conseil des arts ne sont pas attachés en permanence à la fonction publique. Pour l'instant, personne n'est en mesure de dire si le projet de loi maintiendra ce statut ou si le consacrerait deux statuts à l'intérieur d'un même organisme.

Le Montréal des écrivains

Les écrivains et leur ville seront à l'honneur dimanche midi, lors d'une lecture publique sur le parvis du Marché Bonsecours. Dany John Fowler, Jean L'Italien et Martine Rochette liront des textes d'une brochette d'écrivains qui ont célébré Montréal. Au programme : Jean Basile, Denise Boucher, Nicole Brossard, Jean-Paul Daoust, Michael Delisle, Albert Ferland, Louis Fréchette, Gilbert Larocque, Joseph Lenoir, André Major, Clément Marchand, Jean-Guy Pilon, Benjamin Sulte. Les écrivains sont également à l'honneur dans une des salles d'exposition du Marché Bonsecours. Treize différents aspects de la vie de l'écrivain sont abordés, photographies et témoignages à l'appui.

Radio-Canada à Sudbury

Radio-Canada a procédé, hier, à l'inauguration d'un studio de production de nouvelles à Sudbury, afin de mieux desservir la population francophone du nord de l'Ontario. Les enregistrements étaient auparavant expédiés par autobus ou par avion, pour diffusion le lendemain. Il en coûtera environ 500 000\$ par année pour faire fonctionner le studio de Sudbury. Il y a deux ans, Radio-Canada a fermé ses studios de langue française de Toronto, qui desservaient Sudbury.

Actes Sud

Radio-Québec diffusera le premier septembre une entrevue M. Hubert Nysen, éditeur d'Actes Sud, la petite maison d'édition qu'il a fondée en 1978 et qui a révolutionné le milieu de l'édition française. L'entrevue sera présentée le premier septembre, à l'émission *Contact*. Stephan Bureau la réalise.



PHOTO EDOUARD LOCK

La La La Human Steps avec Frank Zappa

La La Human Steps participera cet automne au concert « The Yellow Shark » de Frank Zappa et de l'Ensemble Modern d'Allemagne à l'Alte Oper de Francfort, à la Philharmonie de Berlin et au Konzerthaus de Vienne. Les six danseurs de La La La Human Steps — Louise Lecavalier, Donald Weikert, Bennie Bartels, Pim Boonprakob, Marito Olsson-Forsberg et Sarah Williams — interpréteront deux créations de leur chorégraphe Édouard Lock, sur les pièces musicales *Beat the reaper* et *G Spot Tornado*. En clôture, le chorégraphe présentera une finale crescendo, un solo où il improvisera avec Zappa.

Le Mondial laser

L'arnaque de l'été!

Daniel Carrière

MARDI DERNIER, les Montréalais étaient conviés à la première prestation en lice — celle du Japon — inscrite à la compétition internationale d'animation au laser, *Le Mondial Molson Dry* qui se tient jusqu'au 3 septembre au Bassin Olympique, sur l'île Notre-Dame. Du laser comme nous n'en avions jamais vu, certes, mais y avait-il là quelque chose à voir ?

Soirée décevante, en un mot, tel que nous avons pu le constater tout au cours de cet événement, et en prenant note, surtout, de certains des commentaires des spectateurs, à la sortie. Lesquels pouvaient pour la plupart remercier le ciel de n'avoir fait l'acquisition de billets que pour une seule représentation de ce *Mondial Molson* très dry.

Pourtant, tel que nous le mentionnions dans ces pages il y a quelques semaines, la machine était en place pour attirer et subjuger les quelques 25 000 spectateurs qui peuvent prendre place au bassin olympique.

Trois lasers Argon, un laser Krypton, un système d'éclairage de 1000 watts pour 36 projecteurs motorisés, un système de projection sonore stéréo de 160 000 watts, un écran géant de 10 000 pieds carrés, des mégaprojections, des plans d'eau, des feux

d'artifice et des écrans de fumée n'ont pas réussi à faire lever de terre son et lumière futuriste qui vise finalement à faire gros, très gros, pour obtenir un résultat sans nouveauté.

Un mot sur le laser, la technologie accrocheuse du *Mondial Molson Dry*. Les concepteurs auraient intérêt à retourner à leur table de travail. J'ajouterais, avec un peu d'humour, que le laser déloge la vidéo au palmarès des images blafardes. Les séquences ne durent jamais plus que quelques secondes, en nous servant des gestes à répétition comme un mauvais dessin animé réalisé à peu de frais.

De plus, l'infrastructure technique nous donne l'impression de ratés perpétuels. L'image, qui tient mal en place, disparaît à tous moments, laissant l'écran gigantesquement vide, et le spectateur perplexe devant des ellipses qui n'en sont pas.

Il faut trembler pour le jury, que préside Marc-André Coallier, composé de Daniel Baumont, de CKOI-CKVL, de Jean Brouillet, directeur des services artistiques aux Éditions Reader's Digest, de Thérèse David, directrice de la promotion au *Journal de Montréal*, de Richard Moisan, directeur de la promotion des marques pour la brasserie Molson O'keefe, de Michel Petit, vice-président exécutif et directeur général de la Corporation des célébrations du

350e anniversaire de Montréal, de Ré Jean Séguin, président de la 5e Biennale internationale des Villes d'hiver et de Céline Boulianne, coordonnatrice du jury. C'est beaucoup de monde pour évaluer, selon six critères superlatifs, ce que ces spectacles produisent comme effet.

Le *Mondial Molson Dry* ne cache pas le caractère fastidieux de l'entreprise. On devine que les promoteurs se sont précipités dans une aventure prématurée qui, en plus, n'a pas fini de leur donner du fil à retordre.

Inscrit en bout de piste des célébrations du 350e anniversaire de la ville de Montréal, *Le Mondial Molson Dry*, mis sur pied grâce au partenariat de la brasserie Molson O'keefe, de la Société de l'île Notre-Dame, de Coca-Cola, du Château Champlain, de Provigo et de Solotech, passera soit inaperçu, soit pour l'arnaque de l'été.

Cela reste à voir, ce soir, avec le spectacle de Ian Krieland de la firme suédoise NLC Laser AB qui propose un spectacle intitulé *Aurora Borealis* explorant la signification de la lumière et du son sur l'humanité dans la perspective des croyances nordiques païennes. Le 29 août, ce sera au tour des États-Unis de se mettre la tête sur le billot, à celui de la France, le 1er septembre, et du Canada, le 3.

Ne restez pas collé sur votre chaise. Étiez-vous entre deux appels. C'est bon pour votre dos et vos dossiers.

PARTICIPATION

À vous de jouer.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS



Un « mur » sans passe-muraille

Gérard Bergeron

L'ÉDITORIAL de Lise Bissonnette, « Le mur », paru dans LE DEVOIR du 24 août, relève d'un genre rarissime : celui du traitement de choc par la minute de vérité. Pour deux raisons.

La première, pour avoir reconnu que le premier ministre du Québec a remporté un « triomphe de l'esprit minoritaire » en obtenant toute une série « de verrous » dont chacun sait que ce sont des ustensiles seulement défensifs. Aussi M. Bourassa ne nourrirait pas d'autre ambition que de passer à l'histoire « comme le veilleur de nos précieuses tranquillités ».

La seconde raison, pour avoir démontré que le régime a touché le point limite de sa possible transformation. Et que par implication, compte tenu du temps qu'il a pris pour y arriver, il ne saurait plus qu'en redescendre si on ne passe pas au plus vite à la traduction juridique des termes de l'entente-paquet et à leur nécessaire ratification.

Une fois épuisé son potentiel d'adaptation obligée pour la sauvegarde de la chose historique CANADA, notre système fédératif n'aurait plus, s'il continuait sur la même lancée, qu'à laisser s'engager un processus de dislocation confédérale dont la création de deux entités pleinement souveraines serait le terme. Ce beau rêve des uns, ce cauchemar des autres, sont morts à jamais.

La voilà lâchée, l'épithète du concept-clé de « souveraineté ». Ce que nous nous serons gargarisés depuis un bon quart de siècle de cette souveraineté-là, qui n'en était pas une et que la formule d'Yvon Deschamps, un jour qu'il avait du génie, a encapsulée dans une boutade définitive que l'histoire retiendra.

Même M. Bourassa, quand ça l'arrangeait, donnait libre cours à ce laxisme terminologique de rêve en nous entretenant, naguère, de « souveraineté culturelle » et, plus récemment encore, de « souveraineté partagée ».

On pourrait y voir une tactique propre au défenseur-encaisseur qui s'était aussi trouvé à devoir devenir un technicien des contre-feux : et que je permette la rébellion piaffante des jeunes libéraux ; puis l'officialisation de la « non-Bible » du Rapport Allaire comme document pré-sécessionniste ; ou encore l'institution législative d'une commission sur la « souveraineté », éventuellement suivie d'un référendum sur le même sujet, à moins que... une autre consultation ne se tienne sur un sujet contraire.

Mais ce combat-là, M. Bourassa ne l'avait pas choisi, ni même causé par erreur ou inadvertance. Il avait dû le livrer pour réparer ce que d'autres, avant lui à Québec et à Ottawa, avaient laissé comme situation qui paraîtra tôt presque inextricable.

Il y a du réparateur chez cet homme, ou plutôt et davantage du réacteur que de l'acteur d'un rôle de destin historique en devenir. D'où la pluie d'injures qui lui tombe dessus de la part de ceux qui ont la hantise exigeante de l'indépendance réelle du Québec — et qui s'en croyaient si près, étant attendu que la folle semaine d'Ottawa était vouée à l'échec le plus intégral, et que les sondages, etc.

Et nous, c'est-à-dire « le peuple » dans tout ça ? Nous finirons par être consultés, d'une façon ou de l'autre, sur une entente omnibus, mais fragile comme cristal de roche. Par la voie référendaire, par élections à portée de référendum ? Par quel référendum, le nôtre, le seul qui soit programmé au calendrier, ce qui ne veut pas dire qu'il soit le plus certain de tous ?

Deux référendums provinciaux ont annoncé aux extrémités du pays ; mais c'est le référendum pan-canadien qui intéresse et inquiète le plus. Question innocente, en passant : quelle serait sa portée dominante : légitimatrice ou simplement ratificatrice ?

Qui peut parier sur la grande inconnue : le syndrome d'échecurement généralisé par sursaturation constitutionnelle (qui, dans l'ensemble du pays, est passé du ras-le-bol à l'exaspération, selon des sondages et observateurs désintéressés) va jouer dans quel sens ?

Au Québec et dans le reste du Canada, ou dans telle ou telle province dont le premier ministre avoue déjà avoir des difficultés particulières par rapport à telle clause ? Oh ! s'il y avait moyen d'éviter ce terrain miné des parades et grandes manœuvres référendaires, pensent actuellement, les élus du peuple aux deux niveaux fédératifs !

Le précepte premier de tout homme public devrait être de n'avoir de politique que celle de ses intentions, et d'intentions que celles de ses moyens. Robert Bourassa n'avait que les moyens de nos lignes défensives ou « verrous ». C'est pourquoi il semble n'avoir pas eu d'autres intentions, comme celles de marquer des « gains » plus substantiels ou gratifiants. S'il l'avait tenté à fond, il aurait perdu, tout perdu ! (Et perdue, aussi, aurait été l'entente de tous).

Rapport au « mur »... bien entendu, qui, comme tout mur qui se respecte, ne tolère que ce qui peut passer par des interstices. Mais comme ils sont fort nombreux et passablement éclairés, le premier ministre du Québec y a reconnu ce qu'il appelait cette « obligation de résultats ». Ce n'est pas exact que le Québec soit perdant s'il n'est pas très grand gagnant.

Par contraste, le Mur de Berlin, qui ne s'effondrait qu'avec risques et périls, ne pouvait être démolé qu'à coups de pioche. Devant le mur fédéral dont parle la directrice du DEVOIR, il n'y a pas, jusqu'à nouvel ordre, de passe-muraille (avec excuses à Marcel Aymé).

Un Québec de folklore

L'entente enfermera les Franco-Québécois dans un carcan «ethniste» et minoritaire

Josée Legault

Politologue à l'UQAM.
Mme Legault a publié au Boréal
L'invention d'une minorité :
les Anglo-Québécois

DEVANT les nombreux dangers que représente la plus récente tentative d'entente constitutionnelle, il est impératif d'en comprendre les effets potentiels sur la question linguistique au Québec.

De cette entente, il n'y a point à en douter, le Québec sortira « trivialisé », tribalisé et folklorisé. Pis encore, elle enfermera les Franco-Québécois dans un carcan « ethniste » et minoritaire, et engendrera de nombreux conflits avec les Anglo-Québécois et les francophones hors Québec.

En fait, c'est tout le projet d'un Québec se voulant une société globale, francophone et pluriethnique que Robert Bourassa a jeté par les fenêtres de l'édifice Pearson.

Le nouveau Sénat Triple-E est une aberration pour le Québec. Non seulement les sénateurs dits francophones pourront y être facilement mis en minorité par leurs collègues dits francophones hors Québec, mais on y réservera également un siège à un sénateur dit anglo-québécois.

Une institution monstrueuse et déphasée

Voilà un principe « ethniste » ou « linguistique » irrécusable et inapplicable dans un pays se disant et se voulant moderne et libéral. Les sénateurs seront définis non par la province qu'ils représenteront (principe territorial), mais par le sang qui coulera dans leurs veines ou la langue qu'ils choisiront (principe ethnique ou linguistique). Les représentants québécois seront irrémédiablement divisés.

En ce qui concerne le soi-disant veto québécois, il sera cosmétique puisque double, c'est-à-dire soumis à la volonté majoritaire des sénateurs dits anglophones. Et dire que c'est le nationalisme québécois que l'on accuse d'être tribaliste et ethniste !

Toutefois, cette institution monstrueuse et déphasée ne sera qu'un écran de fumée. Ce sera à la Cour suprême que se décideront les « vraies choses » via une nouvelle « clause Canada » incluant, parmi d'autres caractéristiques fondamentales, la société distincte et la dualité linguistique.

Encore une fois, la société distincte y serait définie en termes ethniques et lin-

On pourra bientôt dire adieu à ce qui reste du « caractère français de Montréal ».

guistiques, puisque les non-francophones d'ici n'en feraient pas partie ! Qui plus est, on divise de nouveau les francophones et les anglophones, en accordant à ces derniers un statut constitutionnel fort particulier. En effet, tous les gouvernements du Canada se reconnaissent une responsabilité envers la vitalité et l'épanouissement de la minorité anglo-québécoise.

En principe, les nouveaux gouvernements autochtones, de même qu'Ottawa et les législatures provinciales, pourraient se porter juridiquement à la défense d'Anglo-Québécois considérant que la loi 101 constitue un obstacle à leur épanouissement.

Mais l'important demeure que les principaux piliers de la loi 101 — la langue d'affichage, la francisation des lieux de travail et l'obligation des nouveaux arrivants d'inscrire leurs enfants à l'école française — seront éventuellement (et rapidement) remis en question par une Cour suprême composée de six juges non-québécois sur neuf.

Le projet trudeauiste d'enterrement d'un Québec distinct serait ainsi parachévé avec une précision et une rapidité d'exécution dont il n'a probablement ja-



Dans le déshonneur et l'amertume

La reculade ultime a eu de nombreux précédents

Frédéric Bastien

Stagiaire parlementaire
à l'Assemblée nationale

« **S**OUS notre gouvernement, l'autonomie sera le visage de notre peuple », disait Jean Lesage en 1959, à l'aube de la Révolution tranquille.

Au début, cette belle résolution eut peu de conséquences sur le plan constitutionnel. Mais les choses allaient bouger rapidement. Au cours de l'électrisante campagne électorale de 1962, « l'Équipe du tonnerre » se présenta devant l'électorat avec son fameux programme de nationalisation de l'électricité. Mus par ce grand dessein, les libéraux s'employèrent à exalter le nationalisme québécois avec des slogans restés fameux : « Maitres chez nous », « Maintenant ou jamais ».

Mais au fur et à mesure que s'accéléraient les réformes, les conflits de juridiction avec Ottawa se multipliaient. C'est ce qui va amener le Québec à relancer le débat constitutionnel et à y réclamer un nouveau partage des pouvoirs, quitte à ce que la province francophone obtienne un statut particulier.

Refusant toute décentralisation, Ottawa et les provinces anglophones insistaient surtout sur le fait qu'on rapatrie la Constitution qui n'était alors qu'une loi du parlement britannique.

C'est en ce sens qu'il faut interpréter l'accord intervenu sur la formule dite Fulton-Favreau. Si cette entente reconnaissait au Québec un droit de veto sur tout changement constitutionnel, aucune décentralisation réelle n'y était concédée.

Dès Lesage, un thème : le partage des pouvoirs

C'est pour cette raison que, ultimement, le Québec allait retirer son appui à la nouvelle entente. Jean Lesage, en effet, exigeait désormais d'obtenir un nouveau partage des pouvoirs avant que le Québec ne donnât son appui à tout rapatriement constitutionnel.

Telle serait désormais la position du Québec dans le dossier constitutionnel. On ne ferait pas passer la forme (le rapatriement) avant le fond (le partage des pouvoirs). De plus, Jean Lesage exigeait que soient reconnus les « deux peuples fondateurs », demande qui sera reprise par la suite avec encore plus de vigueur par Daniel Johnson. On allait en rester là pendant près de quatre ans.

L'arrivée au pouvoir de Robert Bourassa, en avril 1970, allait permettre un certain déblocage. Soucieux de prouver que le fédéralisme pouvait être « rentable », le nouveau premier ministre avait

considérablement réduit les demandes de ses prédécesseurs.

Exit la reconnaissance des deux peuples fondateurs ou encore le statut particulier. Quant au partage des pouvoirs, Bourassa exigeait que soit reconnue la suprématie des compétences du Québec dans le domaine social, sans plus.

Malgré ces importantes concessions de la part du Québec, la réponse que lui fit le Canada anglais, à Victoria, en 1971, fut la même que lors de l'accord Fulton-Favreau. Si on s'entendait alors sur une formule d'amendement, prévoyant un veto pour le Québec, le gouvernement fédéral refusait d'accéder aux demandes du Québec quant à un nouveau partage des pouvoirs.

1980, l'heure des comptes

Ce n'est qu'après la défaite référendaire de 1980 qu'allait reprendre le débat constitutionnel. Pour le Québec, après 20 ans de débat, l'heure des comptes avait sonné ; la facture allait être salée.

Comme le voulait le gouvernement fédéral et les provinces anglophones, le rapatriement de la Constitution eut bel et bien lieu. Le Québec n'obtint jamais un meilleur partage des pouvoirs, ce qui avait été jusque là son objectif historique. Bien au contraire, une nouvelle « Charte des droits et libertés » eut bientôt pour effet de réduire les pouvoirs de l'Assemblée nationale.

Ceci était de plus renforcé par le fait que la nouvelle formule d'amendement banalisait le statut du Québec par rapport à l'ensemble canadien. Auparavant, en 1964 et en 1971, le Canada reconnaissait au Québec un droit de veto sur tout changement constitutionnel. En 1982, ce n'était plus le cas.

En somme, la réforme de 1982 a donné au Québec exactement le contraire de ce qu'il avait toujours demandé, pire que le statu quo qu'il avait jadis tant décrié.

Il fallut attendre l'arrivée des conservateurs à Ottawa en 1984, et des libéraux à Québec en 1985, pour que reprennent les discussions constitutionnelles. On se faisait fort de ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien, dans « l'honneur et l'enthousiasme ».

Encore une fois, le retour de Robert Bourassa signifiait une réduction substantielle des demandes du Québec. D'ailleurs, M. Bourassa ne s'en cachait même pas : de ses propres mots, l'entente qu'il avait conclue au lac Meech répondait aux demandes « minimales » du Québec.

De ce fait déçoulait une chose très claire : tant et aussi longtemps que le Canada n'aurait pas dit « oui » aux demandes minimales du Québec, ce dernier n'accep-

mais même osé rêver. Et le tout sous le couvert machiavélique de l'enchaînement de droits collectifs contradictoires et conflictuels. Le Prince lui-même n'aurait pu faire mieux !

Car il ne faut surtout pas oublier que cette méga-clause interprétative se retrouverait dans le corps de la Constitution canadienne, c'est-à-dire hors de portée de la clause dérogatoire. Il y aurait ici une soumission totale et explicite de l'Assemblée nationale au pouvoir politique et décisionnel d'institutions fédérales sur tout ce qui concerne les questions linguistiques et culturelles à l'intérieur de son propre territoire.

Ce que la Charte des droits de M. Trudeau n'aura pu faire, la nouvelle Clause Canada le fera à sa place.

L'alliance contre nature de l'ethnisme et du trudeauisme

Le nouveau Sénat et la Clause Canada résultent d'une combinaison dangereuse et contre nature du trudeauisme et d'un ethnisme hérité d'une époque révolue. Ce sera toutefois cette combinaison qui risque, à très court terme, d'avoir raison de la vision que nous nous faisons du Québec depuis la Révolution tranquille.

De plus, le fragile équilibre linguistique dans la grande région montréalaise y est ici directement menacé. L'effet combiné de l'exode des francophones de Montréal (sujet tabou s'il en est un), et de l'anglicisation des immigrants n'en sera que démultiplié.

Une fois la loi 101 vidée de son sens et de sa force déjà toute relative, les immigrants s'angliciseront de plus en plus dans une ville où les francophones seront de moins en moins nombreux, une ville où l'anglais sera redevenu la *lingua franca* naturelle et générale.

L'entente constitutionnelle, si elle est enclenchée, assènera un coup fatal à ce qui reste du caractère français de Montréal, lequel est déjà fort précaire. Et c'est justement à cause de sa précarité que cette entente fera son travail rapidement et efficacement.

Seul Robert Bourassa pouvait acquiescer à une vision idéologique, politique et philosophique aussi bâtarde. En s'abreuvant à la fois au néo-libéralisme de Trudeau et à un ethnisme primaire, ce premier ministre reviendra de Charlotte-town avec une arme dangereuse.

Dès lors, ce sera à ceux et celles ne pouvant accepter une telle reddition, qu'il incombera de lui arracher des mains le couteau qu'il a si bien réussi à retourner contre sa propre population.

terait pas de discuter des autres enjeux constitutionnels, notamment de la réforme du Sénat et de la question autochtone. Qu'à cela ne tienne ! Malgré les concessions québécoises et en dépit de la menace indépendantiste, rien n'y fit et Meech fut rejeté.

C'est à la lumière de cet échec qu'il faut analyser la présente négociation constitutionnelle.

Les promesses d'ivrogne de l'après-Meech

Robert Bourassa, qui disait hier encore qu'il refuserait de négocier tout autre enjeu constitutionnel avant que le Canada n'accepte Meech, se retrouve aujourd'hui à palabrer sur le Sénat et la question autochtone, même s'il n'a pas eu le minimum vital dont il parlait auparavant.

Qui plus est, lui qui affirmait solennellement, le 23 juin 1990, qu'il ne participerait plus jamais aux discussions à 11, faute d'avoir une garantie de résultat, le voilà qui se joint aux pourparlers non plus à 11 mais à 17 !

Il en va de même quant à la « substance de Meech » dont parle beaucoup M. Bourassa. À la lumière des propositions fédérales de septembre dernier, du rapport Beaudoin-Dobbie ou encore de l'entente actuelle, il est évident que la substance de Meech s'est depuis longtemps évaporée.

Cela n'a nullement empêché le premier ministre du Québec de retourner à la table de négociation. A nouveau, le Québec recule par rapport aux objectifs qu'il s'était lui-même fixés.

À chaque étape du processus, le Canada anglais est davantage blindé face au Québec. L'entente de 1982 représentait beaucoup moins que Victoria ou Fulton-Favreau. Aujourd'hui, on offre aux Québécois encore moins que l'entente du lac Meech. À l'heure du Sénat égal, d'un semblant de décentralisation et d'une « société distincte » croupion, le fédéralisme renouvelé serait en fait pire que le statu quo actuel.

De revers en échecs, jamais le Québec n'a réussi à imposer au reste du pays ne serait-ce qu'une petite partie de son agenda constitutionnel. La défaite du Québec sur le front constitutionnel est donc complète et sans partage. Le Québec n'a aujourd'hui plus aucune condition à faire valoir. À vouloir à tout prix faire partie du Canada, l'actuel gouvernement du Québec n'aura bientôt plus d'autres choix que celui de l'abandon et du renoncement.

Il n'aura plus, alors, qu'à signer l'acte de reddition sans condition, c'est-à-dire accepter les offres du Canada anglais et faire officiellement adhérer le Québec à la constitution canadienne. Dans le déshonneur et l'amertume.



Un NON aux offres est-il un OUI à la souveraineté ?

Paul Bernard

Professeur de sociologie
à l'Université de Montréal

AUSSI BIEN Lucien Bouchard que Jacques Parizeau laissent planer l'ambiguïté sur le sens qu'ils donneront à leur lutte contre les offres acceptées par Robert Bourassa.

Tous deux souhaitent rallier à la cause du NON tous les nationalistes québécois, fédéralistes aussi bien que souverainistes. Mais ils affirment du même souffle que la seule alternative à l'accord, c'est la souveraineté. C'est là faire bon marché d'un dilemme stratégique et politique qui les hantera pourtant tout au long du débat qui s'amorce.

L'occasion est belle, évidemment, de profiter de ces offres pitoyables, fort en retrait des rapports Bélanger-Campeau et Allaire, pour faire passer du même coup la souveraineté. Mais le risque est aussi considérable.

Malgré le virage annoncé de l'opinion publique, la cause souverainiste se situe présentement à la marge du succès, dans cette zone cruciale autour de 50 %. Une équation trop forte entre le rejet des offres et la souveraineté — équation que d'ailleurs le camp du OUI martèlera à plaisir — risque fort de ne pas passer la barre. En d'autres termes, si le PQ et le Bloc québécois jouent leur va-tout, nous pourrions nous retrouver enfoncés dans les offres actuelles, dans « la petite mort » que décrit si bien Lise Bissonnette.

Mais est-il bien réaliste, aussi loin dans la partie, de tenter de dissocier le rejet des offres et souveraineté ? Oui, pour plusieurs raisons.

1— Les échéances « finales » dans le dossier constitutionnel se sont toutes révélées, depuis 16 ans, ne jamais l'être : ni l'élection du PQ en 1976, ni le référendum de 1980, ni le rapatriement de la constitution en 1982, ni l'accord du lac Meech en 1987 n'ont permis de trancher définitivement.

Je ne vois pas sur quoi on s'appuierait pour affirmer que, cette fois, c'est la bonne, qu'il n'y a plus que deux choix, les offres actuelles ou la souveraineté. L'opinion publique, en tout cas, pourrait fort bien ne pas être à ce diapason.

2— Contrairement à l'opinion la plus répandue, je ne crois pas que l'ouverture au compromis des Anglo-Canadiens a été explorée à fond. Quels signaux ceux-ci ont-ils reçus de la part des Québécois depuis 16 ans ? Beaucoup de bruit et de fureur, mais peu de gestes tranchants : l'élection d'un parti souverainiste qui n'a pas fait la souveraineté, un référendum où le OUI n'a recueilli l'assentiment que d'un Québécois francophone sur deux, le choix d'une approche stratégique incroyablement faible (l'alliance des provinces) lors du rapatriement de la Constitution et, finalement, les tergiversations que l'on sait de la part de Robert Bourassa.

En fallait-il plus pour ancrer le Canada anglais dans la conviction qu'il faut jouer le jeu du dégonflé ? Il suffit de refuser pour que le Québec recule, se disent-ils avec raison jusqu'ici ; ils se dégonfleront les premiers.

Et, si nous disions pour la première fois un solide NON à leurs offres, lors du prochain référendum ? Ne seraient-ils tentés de changer leur attitude ? La condition de ce NON solide, ce pourrait bien être de ne pas le faire équivaloir à un OUI à la souveraineté.

3— D'ailleurs, notons bien qu'aucune des formules sérieuses de renouvellement du fédéralisme n'a vraiment été l'objet de discussions, ni avant ni pendant la dernière ronde de discussions constitutionnelles. Ni la superstructure de Robert Bourassa, ni le fédéralisme asymétrique, formule pourtant fort populaire dans plusieurs milieux du Canada anglais, en particulier lors de la conférence de Halifax aux printemps dernier.

Incidentement, le fédéralisme asymétrique, c'est la dévolution au Québec de plus de pouvoirs que les autres provinces, en contrepartie d'une renonciation de notre part à influencer sur l'exercice de ces pouvoirs en ce qui concerne le Canada anglais. En termes de partage des pouvoirs, c'est en quelque sorte la souveraineté-association, mais négociée à partir du fédéralisme plutôt que de la souveraineté. Ce n'est pas simple, mais ça vaut la peine d'être discuté, ce que n'ont jamais fait nos politiciens, plus que jamais « traditionnels ».

4— Mais, nous dit-on, le peuple en a plein le dos de ces débats constitutionnels, sans compter les gens d'affaires, si pressés de faire notre bonheur. Le PQ et le Bloc devraient y penser à deux fois avant de souscrire à cette doctrine des défenseurs des offres actuelles, qui veulent aller vite, vite...

Au fur et à mesure que les enjeux seront identifiés par les experts et par les parties au débat référendaire, on peut penser que l'intérêt croîtra à nouveau, comme il l'a fait à de multiples reprises depuis 16 ans.

Et la faveur se portera finalement — c'est ma conviction de démocrate — vers ceux qui prendront le temps d'expliquer les choses, de distinguer les différents aspects du débat, d'expliquer calmement les tenants et aboutissants de chaque option, comme René Lévesque le faisait, même dans la défaite.

Une grave confusion a résulté du slogan de Pierre Elliott Trudeau en 1980 : « Un NON à la question référendaire est un OUI à un fédéralisme renouvelé ». Le PQ et le Bloc québécois doivent réfléchir très sérieusement avant de proposer au peuple le slogan parallèle : « Un NON aux offres est un OUI à la souveraineté ».

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Michel Bélaïr (directeur), Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres) ; à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lébert (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements) ; aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (correspondant), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur) ; Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Chris-

tiane Legault, Lise Major (publicitaires) ; Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes) ; Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables) ; Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christianne Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3381 ; Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Le piège de l'endettement

ACHETER un réfrigérateur à crédit est une chose ; emprunter pour payer la note d'épicerie en est une autre.

Accumuler les dettes jusqu'à ce que les seuls intérêts représentent une telle somme qu'il faille réduire son train de vie pour les honorer, c'est se préparer des lendemains qui déchantent. Pousser l'endettement jusqu'à recourir à l'emprunt pour faire face à ses obligations antérieures, c'est le comble de l'irresponsabilité, annonciateur de la faillite à plus ou moins brève échéance.

Nos gouvernements en sont là.

Mais les gouvernements ne font pas faillite, du moins pas sous nos latitudes. N'empêche qu'ils s'enferment dans des situations impossibles et qu'ils rejettent sur leurs commettants, d'aujourd'hui et de demain, des fardeaux de plus en plus lourds à porter.

Cette irresponsabilité fiscale constitue peut-être la pire menace qui puisse peser sur un régime démocratique à tendance ou à prétention sociale. Sous un tel régime, les citoyens attendent de leur gouvernement qu'il offre une gamme très étendue de services collectifs ; ils acceptent en conséquence que le fisc prélève, pour le financement de ces services, une part significative de leurs revenus personnels. L'endettement excessif sappe les fondements mêmes de ce consensus.

Sous un gouvernement croulant sous les dettes, la population finit par se rendre compte qu'elle n'en a plus pour son argent : les impôts augmentent, les services diminuent. Une part croissante des recettes sert en effet au paiement des services offerts à crédit au cours des années antérieures. Le coût des intérêts sur la dette — gonflée depuis une quinzaine d'années par le cumul du solde déficitaire annuel des dépenses courantes — est aujourd'hui de 36 cents pour chaque dollar de l'impôt fédéral et 13,5 cents de l'impôt provincial.

Le service de la dette — tous gouvernements confondus, fédéral, provincial et municipal — représente aujourd'hui plus de 18 % des dépenses budgétaires, contre 8,5 % en 1970. C'est le deuxième poste budgétaire en importance, après la sécurité du revenu (22,4 %) et loin devant les soins de santé (13,5 %) et l'éducation (11,5 %). Plus démoralisant encore, s'il n'était du service de la dette (quelque 40 milliards à Ottawa seulement), les soldes budgétaires seraient tous positifs. Et — ce qui n'arrange rien — malgré l'effort consenti par la génération actuelle, une part importante de ce fardeau est toujours reportée sur les générations à venir.

En mars 1993, la dette (fédérale et

provinciale) sera de 73 942 dollars par travailleur au Québec et chaque contribuable devra déboursier 6732 dollars pour les seuls intérêts, une hausse vertigineuse de 32 % en trois ans, faisait valoir le Conseil du patronat du Québec dans un dossier rendu public la semaine dernière.

Encore ce calcul ne tient-il pas compte du déficit actuariel de certains régimes publics, tels le régime de rentes du Québec et le régime de santé et sécurité au travail, dont les cotisations devront être progressivement augmentées au fil des ans, pour les mêmes bénéficiaires.

L'objectif devient impérieux : il faut enrayer l'hémorragie, dit le CPQ, et pour cela il faut « stabiliser les intérêts sur la dette, puis éventuellement les réduire, et qui sait ? un jour peut-être, commencer à payer nos dettes ».

Nos gouvernements sont d'accord. Ils s'y emploient activement, depuis une di-

Un service de dette qui prépare un État d'impuissance

zaine d'années à Québec au plus creux de la récession de 1982 et depuis huit ans à Ottawa avec l'avènement du gouvernement conservateur.

Tout a été essayé : restrictions salariales, réduction des effectifs de la fonction publique, imposition de plafonds sévères aux budgets de fonctionnement, d'entretien et d'immobilisations, mesures d'amélioration de l'efficacité des opérations, compressions et réallocation, révision de programmes, tarification des services, sous-indexation des subventions, décentralisation du financement, privatisation de sociétés d'État et récupération des coûts...

Tout cela pour des résultats assez minces, que deux années de récession ont complètement balayées en déclenchant les stabilisateurs automatiques que sont l'assurance-chômage et l'aide sociale.

Que faire ? Le Conseil du patronat revient à la charge avec l'idée que les gouvernements doivent s'obliger par voie législative à boucler chaque année leur budget d'opérations courantes. Il s'agit en quelque sorte d'un engagement, encore plus solennel que ceux qui ont été pris jusqu'ici, de juguler toute hausse des dépenses qui ne serait pas compensée sur-le-champ par une source additionnelle de revenu.

Le législateur renforcerait ainsi les

mécanismes administratifs déjà mis en place pour prévenir tout dépassement budgétaire. Un garde-fou, en quelque sorte, en même qu'un système de défense contre les assauts des démarcateurs qui se disputent les fonds publics.

Mais, au vu du niveau actuel du déficit des opérations courantes (2,8 milliards à Québec seulement l'an dernier), la seule réduction des taux d'intérêt ne suffira pas rétablir l'équilibre. L'application de la tolérance zéro exigera une réduction très importante des dépenses de programme. Où couper ?

Aussi le Conseil du patronat propose-t-il une deuxième mesure, soit la création d'un comité d'analyse des dépenses de programme avec la participation de représentants du secteur privé.

Il s'agirait en quelque sorte de ressusciter les groupes Nielsen qui, au début du premier mandat du gouvernement Mulroney, avaient procédé à une révision de tous les secteurs d'activité gouvernementale pour identifier les compressions possibles.

Un certain nombre de recommandations ont été appliquées, les autres sont restées lettre morte. De même au Québec, le premier gouvernement Bourassa avait créé en début de mandat les groupes Gobeil (organisation gouvernementale), Scowen (déréglementation) et Fortier (privatisation) dont les rapports avaient été plutôt mal accueillis par une opinion publique insuffisamment alertée. Plus récemment, des groupes de hauts fonctionnaires, d'une part, et de parlementaires, d'autre part, ont poursuivi cet examen. Finalement, il y a eu le débat sur le financement des soins de santé qui a conclu à quelques mesures, marginales, qui ont été retenues par le gouvernement.

Mais l'opposition reste vive. Si tout le monde s'entend pour déplorer le trop haut niveau des dépenses prises globalement, rien ne va plus lorsqu'on décompose ces mêmes dépenses. Chaque programme a sa clientèle qui, à la moindre alerte, pousse des cris d'écœurés vifs.

Paradoxalement, ce sont ceux-là mêmes qui croient en l'importance de l'intervention gouvernementale qui devraient prendre la tête de cette croisade contre l'irresponsabilité fiscale. Car l'endettement excessif conduit l'État à l'impuissance.

Seuls les tenants de l'État minimal peuvent souhaiter que les gouvernements continuent sur la même lancée, jusqu'à consacrer le plus clair de leurs revenus au seul paiement des intérêts sur la dette, ne se réservant tout juste que les moyens d'exercer leur fonction de gendarme.

JEAN FRANCOEUR



Maurice Tourigny

Les « Gros Méchants »

EN BONNE SOCIÉTÉ puritaine, l'Amérique s'est toujours donnée des « gros méchants », un groupe sur lequel projeter tous ses maux, un ou des responsables des malheurs de la nation, voire même de la culture entière.

Quand quelque chose ne tourne pas rond dans le pays, impossible de croire que c'est la faute des descendants des pèlerins de Plymouth ! Il doit y avoir un agent extérieur. Le déni est plus facile que l'examen de soi, le déplacement moins douloureux que l'autocritique. Une personne ou un peuple vivant dans l'auto-félicitation constante ne voit pas toujours la réalité en face.

Société violente, l'Amérique refuse encore d'envisager les sources de cette violence. Mais le mécontentement et la frustration montent, alors il faut trouver un bouc émissaire sur qui jeter son fiel quotidien et apaiser sa fièvre. C'est comme ça qu'on se crée des « gros méchants », incarnations du mal et ennemis des idéaux nationaux.

Avec le temps, on change de « gros méchants ». Au cours des siècles, les États-Unis en ont utilisé plusieurs. Mais c'est toujours à recommencer : les « gros méchants » d'hier sont graciés puis réhabilités. Habituellement, les politiciens se chargent volontiers de désigner ceux qui rempliront le rôle pour les années à venir.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, impossible de s'en prendre aux Juifs. Depuis la lutte pour les droits civils des années 50 et 60, les Noirs sont exclus des rangs des « gros méchants », du moins en principe. Les communistes viennent de disparaître de la carte : Moscou ne produit plus ces millions d'espions infiltrés dans toutes les sphères de la vie américaine. Inutile de poursuivre la chasse aux sorcières rouges amorcée sous Eisenhower. Les « hippies » et leurs drogues ont brièvement fait l'affaire, mais il fallait pointer du doigt un nouveau groupe, une nouvelle minorité au pouvoir électoral restreint.

Il ne faut pas croire cependant que les « gros méchants » d'hier soient à jamais inattaquables. On l'a vu lors de la convention républicaine et dans diverses déclarations du vice-président Quayle et de Pat Buchanan. De temps à autres, ces démagogues reviennent à la charge ; par exemple, on impute la crise économique aux assistés sociaux et on fait d'une pierre deux coups en dénonçant les mères célibataires qui n'ont pas de « valeurs familiales » : voilà donc une façon indirecte de ressusciter le racisme et l'intolérance. L'équation est vite faite : assistés sociaux et foyers monoparentaux défavorisés = population noire.

MAIS AUJOURD'HUI, seules les accusations indirectes sont possibles. Le politicien qui bâtirait sa campagne sur le dos des Noirs liquiderait ses chances d'être élu, quoique David Duke en Louisiane...

L'heure est à la nomination de nouveaux « gros méchants » et la campagne républicaine à la présidence vient de les couronner.

Qui sont-ils ? Voici quelques indices :

- Ils sont la cause de la détérioration morale de la société américaine.
- Ils utilisent les fonds publics pour promouvoir leur « style de vie ».
- Ils corrompent la jeunesse dans les écoles.
- Ils sont possédés par le démon du sexe.
- Ils sont les seuls et uniques responsables du sida.

Vous les avez reconnus : les homosexuels. Voici les « gros méchants » des années 90. On voyait venir cette nouvelle

vague d'intolérance chez certains politiciens de l'extrême droite à Washington dont le sénateur Jesse Helms. Mais personne ne s'attendait à ce que l'homophobie devienne la doctrine d'un parti au pouvoir et un enjeu électoral.



Lettre de New York

Avec l'aide de l'Église catholique, les conservateurs des États-Unis frappent sur une minorité déjà au sol, déjà éprouvée. Mais c'est le propre des lâches et des menteurs d'écraser les affligés.

Depuis quelques années, à la grandeur des États-Unis, des regroupements de citoyens, souvent réunis sous une bannière religieuse, luttent contre les droits antidiscriminatoires acquis par les homosexuels depuis la naissance du mouvement de la libération gaie. Dans certaines régions, ces groupes extrémistes avancent à grands pas.

En Oregon, un projet de loi de l'État vise à mettre fin à toutes les mesures antidiscriminatoires adoptées par le Capitole de Salem. Il deviendrait donc possible, à compter de novembre 1992, en Oregon, de congédier un employé, d'expulser un locataire, de révoquer un permis de vente d'alcool, pour cause d'homosexualité. Il va sans dire que tout rassemblement public gai pourrait être interdit.

Des États de l'ouest du pays, considérés jusqu'à hier libéraux et progressistes, mènent un combat homophobe des plus actifs. Au Colorado, des lois similaires sont en préparation qui annuleraient des droits acquis dans les chartes des villes de Denver, Aspen et Boulder.

Plus proche du Canada, le Maine pèse aussi les demandes de groupes homophobes d'extrême droite.

LES CRIMES anti-homosexuels ont décuplé à New York en moins de cinq ans. Des cliniques destinées aux gais et lesbiennes victimes de viols et d'assauts ont été créées dans des hôpitaux de la métropole. Le « gay bashing » est devenu une distraction du samedi soir pour un nombre grandissant d'adolescents qui parcourent en automobile les rues de Greenwich Village et tabassent ou poignardent des gens qui « ont l'air gai ».

Malgré cela, les seuls cris d'indignation qu'on entend sont ceux des activistes gais. Les politiciens se taisent, personne ne prend la défense de ceux qui sont massacrés pour leur orientation sexuelle. Et comme dans le cas des femmes violées, on trouve le tour de rendre les victimes responsables de leur persécution.

Ceux qui se taisent sont aussi coupables que ceux qui frappent. Ne pas condamner, c'est approuver. Notre société est coupable d'homophobie et nos politiciens en montrent la voie.

Il faut y voir dès maintenant, il faut stopper l'intolérance organisée par ceux dont la sexualité incertaine craint la différence des autres. Il faut maintenir un lobby incessant auprès des élus pour préserver les droits acquis et en gagner d'autres. Il faut faire entendre une voix unie, forte et catégorique.

De Sarajevo à Bagdad

AINSI DONC, les puissances occidentales s'apprennent à frapper de nouveau en Irak, officiellement pour venir en aide aux chiites du sud du pays, menacés par les exactions de Saddam Hussein.

Louable désir de protection d'une population persécutée, l'annonce faite par Washington sonne cependant un peu faux. C'est qu'elle survient au moment même où s'ouvrent à Londres, dans un théâtre toujours plus grotesque, les 358^e consultations multilatérales sur la guerre dans les Balkans, qui a atteint cette semaine de nouveaux sommets dans l'horreur.

La conférence internationale sur la Yougoslavie, qui se poursuit jusqu'à demain dans la capitale britannique, a vu hier défilé au podium des dirigeants qui persistaient dans leur retenue extrême, obscène devant le carnage en technicolor de Sarajevo.

C'est ainsi que John Major, le PM anglais, a servi un « sévère avertissement » aux dirigeants serbes, les enjoignant de

« mettre un terme » à leurs vilains comportements, indignes de la civilisation.

Le contraste n'est-il pas saisissant entre les démanagements interventionnistes des États-Unis contre Bagdad et le pied obstiné sur le frein des puissances occidentales, devant le viol sadique de la Bosnie-Herzégovine ?

Pendant le congrès d'investiture républicain de la semaine dernière, George Bush avait déclaré, outragé, qu'il ne laisserait « personne dire que nous pourrions songer à utiliser la politique étrangère comme instrument de la politique intérieure ».

Le président répondait aux allégations du *New York Times* selon qui des bombardements américains bien à point en Irak pourraient mousser, au moment propice, la popularité fléchissante d'un président en campagne.

Pourquoi, en effet, se préoccuper maintenant, et seulement maintenant, du sort de la population chiite d'Irak ?

Comme les Kurdes du nord qui ont mis longtemps, après la guerre du Golfe, à obtenir enfin la protection de l'ONU contre la furie de Saddam, les chiites du sud ont laissé tout le monde indifférent pendant 18 mois... Plus précisément, jusqu'à ce que tout à coup, en pleine campagne électorale US, la sollicitude occidentale soit soudain ravivée.

Si M. Bush a juré, la main sur le cœur, que les pressions contre l'Irak n'avaient « absolument rien à voir » avec la politique intérieure de son pays, c'est très probablement qu'elles ont beaucoup à voir. Quand l'économie va mal et que le peuple grogne, ce n'est pas d'hier que les politiques cherchent des dérivatifs dans les affaires étrangères, si ce n'est dans la guerre.

Ceux que scandalise la mollesse des Occidentaux dans les Balkans peuvent toujours se consoler en constatant la belle, l'admirable fermeté dont ils savent faire preuve ailleurs.

FRANÇOIS BROUSSEAU

LETTRES AU DEVOIR

Je sonde, tu sondes

DEPUIS le temps que je commente les sondages des uns et des autres, j'ai enfin eu la chance d'être appelé par une maison professionnelle.

Et pas n'importe quelle maison. C'est la firme CREATECH, celle-là même qui effectue toutes les enquêtes du Parti libéral du Québec, qui m'a téléphoné. Vous vous rendez compte : ma petite opinion va servir à M. Bourassa pour décider de sa stratégie référendaire. Enfin, le pouvoir me consulte. C'est la directrice du DEVOIR qui va se réjouir.

Malheureusement, j'ai bien peur que mes réponses ne lui servent pas beaucoup à M. Bourassa. De mémoire de sondeur, je n'ai jamais vu un sondage aussi mal foutu avec des questions aussi biaisées. La pauvre dame qui m'interrogeait en était mal à l'aise. C'est tout juste si on ne m'a pas demandé ce que je pensais de « l'extraordinaire entente constitutionnelle qui vient d'accorder au Québec tout ce qu'il a toujours demandé ». C'était à se rouler par terre. Imaginez, il y avait même une question me demandant mon avis sur « une entente constitutionnelle qui met fin aux dédoublements entre Ottawa et Québec ». On pourra dire ce qu'on voudra de l'entente du 22 août, mais même le Conseil du patronat est d'avis qu'elle va augmenter et non réduire les dédoublements.

La cerise sur le sundae est venue avec la dernière question qui cherchait à savoir si je préférerais la magnifique entente conclue hieriquement la semaine dernière ou la « séparation du reste du Canada ». Il ne manquait plus que la référence au sang et à la violence.

Pour une fois que j'avais la chance de marquer l'Histoire, voilà que je tombe sur un sondage d'amateurs.

Daniel Latouche
Politologue

À propos de l'Amerigo Vespucci

MONSIEUR ALDO Federeci, président de la Chambre de commerce italienne au Canada, permettez-moi de vous appeler ainsi, puisque c'est sous ce titre que vous signez votre lettre. Je me présente, Joseph Biello, membre du Comité exécutif (assesseur) de la Ville de Montréal et fier d'appartenir à la deuxième communauté italienne en importance au Canada.

Le 13 août dernier, j'ai été très surpris de lire, dans les médias montréalais ainsi que dans la presse italienne, une lettre signée de votre main, adressée au maire de Montréal et dans laquelle vous exprimiez votre très grande déception face à l'accueil que l'Administration municipale avait réservé à l'équipage du bateau-école l'Amerigo Vespucci lors de son passage à Montréal, en juillet dernier.

Permettez-moi de porter à votre attention quelques éléments que, de toute évidence, vous ignorez au moment d'écrire votre lettre.

Je fus extrêmement surpris de votre ton et de vos remarques puisqu'ayant eu l'honneur de recevoir personnellement le commandant du célèbre bateau à l'hôtel de ville, je puis vous certifier que l'Administration municipale que je représente n'a rien ménagé pour recevoir le commandement du cé-

lèbre Amerigo Vespucci.

Afin que nos invités reçoivent un accueil digne de leur rang, nous avons prévu une réception officielle à l'hôtel de ville. Le maire, devant être absent en cette journée, m'a personnellement demandé de recevoir, en son nom personnel, les représentants du commandement de l'Amerigo Vespucci. Nul besoin de vous mentionner que j'ai considéré comme un grand honneur d'être investi de cette agréable mission.

Grand honneur qui, vous l'admettez sûrement avec moi, rejaillit sur toute la communauté italienne montréalaise dont nous faisons tous les deux partie.

Le 27 juillet dernier, à 10 h 30, la Ville de Montréal a donc eu le plaisir d'accueillir, au Salon de la mairie, le commandant Giancarlo Schiavoni et le consul général d'Italie, monsieur Bernardinelli, pour une réception protocolaire et un entretien privé. La rencontre a été suivie de la signature du livre d'or et d'un échange de cadeaux.

Par la suite, j'ai accepté l'invitation du commandant Schiavoni de dîner avec lui sur l'Amerigo Vespucci. En après-midi, j'ai fait visiter à mon hôte le tout nouveau Biodôme en compagnie d'un guide et d'experts. À la fin de la visite, j'ai personnellement reconduit le commandant à l'Amerigo Vespucci et il s'est dit enchanté de sa visite et de l'accueil de Montréal.

Domage que votre empressement vous ait privé d'éléments qui vous auraient été si utiles pour la rédaction de votre lettre. Domage que votre hâte vous ait amené à dénoncer une situation qui, comme vous êtes à même de le constater, ne le méritait certes pas. Au contraire.

Joseph Biello
Montréal, 17 août 1992